

BUDGET 2026

PLAN FINANCIER
ET DES TÂCHES 2027-2029

Tome 1 : vision globale



*Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil
du 17 septembre 2025*

Présentation en deux tomes

Le rapport sur le budget et PFT est présenté en deux tomes. Le tome 1 a pour objectif de présenter les éléments relatifs au budget et au plan financier et des tâches selon une vision globale de l'État. Le tome 2 présente une vision plus fine, par département et entité.

Abréviations et symboles

Tout au long du présent rapport, les abréviations et symboles suivants peuvent être utilisés :

MCH2	Modèle comptable harmonisé pour les cantons et communes
NC	Nature comptable
Mio(s)	Million(s)
CHF	Francs suisses
EPT	Équivalent plein temps
B	Budget
C	Comptes
PFT	Plan financier et des tâches
--	Donnée équivalente à 0 ou aucune valeur
AULE	Autorités législatives
AUJU	Autorités judiciaires
CHAN	Chancellerie d'État
DSJS	Département de la santé, de la jeunesse et des sports
DSDC	Département de la sécurité, de la digitalisation et de la culture
DFFI	Département de la formation et des finances
DDTE	Département du développement territorial et de l'environnement
DECS	Département de l'économie et de la cohésion sociale

Signes et arrondis dans les tableaux

Les charges et les revenus figurant dans les tableaux du présent rapport apparaissent en valeur absolue. Un résultat d'exercice négatif correspond à un excédent de charges tandis qu'un résultat d'exercice positif exprime un excédent de revenus. Une variation négative traduit une diminution alors qu'une variation positive traduit une augmentation. Dans les tableaux présentant des charges nettes, les charges et les revenus sont considérés conjointement pour une catégorie donnée (charges moins revenus). Un signe négatif traduit ainsi une situation où il y a davantage de revenus que de charges et l'on parle de « charges nettes négatives » ou « revenus nets ».

Par ailleurs, il convient de relever que les données financières présentées dans les différents tableaux (y compris le décret) de ce rapport ont été arrondies au franc pour simplifier la présentation. Elles ne prennent donc pas en compte les centimes, qui sont parfois inévitables étant donné certaines règles de calcul utilisées durant le processus d'élaboration du budget. La reconstitution du total d'un tableau à partir des éléments arrondis qui le constituent peut donc naturellement faire apparaître certains biais de minime importance.

Message du Conseil d'État relatif au budget 2026 et au PFT 2027-2029

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

En exécution des dispositions constitutionnelles et légales, le Conseil d'État vous soumet le budget de l'État pour l'exercice 2026 ainsi que la planification financière et des tâches 2027-2029.

Après plusieurs exercices influencés par une période favorable sur le plan économique et financier, les signes d'un retournement conjoncturel ne peuvent désormais plus être ignorés et produisent leurs premiers effets sur l'administration cantonale. Malgré ce revers pourtant attendu depuis plusieurs mois, les travaux budgétaires ont permis d'aboutir à un budget 2026 qui, en s'appuyant sur un excédent de revenus de 14,6 millions de francs, respecte les exigences légales du frein à l'endettement. Conformément à la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), ce résultat permet d'amortir 1% du découvert de l'État tout en assurant l'autofinancement, à hauteur de 70%, d'une importante enveloppe d'investissements.

Les dépenses nettes d'investissements prévues pour 2026 représentent 4,5% des revenus déterminants et dépassent ainsi légèrement 152 millions de francs, dont 34,1 millions sont exclus du frein à l'endettement dans la mesure où ils concernent des projets d'intérêt cantonal majeur. Nouveauté cette année, les écritures relatives à l'octroi et au remboursement des prêts accordés par l'État – environ 10,3 millions de francs en valeur nette – ont également été retirées du mécanisme, conformément au projet de loi visant l'adaptation du dispositif de maîtrise des finances proposé en août par le Conseil d'État. Actuellement en discussion au sein de la commission des finances, cette adaptation a été jugée non seulement pertinente, mais nécessaire pour continuer à soutenir l'effort d'investissement afin de relever les nombreux défis de modernisation et d'assainissement des infrastructures du canton.

S'il demeure malgré tout bénéficiaire, le compte de résultats est fortement impacté par différents éléments qui fragilisent l'équilibre des finances publiques à court et moyen termes et qui devront faire l'objet d'une prudence particulière ces prochaines années. Du côté des sources de financement, le budget souffre notamment d'une réduction drastique des paiements compensatoires perçus dans le cadre de la péréquation financière fédérale (RPT), preuve s'il en fallait que l'État ne peut pas durablement fonder une partie de sa stratégie budgétaire sur des revenus externes caractérisés par une forte volatilité et une absence totale d'influence exercée par le canton. Cette érosion significative des recettes en provenance de la Confédération est d'autant plus préoccupante qu'elle intervient dans un contexte défavorable, marqué, pour la première fois depuis la reprise post-COVID, par une évolution défavorable des revenus fiscaux. Ces derniers, qui ont fait l'objet d'une croissance élevée ces dernières années, commencent en effet à montrer des signes de fléchissement et devraient poursuivre sur cette tendance lors des prochains exercices. A noter, par ailleurs, que le budget a été élaboré avant l'annonce des droits de douane.

Sur le plan des charges, le budget 2026 s'inscrit dans la continuité des années précédentes avec une tendance déjà bien établie : celle d'une croissance soutenue et durable des coûts dans les principaux domaines de charges. Cette évolution structurelle reflète les effets concrets de la dynamique démographique et de l'augmentation des besoins de la population, mais également ceux d'un ralentissement économique qui va de pair avec une légère hausse du taux de chômage. Les secteurs de la santé et du social, en particulier, continuent de voir leurs charges s'alourdir d'année en année. Une progression inquiétante qui concerne entre autres les prestations de soins, le soutien financier accordé dans le cadre des prestations complémentaires AVS/AI, les dispositifs d'aide sociale et de réduction des primes d'assurance maladie, ou encore la gestion du contentieux LAMal. À cela s'ajoute un volume toujours plus important de subventions accordées au secteur paraétatique, volume qui comprend notamment les montants élevés versés chaque année aux institutions sociales et aux écoles spécialisées afin de répondre aux besoins croissants en matière d'accompagnement, d'encadrement et d'inclusion des publics les plus vulnérables.

Face à cette dynamique des charges qui se confirme année après année, le constat est clair et sans appel : l'évolution naturelle des revenus de l'État ne permet plus, à elle seule, d'absorber une telle croissance des dépenses dans les différents secteurs de l'administration cantonale. Dans ce contexte, le Conseil d'État a néanmoins fait le choix, dans une logique contracyclique conforme aux dispositions légales, de recourir à un prélèvement important à la réserve de politique conjoncturelle. Cette mesure permet de compenser la baisse marquée des recettes liées à la péréquation financière fédérale afin de préserver, autant que possible, la capacité d'action de l'État dans cette période de forte incertitude. Il est en effet essentiel que l'État continue à investir pour soutenir l'activité économique, préserver l'emploi local et garantir la qualité des prestations publiques, sachant qu'un désengagement trop marqué de l'État dans un tel contexte aurait des conséquences négatives, tant sur le plan économique que sur celui de la cohésion territoriale. Mais cette marge de manœuvre, autant nécessaire qu'elle soit pour continuer à répondre aux nombreux défis auxquels le canton doit faire face, comporte des limites évidentes : l'enchaînement de prélèvements de grande ampleur, tel que celui prévu pour l'année 2026, en plus d'impacter négativement le niveau d'endettement du canton, conduirait inévitablement à un épuisement rapide de ces réserves, compromettant ainsi la capacité du canton à faire face à de futurs aléas.

Ce rapport offre également l'occasion de porter un regard prospectif sur les finances publiques à moyen terme. Le plan financier et des tâches 2027–2029 met en évidence des déficits encore très importants, qui confirment sans équivoque que les efforts réalisés jusqu'à présent ne suffiront pas. Des mesures additionnelles, ambitieuses et ciblées, devront

impérativement être déployées au cours de cette législature pour viser un retour à l'équilibre budgétaire. Ces efforts sont indispensables non seulement pour garantir la stabilité des finances publiques, mais aussi pour préserver la capacité du canton à faire face aux défis de demain, dans le strict respect du frein à l'endettement.

Le Canton de Neuchâtel se trouve ainsi à la croisée des chemins, ce d'autant plus que le contexte actuel est marqué par une forte incertitude sur le plan politique, commercial et financier en raison notamment de nombreux dossiers en cours susceptibles d'avoir des répercussions majeures sur la stabilité financière du canton. À ce titre, on pourra citer, entre autres, les mesures tarifaires adoptées par l'administration américaine, l'évolution incertaine des conflits en Ukraine et au Proche-Orient, mais également le programme d'allègement budgétaire actuellement en discussion au niveau fédéral, la mise en œuvre de plusieurs projets fédéraux ou encore les différentes initiatives cantonales et projets de loi portant sur les primes d'assurance maladie et la fiscalité. Il est donc impératif de continuer d'agir en cherchant à contenir la croissance des charges et assurer des finances publiques saines dans la durée. Face à ces nombreux besoins croissants, la responsabilité budgétaire impose des choix clairs et déterminés pour garantir la pérennité de l'action publique au service de la population.

Notons finalement qu'en plus du décret concernant le budget 2026, trois actes législatifs sont soumis au vote du Grand Conseil à travers ce rapport. Comme il s'y est engagé dans le rapport 25.033 sur la question du pouvoir d'achat, le Conseil d'État vous soumet en effet deux décrets visant à prolonger, pour une année supplémentaire, les mesures fiscales temporaires qui avaient été adoptées par votre Autorité pour 2024 et 2025. La prolongation du cautionnement accordé à NOMAD est également sollicitée, dans l'attente de la finalisation des options stratégiques 2025-2030 de l'institution.

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'État vous invite à approuver le budget 2026 ainsi que les différents actes législatifs susmentionnés, conformément aux projets de décret ci-joints.

Le Conseil d'État vous prie d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de sa haute considération.

Neuchâtel, le 17.09.2025

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
C. GRAF

La chancelière,
S. DESPLAND

Table des matières

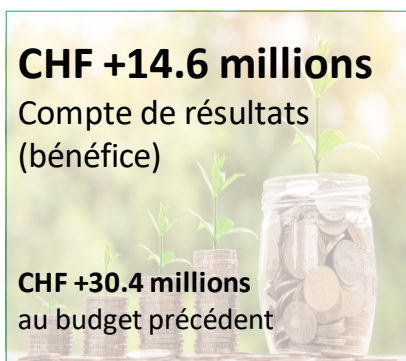
1.	Informations générales.....	5
1.1.	Aperçu des chiffres	5
1.2.	Frein à l'endettement	6
1.3.	Informations complémentaires.....	9
1.3.1.	Charges de personnel et effectifs	9
1.3.2.	Réserve en faveur du développement durable	10
1.3.3.	Endettement et charges d'intérêts	11
2.	États financiers MCH2	13
2.1.	Compte de résultats.....	13
2.2.	Compte des investissements	13
2.3.	Bilan prévisionnel.....	14
2.4.	Tableau de flux de trésorerie prévisionnel	15
3.	Objet soumis à l'adoption du Grand Conseil	16
3.1.	Modifications de la loi sur les contributions directes (LCdir) et du décret fixant les coefficients de l'impôt cantonal direct	16
3.2.	Modification du décret permettant un cautionnement simple en faveur de NOMAD	19
3.3.	Décret sur le budget 2026.....	21
4.	Analyses selon la classification fonctionnelle.....	22
4.1.	Compte de résultats.....	22
4.1.1.	Administration générale	24
4.1.2.	Ordre et sécurité publique, défense.....	24
4.1.3.	Formation	25
4.1.4.	Culture, sport et loisirs, église.....	27
4.1.5.	Santé	28
4.1.6.	Prévoyance sociale.....	29
4.1.7.	Trafic et télécommunications	31
4.1.8.	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	32
4.1.9.	Économie publique	33
4.1.10.	Finances et impôts.....	34
4.1.10.1.	Impôts et lissage des recettes fiscales.....	35
4.1.10.2.	Péréquation financière fédérale (RPT).....	37
4.2.	Compte des investissements	38
4.2.1.	Administration générale	44
4.2.2.	Ordre, sécurité publique et défense.....	45
4.2.3.	Formation	45
4.2.4.	Culture, sport et loisirs, église.....	45
4.2.5.	Santé	45
4.2.6.	Prévoyance sociale.....	45
4.2.7.	Trafic et télécommunications	46
4.2.8.	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	46
4.2.9.	Économie publique	46
4.2.10.	Finances et impôts.....	47
	Annexe 1 : Détail des charges et revenus du compte de résultats	48
	Annexe 2 : Fortune des fonds	51

1. Informations générales

1.1. Aperçu des chiffres

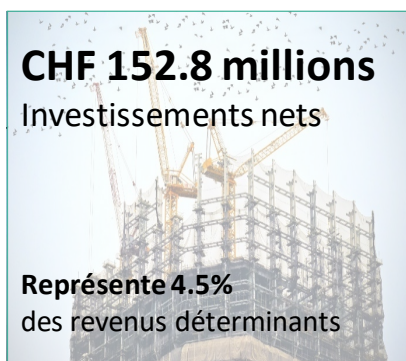
Vue d'ensemble (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026	PFT 2027	PFT 2028	PFT 2029	Écart B2026 - B2025 CHF	%
Compte de résultats								
Revenus ¹⁾	2'569'204'422	2'592'078'561	2'600'936'100	2'505'806'026	2'512'360'058	2'523'434'863	+8'857'539	+0.3%
Charges ¹⁾	2'512'825'539	2'561'699'108	2'586'367'289	2'664'099'480	2'704'188'162	2'739'242'733	+24'668'181	+1.0%
Résultat total	56'378'883	30'379'453	14'568'811	-158'293'454	-191'828'104	-215'807'870	-15'810'642	-52.0%
Compte des investissements								
Dépenses	138'703'920	209'082'209	218'811'073	336'912'206	307'998'216	217'647'690	+9'728'864	+4.7%
Recettes	56'714'607	62'093'315	66'008'420	105'092'661	102'638'071	134'309'721	+3'915'105	+6.3%
Investissements nets	81'989'313	146'988'894	152'802'653	231'819'545	205'360'145	83'337'969	+5'813'759	+4.0%
Découvert et endettement								
Découvert	472'581'957	442'202'504	427'633'693	585'927'146	777'755'251	993'563'120	-14'568'811	-3.3%
Dette au sens étroit (emprunts)	1'766'500'000	1'920'000'000	1'950'000'000	2'050'000'000	2'150'000'000	2'230'000'000	+30'000'000	+1.6%

¹⁾ Les charges et les revenus correspondent à des totaux hors imputations internes.



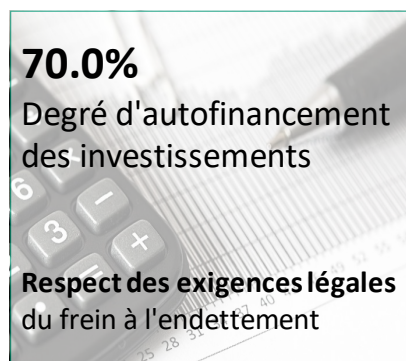
CHF +14.6 millions
Compte de résultats
(bénéfice)

CHF +30.4 millions
au budget précédent



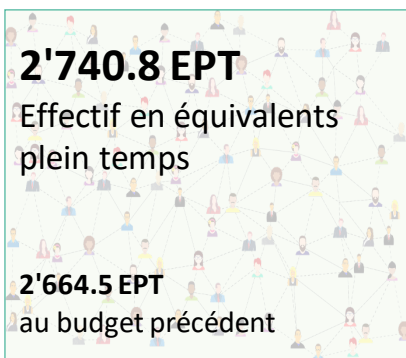
CHF 152.8 millions
Investissements nets

Représente 4.5%
des revenus déterminants



70.0%
Degré d'autofinancement
des investissements

Respect des exigences légales
du frein à l'endettement



2'740.8 EPT
Effectif en équivalents
plein temps

2'664.5 EPT
au budget précédent



CHF 1.60 milliard
Charges de transfert

CHF 1.57 milliard
au budget précédent



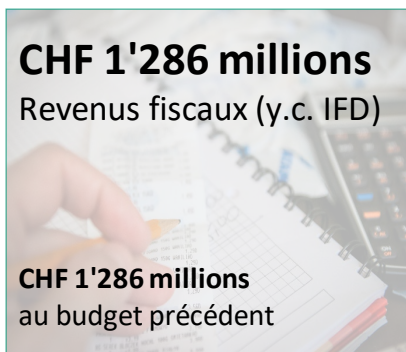
CHF 186.6 millions
Biens, services et autres
charges d'exploitation

CHF 189.0 millions
au budget précédent



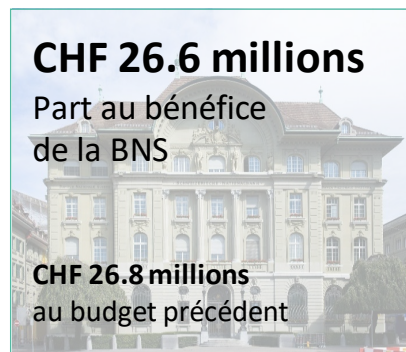
CHF 270.7 millions
Revenus de la
péréquation financière
fédérale

CHF 322.8 millions
au budget précédent



CHF 1'286 millions
Revenus fiscaux (y.c. IFD)

CHF 1'286 millions
au budget précédent



CHF 26.6 millions
Part au bénéfice
de la BNS

CHF 26.8 millions
au budget précédent

1.2. Frein à l'endettement

En vigueur depuis 2006 pour l'État de Neuchâtel et révisé au cours de la dernière décennie, le mécanisme du frein à l'endettement instaure un cadre institutionnel et juridique ayant pour but de prévenir les déséquilibres structurels des charges et des revenus du compte de résultats, d'assurer un financement minimal des dépenses d'investissement et de stabiliser voire réduire l'évolution de la dette.

Suite aux modifications majeures adoptées le 25 juin 2019 (rapport 18.033), il s'agit du 7^{ème} exercice budgétaire présenté en regard du dispositif légal actuel qui s'appuie, comme détaillé à l'article 30 LFinEC, sur le respect de deux critères. Ces derniers sont détaillés ci-dessous et repris dans un tableau de synthèse en fin de chapitre.

Volume minimum d'investissements

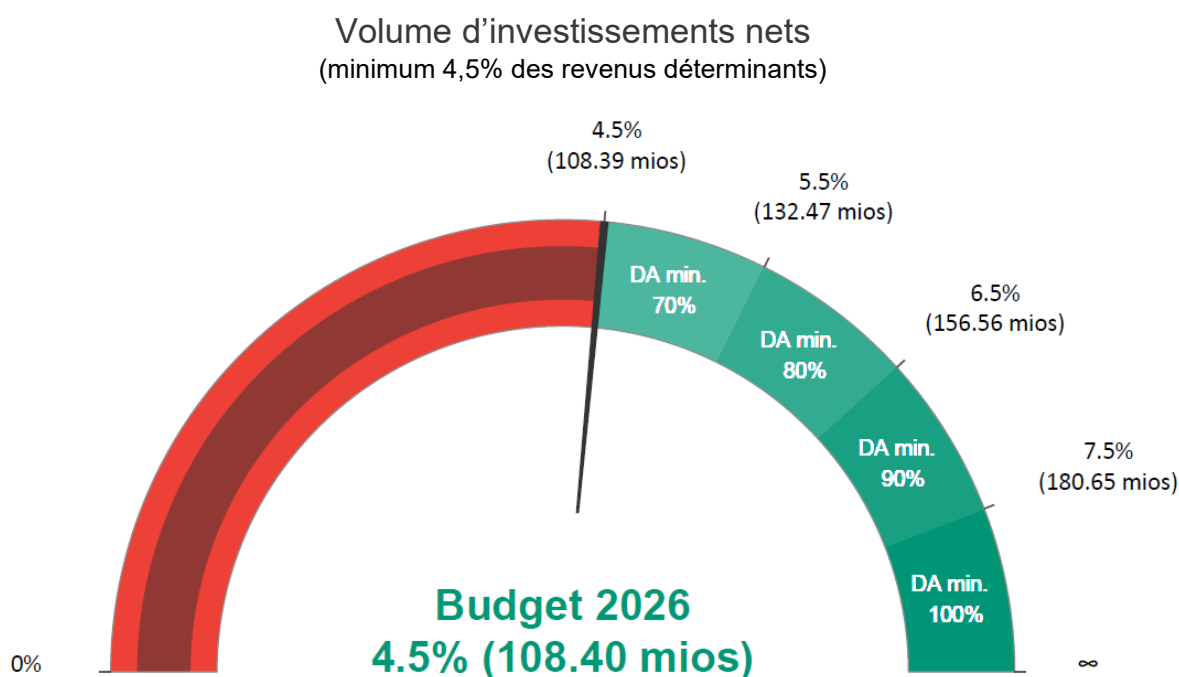
Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre a LFinEC, un volume minimum d'investissements est visé et détermine le degré d'autofinancement minimum à atteindre (voir 2^{ème} critère ci-dessous). Cette méthode traduit la volonté politique de promouvoir dans la durée un effort d'investissement soutenu et d'y consacrer une part minimale des ressources de l'État, à même d'assurer le renouvellement et la modernisation des infrastructures nécessaires à notre collectivité.

L'objectif minimal ancré dans la loi prévoit, pour les dépenses portées au budget, un volume minimum d'investissements nets correspondant à 4,5%¹ des revenus déterminants (total des revenus hors subventions à redistribuer et imputations internes). Cet objectif peut être relevé par paliers pour autant que le degré d'autofinancement soit suffisamment important.

Précisons que les investissements nets considérés pour la comparaison ne tiennent pas compte des projets gérés hors frein, soit parce que ceux-ci entraînent des flux financiers nets positifs sur une période de 10 ans (art. 30 al. 4 let. a LFinEC), soit parce qu'ils sont reconnus d'intérêt cantonal majeur (art. 30 al. 4 let. b LFinEC). Pour le budget 2026, les dépenses relatives au projet de concrétisation du RER (CHF 2 millions), à la recapitalisation de transN (CHF 20 millions) ainsi qu'à la réalisation du bâtiment Univers (CHF 12,1 millions) ne sont pas considérées pour le calcul vu leur intérêt cantonal majeur.

Nouveauté cette année, les écritures relatives à l'octroi et au remboursement des prêts accordés par l'État – environ CHF 10,3 millions en valeur nette – ont également été retirées du calcul, conformément au projet de loi visant l'adaptation du frein à l'endettement proposé en août par le Conseil d'État et actuellement en discussion au sein de la commission des finances.

Au final, les dépenses d'investissement considérées s'élèvent donc à CHF 108,4 millions et représentent 4,5% des revenus déterminants, soit un résultat conforme à l'objectif minimum. Comme indiqué dans le graphique et tableau de synthèse présentés ci-après, une telle proportion nécessite un degré d'autofinancement de 70% au minimum en regard du second critère.



¹ L'objectif légal de 4,5% englobe un écart statistique de 1 point (%) comme indiqué à l'article 30 al. 1 let. a LFinEC. Cela signifie que, lors du bouclage des comptes de l'exercice, un volume minimum équivalent à 3,5% des revenus déterminants est attendu.

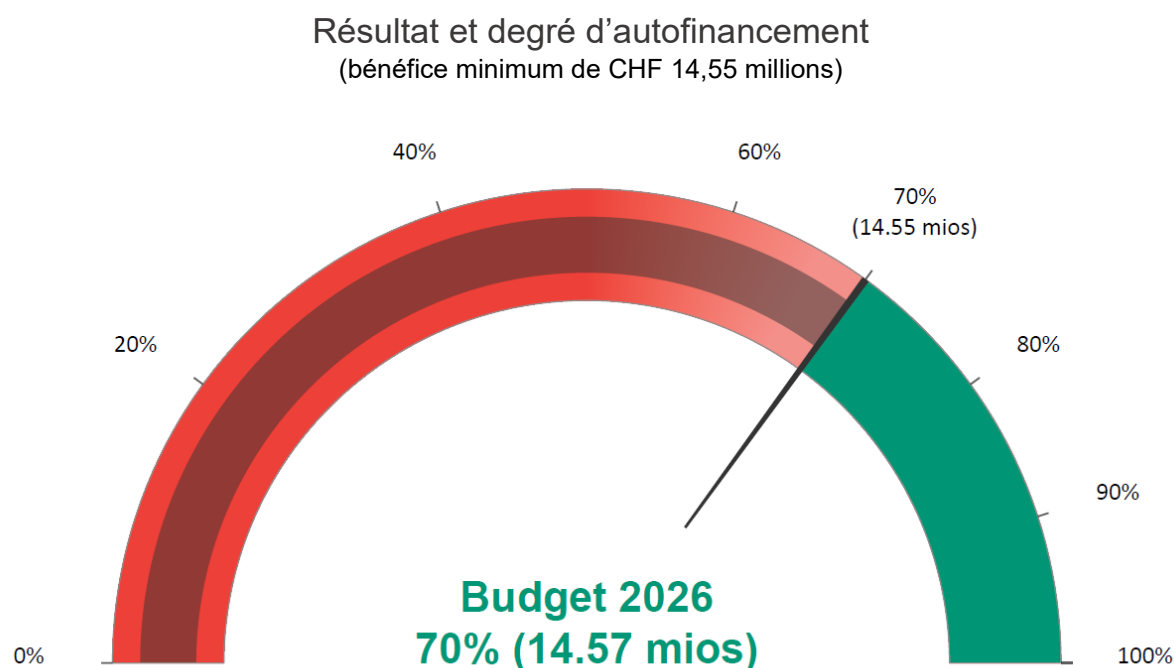
Résultat et degré d'autofinancement

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre b LFinEC, le budget doit présenter un compte de résultats équilibré ou positif, permettant d'atteindre un degré d'autofinancement de 70% au moins. Cet objectif d'autofinancement peut varier en fonction du volume d'investissements conformément au premier critère présenté ci-devant. En d'autres termes, plus l'État investit, plus il doit améliorer son degré d'autofinancement (cf. limites détaillées dans le tableau de synthèse). Le degré d'autofinancement se calcule en comparant l'autofinancement et les investissements nets. Ces derniers, en plus des projets gérés hors frein (et des prêts depuis cette année), sont corrigés d'un écart statistique (art. 30 al. 3 let. b LFinEC) et éventuellement d'un prélèvement à la réserve constituée par le biais des reports découlant des exercices précédents en cas de volume réalisé inférieur au minimum imposé par la loi (art. 30 al. 3 let c LFinEC).

En sus de ces exigences, le résultat budgétaire doit par ailleurs être augmenté d'un montant équivalent à au moins 1% du découvert du dernier bilan audité, comme le prévoit l'article 30, al. 4^{ter} LFinEC. Enfin, l'article 30, al. 4bis LFinEC impose que le résultat budgétaire dégage également un excédent de revenus équivalent à au moins 20% des déficits annuels constatés dans les comptes tant et aussi longtemps que ceux-ci n'ont pas été intégralement compensés par des excédents de revenus aux comptes.

En pratique, cela implique que l'autofinancement est calculé en deux temps : dans un premier temps, il convient de réduire le résultat de l'exercice d'un montant équivalent à 1% du découvert du dernier bilan audité ainsi que d'un montant correspondant à 20% des déficits annuels constatés dans les comptes et qui n'ont pas encore été compensés. Dans un second temps, le résultat ainsi obtenu est additionné aux amortissements, déduction faite du prélèvement à la réserve pour amortissement, pour obtenir l'autofinancement.

Pour le budget 2026, compte tenu d'un découvert de CHF 472,6 millions aux comptes 2024, le résultat doit être diminué d'un montant minimum de CHF 4,7 millions pour prendre en considération l'amortissement de 1% du découvert. Les derniers exercices (2020-2024) ayant été bouclés sur des bénéfices, aucune exigence supplémentaire en lien avec l'amortissement des déficits passés n'est applicable cette année. Compte tenu de ces éléments, le budget 2026 affiche donc un degré d'autofinancement de 70% qui respecte le second critère du frein à l'endettement. Ce résultat tient compte du report de CHF 1,95 million qui avaient été mis en réserve lors du bouclage 2024 en raison d'un volume d'investissement insuffisant.



Détail du calcul du frein à l'endettement au budget 2026

Art. 30, al. 1, let. a LFinEC

Volume d'investissements nets compris entre 4,5% et 5,5% des revenus déterminants



Revenus déterminants du compte de résultats	Budget 2026
Total des revenus (sans imp. int.)	2'600'936'099
- Subventions à redistribuer	192'335'316
= Revenus déterminants	2'408'600'783

Dépenses nettes du compte des investissements	Budget 2026
Dépenses nettes totales portées au budget	152'802'653
- Dépenses nettes gérées hors frein : flux financiers nets positifs 10 ans (art. 30 al. 4 let. a)	0
- Dépenses nettes gérées hors frein : intérêt cantonal majeur (art. 30 al. 4 let. b)	34'059'389
- Dépenses nettes gérées hors frein : prêts (art. 30 al. 4 let. c)	10'343'494
= Investissements nets déterminants	108'399'770

Investissements nets déterminants en % des revenus déterminants :

4.50%

Degré d'autofinancement minimum à réaliser :

70%

Limites investissements nets et degré d'autofinancement minimum à réaliser (art. 30, al.2 LFinEC)

Objectif inv. (%) ¹⁾		Revenus déterminants	Objectif inv. (CHF) ¹⁾		Objectif degré d'autofinancement
min.	max.		min.	max.	
4.5%	5.5%	2'408'600'783	108'387'035	132'473'043	70%
5.5%	6.5%	2'408'600'783	132'473'043	156'559'051	80%
6.5%	7.5%	2'408'600'783	156'559'051	180'645'059	90%
7.5%	non limité	2'408'600'783	180'645'059	non limité	100%

¹⁾ Selon art. 30 al. 1 let. a LFinEC, les marges tiennent compte d'un écart statistique pour soldes de crédits non-utilisés de 1 point (%).

Art. 30, al. 1, let. b et al. 4ter LFinEC

Compte de résultats équilibré ou positif, permettant d'atteindre un degré d'autofinancement de 70% au moins et augmenté d'un montant équivalent à au moins 1% du découvert du dernier bilan audité



Découvert dernier bilan audité (comptes 2024) :

472'581'957

Objectif bénéfice minimum 1% (art. 30 al. 4ter) :

4'725'820

Compte de résultats	Budget 2026
Total des revenus (sans imp. int.)	2'600'936'099
- Total des charges (sans imp. int.)	2'586'367'289
= Résultat total (exc. charges (-) / revenus (+))	14'568'810

Autofinancement	Budget 2026
Amortissements du patrimoine administratif	53'891'548
+ Amortissements subventions d'investissement	19'514'066
- Prélèvement réserve amortissements PA	25'573'398
= Amortissements nets du patrimoine administratif	47'832'216
+ Résultat total (exc. charges (-) / revenus (+))	14'568'810
- Amortissement de 1% du découvert	4'725'820
= Autofinancement après amortissement du découvert	57'675'207

Investissements nets pour le calcul du degré d'autofinancement	Budget 2026
Investissements nets déterminants	108'399'770
- Écart statistique (1% des revenus déterminants - art. 30 al. 3 let. b)	24'086'008
- Report réserve investissements (art. 30 al. 3 let. c)	1'952'331
= Investissements nets pour le calcul du degré d'autofinancement	82'361'431

Degré d'autofinancement des investissements nets (après amortissement découvert) :

70.03%

Bénéfice minimum du compte de résultats pour respecter le frein à l'endettement :

14'546'605

1.3. Informations complémentaires

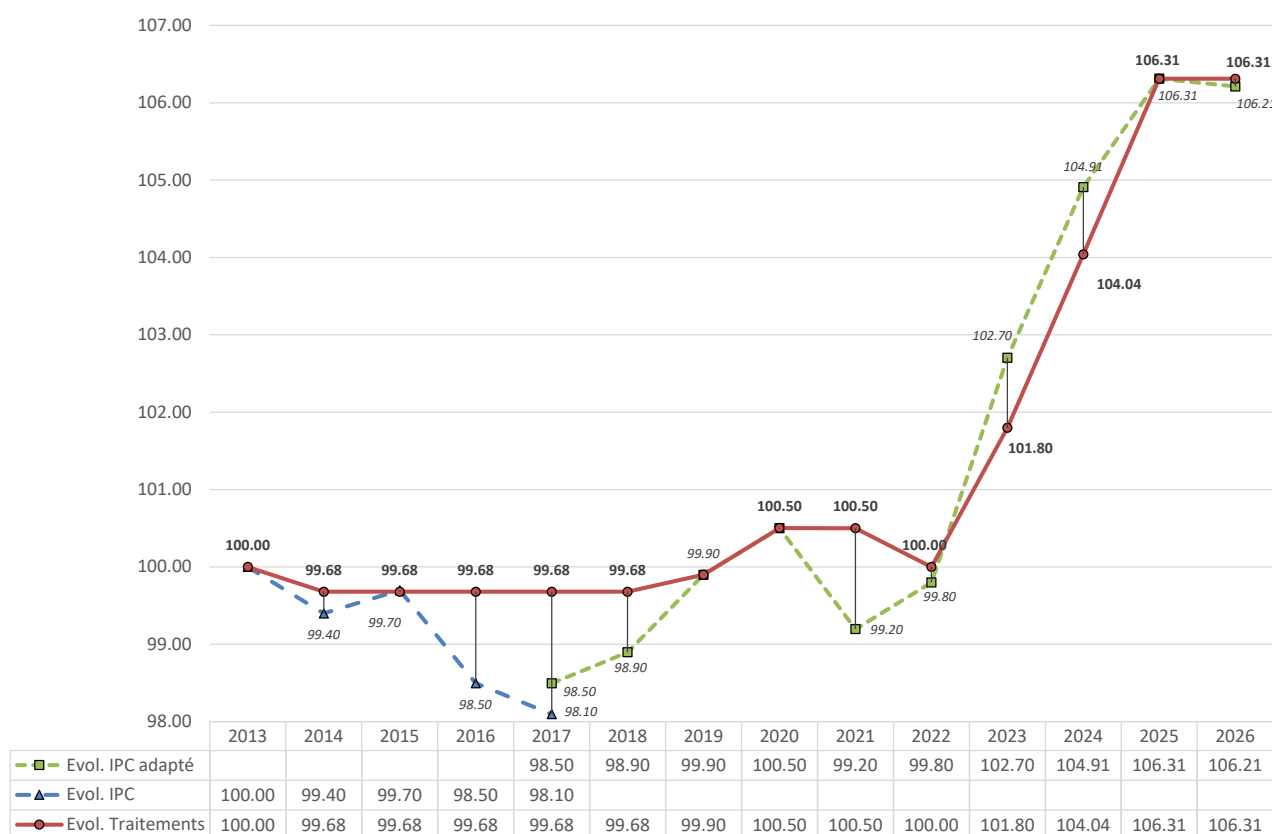
1.3.1. Charges de personnel et effectifs

Lors du budget 2023, le Conseil d'État n'avait pas été en mesure de compenser intégralement la progression annuelle relativement importante de l'IPC. Comme on peut le voir sur le graphique ci-dessus, cette situation a donné lieu à la création d'une réserve d'indexation qui devait être résorbée dans les deux ans conformément à la loi sur le statut de la fonction publique (LSt). Dans le cadre de l'élaboration du budget 2024, il a été décidé d'accorder une pleine compensation du renchérissement annuel, mais de maintenir la réserve constituée l'année précédente.

Pour 2025, il a été décidé de résorber entièrement cette réserve d'indexation. Il en a découlé un total de 2,18% d'augmentation de traitements, ou une progression des traitements à hauteur de 2,27 points de pourcentage (passant le renchérissement – par rapport à la base de 2013 – de 4,04 à 6,31 points).

Finalement, pour 2026, le Conseil d'État propose de garder l'allocation de renchérissement inchangée malgré le repli de l'IPC de 0,1 point de pourcentage par rapport à l'année précédente.

Évolution comparée de l'IPC et des traitements depuis 2013
(2017 : correction de la réserve d'indexation)



Le Conseil d'État a également décidé de porter le montant de l'enveloppe destinée aux primes individuelles et/ou collectives à hauteur de 0,6% de la masse salariale, suivant la progression ralentie depuis de nombreuses années et reprise en 2024.

Les charges de personnel atteignent CHF 515,7 millions au budget 2026. Comme chaque année, ce montant comprend un écart statistique qui tient notamment compte des incidences financières liées aux délais de carence ou au remplacement du personnel âgé (départ à la retraite) par du personnel plus jeune (effet noria). D'un montant de CHF 17 millions pour 2026, cet écart statistique permet également de prendre en compte les difficultés rencontrées par certains services de l'administration qui peinent à pourvoir des postes vacants.

L'augmentation des charges de personnel par rapport au budget précédent (CHF +8,7 millions) provient principalement de l'octroi d'échelons pour le personnel qui en bénéficie, ainsi que d'une hausse modérée et maîtrisée des effectifs de l'administration. A noter que les chiffres du tableau ci-dessous intègrent également la baisse du taux de cotisation à la caisse de pensions du canton de Neuchâtel (CPCN), qui fait l'objet d'un projet de loi au sein du rapport 25.018 et qui sera prochainement traité par le Grand Conseil.

Charges de personnel (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026	PFT 2027	PFT 2028	PFT 2029	Écart B2026 - B2025 CHF	%
Autorités, commissions et juges	11'272'202	11'766'488	12'231'638	12'541'393	12'545'220	12'537'768	+465'150	+4.0%
Salaires personnel administratif et exploit.	270'634'878	277'788'499	286'243'884	288'910'943	288'917'218	288'827'034	+8'455'385	+3.0%
Salaires des enseignants	94'534'153	96'390'115	98'816'968	100'015'714	100'074'895	100'192'054	+2'426'853	+2.5%
Travailleurs temporaires	16'729'575	19'210'117	18'243'860	18'196'828	18'206'828	18'217'029	-966'257	-5.0%
Allocations	5'479'359	5'475'620	5'557'490	5'633'642	5'637'862	5'637'962	+81'870	+1.5%
Cotisations patronales	85'159'499	89'910'344	88'272'678	88'834'751	88'832'105	88'834'894	-1'637'666	-1.8%
Prestations de l'employeur	2'730'431	2'166'504	2'130'528	2'130'528	2'130'528	2'130'528	-35'976	-1.7%
Autres charges de personnel	3'253'188	4'265'148	4'218'611	4'051'149	3'645'763	3'627'023	-46'537	-1.1%
30 Total	489'793'285	506'972'835	515'715'658	520'314'948	519'990'419	520'004'292	+8'742'823	+1.7%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+17'179'550	+8'742'823	+4'599'291	-324'529	+13'873		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+3.5%	+1.7%	+0.9%	-0.1%	+0.0%		

Rappelons que les effectifs présentés dans le tableau suivant se réfèrent au personnel administratif et d'exploitation, ainsi qu'aux magistrats. Le personnel enseignant cantonal ne figure pas dans ce tableau, car il répond à d'autres logiques de suivi et de planification budgétaire. L'effectif budgétaire total du personnel administratif et d'exploitation, y compris les magistrats, passe de 2'664,52 EPT en 2025 à 2'740,82 EPT en 2026. Une décomposition des mouvements par département ainsi que les variations les plus significatives sont détaillées dans le tome 2.

Effectif du personnel par département (EPT)	Comptes 2024 ¹⁾	Budget 2025 ¹⁾	Budget 2026	PFT 2027	PFT 2028	PFT 2029	Écart B2026 - B2025 CHF	%
Autorités législatives (AULE)	7.65	8.10	8.00	8.00	8.00	8.00	-0.10	-1.2%
Chancellerie d'État (CHAN)	33.10	37.00	36.60	37.00	37.00	37.00	-0.40	-1.1%
Contrôle cantonal des finances (CCFI)	10.85	11.85	12.95	12.95	12.95	12.95	+1.10	+9.3%
Autorités judiciaires (AUJU)	100.15	104.95	111.85	113.65	113.65	113.65	+6.90	+6.6%
Dpt santé, jeunesse et sports (DSJS)	265.49	283.22	296.32	297.32	297.72	297.72	+13.10	+4.6%
Dpt sécurité, digitalisation et culture (DSDC)	1'006.15	1'045.95	1'066.95	1'068.75	1'069.75	1'069.45	+21.00	+2.0%
Dpt formation et finances (DFFI)	429.30	450.10	459.00	459.25	459.50	459.75	+8.90	+2.0%
Dpt dév. territ. et environnement (DDTE)	349.54	357.19	364.69	364.49	364.49	364.49	+7.50	+2.1%
Dpt économie et cohésion sociale (DECS)	307.18	317.66	332.96	333.36	332.86	332.86	+15.30	+4.8%
Total personnel administratif	2'509.41	2'616.02	2'689.32	2'694.77	2'695.92	2'695.87	+73.30	+2.8%
Membres du Conseil d'État	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	0.00	0.0%
Magistrats de l'ordre judiciaire	43.50	43.50	46.50	46.50	46.50	46.50	+3.00	+6.9%
Total Conseil d'État et magistrats	48.50	48.50	51.50	51.50	51.50	51.50	+3.00	+6.2%
Total État	2'557.91	2'664.52	2'740.82	2'746.27	2'747.42	2'747.37	+76.30	+2.9%
Δ en EPT par rapport à l'année précédente		+106.61	+76.30	+5.45	+1.15	-0.05		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+4.2%	+2.9%	+0.2%	+0.0%	-0.0%		

¹⁾ Correction des données conformément à la nouvelle organisation des départements en vigueur dès le 27 mai 2025.

1.3.2. Réserve en faveur du développement durable

Comme pour l'exercice 2025, le Conseil d'État propose de financer en partie certaines dépenses par le biais de la réserve en faveur du développement durable. Ainsi, en 2026, le budget prévoit le prélèvement de CHF 7,5 millions pour compenser des charges du compte de résultats et CHF 2,5 millions pour compenser des dépenses d'investissements. Pour rappel, cette réserve alimentée par la moitié des revenus extraordinaires de la BNS peut être utilisée pour financer, jusqu'à concurrence de 50%, des charges et des dépenses représentant un engagement en faveur des générations futures dans les domaines de la politique climatique et du développement durable.

Pour faire l'objet d'un tel financement, les dispositions réglementaires prévoient que les charges et les dépenses doivent relever de la stratégie cantonale pour le développement durable. La charge ou la dépense doit donc s'inscrire dans une ou plusieurs dimensions du développement durable (responsabilité écologique ; solidarité sociale ; efficacité économique), respectivement un des objectifs de durabilité du canton.

Pour l'élaboration de la liste des charges et dépenses éligibles, les critères complémentaires suivants ont été considérés. Premièrement, les charges de personnel sous contrat de durée indéterminée ne sont en principe pas éligibles à un prélèvement. Deuxièmement, l'ensemble des projets retenus doit permettre de couvrir les trois dimensions du développement durable.

Au final, les charges et dépenses retenues pour l'année 2026 représentent un montant total d'environ CHF 20 millions, dont CHF 15 millions sur le compte de résultats et CHF 5 millions sur le compte des investissements, justifiant ainsi un prélèvement global de CHF 10 millions à la réserve en faveur du développement durable.

Ce montant se répartit à hauteur de 64% dans la dimension « responsabilité écologique », de 20% dans la dimension « efficacité économique » et de 16% dans la dimension « solidarité sociale ». À relever que cette répartition est toutefois donnée à titre indicatif, les projets retenus ayant été systématiquement attribués à une seule dimension du développement durable, alors qu'ils pourraient – pour certains d'entre eux – en couvrir deux ou les trois.

Le tableau ci-dessous détaille la liste des projets qui pourront bénéficier d'un prélèvement à la réserve en faveur du développement durable. Si les montants retenus correspondent aux montants intégrés au budget, il est important de préciser ici que le prélèvement qui sera comptabilisé en 2026 sera réévalué sur la base des dépenses effectives de chaque projet.

Projets retenus en matière de développement durable (CHF)	Dimension dév. durable	Budget 2026
Compte de résultats		15'129'263
Plan climat	Responsabilité écologique	7'562'943
Soutien à la reconversion et à la formation dans les métiers de la transition énergétique	Efficacité économique	45'000
Développement Promotion de la santé	Solidarité sociale	2'525'000
Soutiens aux parcs naturels régionaux	Efficacité économique	256'000
Convention-programme Nature	Responsabilité écologique	117'845
Insertion socio-professionnelle	Efficacité économique	2'204'000
NE-ESO (entreprise sociale)	Efficacité économique	403'560
Divers projets LADE et LPR	Efficacité économique	682'915
Promotion biodiversité	Responsabilité écologique	461'000
Politique du logement	Solidarité sociale	346'000
Insertion professionnelle et soutien aux chômeurs	Efficacité économique	525'000
Compte des investissements		5'106'525
Plan climat	Responsabilité écologique	2'642'500
Convention-programme Nature	Responsabilité écologique	511'525
Convention-programme Paysage	Responsabilité écologique	62'500
Promotion et amélioration de la biodiversité, CP revitalisation des eaux	Responsabilité écologique	1'600'000
Politique du logement	Solidarité sociale	290'000
Total dépenses éligibles		20'235'788

1.3.3. Endettement et charges d'intérêts

Endettement

L'endettement présenté dans la section suivante se rapporte à la notion de dette au sens étroit. Celle-ci fait uniquement référence aux emprunts en cours auprès des établissements financiers, et qui sont directement en lien avec les charges d'intérêts dont la collectivité publique doit s'acquitter.

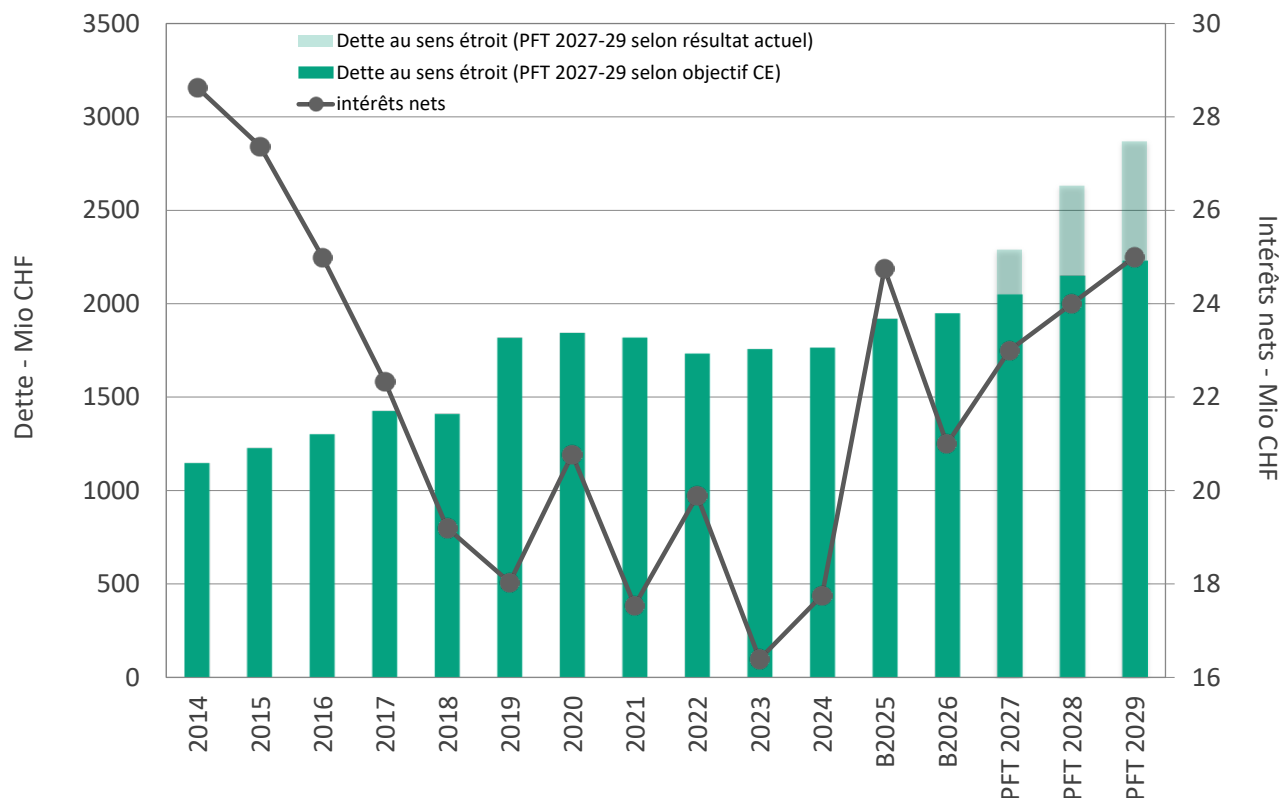
L'évolution de la dette présentée dans le tableau ci-dessous n'est pas entièrement basée sur le plan financier actuel. En effet, elle a été ajustée afin de tenir compte des objectifs du Conseil d'État en termes d'investissements à réaliser compatibles avec le mécanisme du frein à l'endettement, et le rétablissement de l'équilibre du compte de résultats sur la période 2027-2029. Dans l'hypothèse où ces objectifs ne seraient pas tenus, l'endettement augmenterait d'autant, raison pour laquelle le graphique ci-après présente l'évolution de la dette selon deux scénarios. Un premier scénario est basé sur le PFT actuel, tandis qu'un second scénario plus réaliste présente une trajectoire ajustée intégrant les objectifs du Conseil d'État dans le cadre du dispositif de maîtrise des finances. Cette approche permet de refléter les efforts qui devront encore être engagés pour assurer une gestion rigoureuse des finances publiques, tout en maintenant un niveau d'investissement soutenable.

Endettement (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026	PFT 2027	PFT 2028	PFT 2029	Écart B2026 - B2025 CHF	%
Dette au sens étroit (emprunts)	1'766'500'000	1'920'000'000	1'950'000'000	2'050'000'000	2'150'000'000	2'230'000'000	+30'000'000	+1.6%

Le niveau d'endettement prévu à fin 2026 a été estimé en prenant pour point de départ la dette au 31 décembre 2024 (derniers comptes clôturés). À cette base viennent s'ajouter les incidences budgétaires 2026 et les projections pour l'exercice 2025, qui semblent moins pessimistes que celles présentées dans le rapport du budget 2025. Pour rappel, ce dernier anticipait une dette prévisionnelle d'environ CHF 1,9 milliard en 2025, alors que les nouvelles estimations tablent sur une dette d'environ CHF 1,8 milliard.

Selon les hypothèses retenues, la dette au sens étroit devrait s'élever à CHF 1,95 milliard en 2026, et devrait connaître une progression régulière au cours des prochaines années. Cette tendance amènera la dette à atteindre CHF 2,2 milliards à l'horizon 2029. L'application du mécanisme de frein à l'endettement depuis l'exercice 2020, qui impose un volume minimum d'investissements et un degré d'autofinancement suffisamment important (sans pour autant contraindre d'autofinancer entièrement les investissements réalisés), impacte l'évolution de l'endettement du canton et les charges d'intérêts.

Évolution de la dette au sens étroit et des intérêts nets de 2014 à 2029



Charges d'intérêts

Le 19 juin 2025, la BNS a abaissé son taux directeur de 25 points de base, le faisant passer de 0,25% à 0%. Cette décision intervient dans un contexte de ralentissement de l'inflation et de persistance d'un franc suisse fort, renforcé par les tensions géopolitiques. L'objectif de cet assouplissement monétaire est de stimuler l'activité économique tout en maintenant l'inflation dans la zone cible, comprise entre 0% et 2%. La BNS a par ailleurs réaffirmé sa disposition à intervenir sur le marché des changes en cas de besoin et de réinstaurer des taux négatifs si les menaces de déflation ressurgissent.

Malgré une baisse des taux, le Conseil d'État constate un resserrement des conditions de financement : les liquidités disponibles diminuent, tandis que les marges appliquées par les établissements bancaires augmentent. Par ailleurs, l'annonce du gouvernement américain concernant l'instauration de droits de douane apporte de nouvelles incertitudes sur les marchés. Ces éléments s'ajoutent aux tensions géopolitiques persistantes, en particulier les conflits armés au Proche-Orient et en Ukraine. Dans ce climat instable, le Conseil d'État demeure vigilant quant à l'évolution des taux d'intérêt, afin d'anticiper au mieux les besoins de financement futur et de saisir les opportunités de marché qui se présentent.

Cette prudence se traduit également par une gestion active des liquidités sur les comptes courants, afin de les mettre à profit pour diminuer le volume d'emprunts à court terme (d'une durée inférieure à une année), ce qui va favorablement influencer les charges d'intérêts. Dans un environnement caractérisé par des marchés financiers volatils, des incertitudes géopolitiques, et des tensions dans les relations économiques internationales, les estimations budgétaires relatives aux charges d'intérêts sont rendues délicates – mais globalement moins pessimistes que les prévisions retenues lors de l'élaboration du budget 2025. Sur la base des hypothèses actuelles, le Conseil d'État prévoit une baisse des charges d'intérêts en 2026. Celles-ci sont estimées à CHF 21 millions, soit une diminution de CHF -3,8 millions par rapport au budget 2025 (voir graphique ci-dessous). En revanche, les charges d'intérêts devraient augmenter au cours des prochains exercices pour atteindre CHF 25 millions en 2029.

Le Conseil d'État demeure attentif à l'évolution de l'endettement et des charges d'intérêts, qui doivent inciter l'État à mener une politique financière à la fois prudente et proactive. L'objectif est de préserver une capacité d'intervention suffisante en cas de crise ou de retournement économique, et d'investir durablement pour accompagner les transformations nécessaires à moyen et long terme en faveur des générations futures.

2. États financiers MCH2

2.1. Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026	PFT 2027	PFT 2028	PFT 2029	Écart B2026 - B2025 CHF	%
Revenus d'exploitation	2'465'115'799	2'479'573'999	2'436'210'150	2'407'837'625	2'419'206'182	2'428'296'056	-43'363'850	-1.7%
40 Revenus fiscaux	1'254'220'952	1'163'057'000	1'164'995'000	1'161'645'000	1'166'995'000	1'170'645'000	+1'938'000	+0.2%
41 Patentes et concessions	19'409'416	46'595'000	46'294'000	46'084'000	45'934'000	45'944'000	-301'000	-0.6%
42 Taxes et redevances	157'858'841	166'291'868	165'659'212	164'005'798	164'588'274	164'949'978	-632'656	-0.4%
43 Revenus divers	13'795'103	14'134'099	13'339'414	14'551'696	13'630'111	12'157'256	-794'685	-5.6%
45 Prélèv. sur fonds et fin. spéciaux	6'960'699	12'718'300	6'090'288	11'208'826	20'637'126	16'966'426	-6'628'012	-52.1%
46 Revenus de transfert	830'811'613	891'151'269	847'496'919	813'814'989	817'904'055	829'221'079	-43'654'349	-4.9%
47 Subventions à redistribuer	182'059'176	185'626'464	192'335'316	196'527'316	189'517'616	188'412'316	+6'708'852	+3.6%
Charges d'exploitation	2'430'069'200	2'515'108'153	2'562'821'766	2'638'553'957	2'677'942'639	2'711'997'210	+47'713'613	+1.9%
30 Charges de personnel	489'793'285	506'972'835	515'715'658	520'314'948	519'990'419	520'004'292	+8'742'823	+1.7%
31 Biens, services et autres chg d'explt	193'166'728	189'013'209	186'589'916	197'265'043	205'613'820	203'070'886	-2'423'293	-1.3%
33 Amortissements du patr. administratif	51'698'014	51'910'218	53'891'548	59'878'723	66'268'970	71'508'811	+1'981'331	+3.8%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	13'279'042	8'466'701	11'119'174	7'276'274	7'761'374	7'761'374	+2'652'473	+31.3%
36 Charges de transfert	1'500'072'956	1'573'118'726	1'603'170'154	1'657'291'653	1'688'790'440	1'721'239'530	+30'051'429	+1.9%
37 Subventions redistribuées	182'059'176	185'626'465	192'335'316	196'527'316	189'517'616	188'412'316	+6'708'851	+3.6%
Résultat d'exploitation	35'046'599	-35'534'154	-126'611'617	-230'716'332	-258'736'457	-283'701'154	-91'077'463	-256.3%
44 Revenus financiers	78'157'222	77'823'835	75'112'628	72'900'628	72'893'628	73'080'128	-2'711'207	-3.5%
34 Charges financières	29'477'143	26'046'000	23'545'523	25'545'523	26'245'523	27'245'523	-2'500'477	-9.6%
Résultat financier	48'680'079	51'777'835	51'567'105	47'355'105	46'648'105	45'834'605	-210'730	-0.4%
Résultat opérationnel	83'726'678	16'243'681	-75'044'512	-183'361'227	-212'088'352	-237'866'550	-91'288'193	-562.0%
48 Revenus extraordinaires	25'931'401	34'680'727	89'613'323	25'067'773	20'260'248	22'058'680	+54'932'596	+158.4%
38 Charges extraordinaires	53'279'196	20'544'955	0	0	0	0	-20'544'955	-100.0%
Résultat extraordinaire	-27'347'795	14'135'772	89'613'323	25'067'773	20'260'248	22'058'680	+75'477'551	+533.9%
Résultat total	56'378'883	30'379'453	14'568'811	-158'293'454	-191'828'104	-215'807'870	-15'810'642	-52.0%

2.2. Compte des investissements

Compte des investissements (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026	PFT 2027	PFT 2028	PFT 2029	Écart B2026 - B2025 CHF	%
Dépenses	138'703'920	209'082'209	218'811'073	336'912'206	307'998'216	217'647'690	+9'728'864	+4.7%
50 Immobilisations corporelles	96'420'683	117'826'684	140'626'896	246'111'743	235'998'816	149'864'300	+22'800'212	+19.4%
51 Invest. pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	--
52 Immobilisations incorporelles	5'170'971	9'431'892	11'083'365	10'451'851	9'045'559	8'225'619	+1'651'473	+17.5%
54 Prêts	18'153'395	28'043'000	25'382'000	36'583'000	21'020'000	20'310'000	-2'661'000	-9.5%
55 Participations et capital social	0	20'290'000	20'290'000	250'000	250'000	250'000	0	0.0%
56 Propres subventions d'investissement	16'563'196	27'093'082	22'528'812	34'815'612	34'743'841	33'717'771	-4'564'270	-16.8%
57 Subventions d'invest. à redistribuer	2'395'675	6'397'550	5'100'000	8'700'000	6'940'000	5'280'000	-1'297'550	-20.3%
58 Investissements extraordinaires	0	0	-6'200'000	0	0	0	-6'200'000	--
Recettes	56'714'607	62'093'315	66'008'420	105'092'661	102'638'071	134'309'721	+3'915'105	+6.3%
60 Transfert immob. corp. dans PF	8'741'571	0	0	0	0	0	0	--
61 Remboursements	7'000	7'651'000	13'185'750	25'574'250	28'617'250	57'997'000	+5'534'750	+72.3%
62 Transfert immob. incorp. dans PF	0	0	0	0	0	0	0	--
63 Subventions d'invest. acquises	20'016'280	22'551'550	24'514'164	46'835'880	37'866'100	35'378'350	+1'962'614	+8.7%
64 Remboursement de prêts	13'682'290	14'087'399	15'038'506	16'582'531	16'485'721	17'854'371	+951'107	+6.8%
65 Transfert de participations	2'739'449	0	0	0	0	0	0	--
66 Rbt de propres subventions d'inv.	8'635'520	9'405'816	5'670'000	7'400'000	12'729'000	17'800'000	-3'735'816	-39.7%
67 Subventions d'invest. à redistribuer	2'395'675	6'397'550	5'100'000	8'700'000	6'940'000	5'280'000	-1'297'550	-20.3%
68 Recettes d'invest. extraordinaires	496'821	2'000'000	2'500'000	0	0	0	+500'000	+25.0%
Investissements nets	81'989'313	146'988'894	152'802'653	231'819'545	205'360'145	83'337'969	+5'813'759	+4.0%

2.3. Bilan prévisionnel

Bilan (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026	Écart B2026 - B2025 CHF %	
1 ACTIF	4'424'565'775	4'289'638'663	4'540'658'166	+251'019'503	+5.9%
10 Patrimoine financier (PF)	2'623'030'619	2'195'291'371	2'565'414'829	+370'123'458	+16.9%
100 Disponibilités et placements à court terme	121'054'384	165'019	88'986'594	+88'821'575	+53'825.1%
101 Créances	872'293'166	750'500'000	925'000'000	+174'500'000	+23.3%
102 Placements financiers à court terme	82'028'511	0	0	0	--
104 Actifs de régularisation	1'406'005'613	1'300'000'000	1'400'000'000	+100'000'000	+7.7%
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	7'067'277	7'000'000	7'000'000	0	0.0%
107 Placements financiers	1'153'434	0	1'000'000	+1'000'000	--
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	133'428'235	137'626'352	143'428'235	+5'801'883	+4.2%
109 Créances envers les fin. spéciaux et fonds sous capitaux de tiers	0	0	0	0	--
14 Patrimoine administratif (PA)	1'801'535'155	2'094'347'292	1'975'243'337	-119'103'955	-5.7%
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	1'147'191'000	1'366'294'227	1'271'870'787	-94'423'440	-6.9%
142 Immobilisations incorporelles	11'310'398	29'168'613	28'269'334	-899'279	-3.1%
144 Prêts	170'954'517	183'857'345	195'253'612	+11'396'267	+6.2%
145 Participations, capital social	380'556'148	423'491'547	395'176'148	-28'315'399	-6.7%
146 Subventions d'investissements	91'523'092	91'535'561	84'673'456	-6'862'104	-7.5%
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0	0	0	0	--
2 PASSIF	4'424'565'775	4'289'638'663	4'540'658'166	+251'019'503	+5.9%
20 Capitaux de tiers	3'980'062'512	4'259'000'000	4'149'149'562	-109'850'438	-2.6%
200 Engagements courants	1'775'265'892	1'800'000'000	1'825'000'000	+25'000'000	+1.4%
201 Engagements financiers à court terme	405'189'744	210'000'000	250'000'000	+40'000'000	+19.0%
204 Passifs de régularisation	185'330'820	180'000'000	200'000'000	+20'000'000	+11.1%
205 Provisions à court terme	22'328'713	10'000'000	20'000'000	+10'000'000	+100.0%
206 Engagements financiers à long terme	1'499'791'541	1'950'000'000	1'700'000'000	-250'000'000	-12.8%
208 Provisions à long terme	73'006'240	95'000'000	75'000'000	-20'000'000	-21.1%
209 Engagements envers les financements spéciaux et des capitaux de tiers	19'149'562	14'000'000	79'149'562	+65'149'562	+465.4%
29 Capital propre	444'503'263	30'638'663	391'508'604	+360'869'941	+1'177.8%
290 Financements spéciaux sous capital propre	76'159'846	81'238'721	81'188'732	-49'989	-0.1%
291 Fonds	78'976'203	11'038'147	79'753'490	+68'715'343	+622.5%
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	0	0	0	0	--
293 Préfinancements	0	0	0	0	--
294 Réserves	377'398'964	73'112'054	323'632'987	+250'520'933	+342.7%
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	264'489'165	246'501'308	214'506'047	-31'995'261	-13.0%
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	120'061'040	114'874'288	120'061'040	+5'186'752	+4.5%
298 Autres capitaux propres	0	0	0	0	--
299 Excédent(+) / Découvert(-)	-472'581'957	-496'125'855	-427'633'694	+68'492'161	+13.8%

2.4. Tableau de flux de trésorerie prévisionnel

Tableau des flux de trésorerie ¹⁾ (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Bénéfice (+) / déficit (-) du compte de résultats	56'378'883	29'879'206	14'568'811
+ Amortissements du patrimoine administratif et subventions d'investissement	71'138'930	72'107'425	73'405'614
+ Réévaluations des prêts et participation du patrimoine administratif	8'518'063	0	0
- Autres recettes et charges sans effet sur les liquidités	-3'871'482	0	0
- Augmentation / + diminution des créances ou des engagements courants	28'657'033	-69'000'000	0
- Augmentation / + diminution des marchandises, approvisionnements et travaux en cours	-710'556	0	0
- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	-68'661'493	-50'000'000	0
+ Pertes / - bénéfices sur la vente du patrimoine financier ou pertes / bénéfice de change	8'869'612	0	0
+ Augmentation / - diminution des engagements courants (CC, créanciers)	-10'147'129	0	0
+ Augmentation / - diminution des provisions	-23'478'373	40'000'000	0
+ Augmentation / - diminution des passifs de régularisation	9'877'968	-20'000'000	0
+ Attrib. / - prélèv. d'engagements pour financements spéciaux, fonds, préfin.	-7'050'730	-4'251'599	5'028'886
+ Attrib. / - prélèv. comptes de réserve du capital propre	28'030'956	-14'135'772	-89'613'323
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation [FTE]	97'551'682	-15'400'740	3'389'988
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT DANS LE PATRIMOINE ADMINISTRATIF			
Recettes du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	47'933'586	62'093'315	66'008'420
+ Remboursements de prêts et de participations	16'382'290	21'738'399	28'224'256
+ Contributions acquises	28'658'800	33'957'366	32'684'164
+ Contributions à redistribuer	2'892'496	6'397'550	5'100'000
Dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	-149'129'795	-209'082'209	-218'811'073
- Immobilisations corporelles et incorporelles	-112'017'529	-127'258'576	-145'510'261
- Prêts et participations	-18'153'395	-48'333'000	-45'672'000
- Propres contributions d'investissement	-16'563'196	-27'093'082	-22'528'812
- Contributions d'investissement redistribuées	-2'395'675	-6'397'550	-5'100'000
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissements dans le patrimoine administratif [FTI]	-101'196'209	-146'988'894	-152'802'653
ACTIVITÉS DE PLACEMENT DANS LE PATRIMOINE FINANCIER			
- Augmentation / + diminution des placements financiers et des immobilisations corporelles du patrimoine financier (à court terme)	12'999'891	0	-5'000'000
- Augmentation / + diminution des placements financiers et des immobilisations corporelles du patrimoine financier (à long terme)	1'351'187	0	-5'000'000
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF [FTP]	14'351'078	0	-10'000'000
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement [FTI+P]	-86'845'130	-162'389'634	-159'412'665
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à long terme	26'571'142	150'000'000	136'000'000
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à court terme	-16'690'594	10'000'000	24'000'000
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement [FTF]	9'880'548	160'000'000	160'000'000
Variation des liquidités [FTE] + [FTI] + [FTP] + [FTF]	20'587'100	-2'389'634	587'335

¹⁾ (+) source de fonds / (-) emploi de fonds

3. Objet soumis à l'adoption du Grand Conseil

Outre le décret propre au budget 2026, trois autres décrets sont soumis au Grand Conseil par le biais du présent rapport, dont un concerne une modification légale. Ces actes juridiques ainsi que leurs explications sont présentés ci-après.

3.1. Modifications de la loi sur les contributions directes (LCdir) et du décret fixant les coefficients de l'impôt cantonal direct

Dans le cadre des rapports 23.038 et 24.040, le Conseil d'État avait souhaité permettre en partie d'alléger la pression fiscale pour les contribuables. Il a ainsi proposé d'abord une baisse du barème fiscal de l'impôt sur le revenu des personnes physiques de 1 % pour 2024 et 2025, puis de 1 % supplémentaire en 2025. Le Grand Conseil a préféré pour cette seconde baisse une diminution de 1 point du coefficient fiscal sur l'impôt sur le revenu et la fortune.

La limitation dans le temps de ces deux baisses successives signifie qu'en l'absence de nouvelles mesures pour 2026, les contribuables verraient la charge fiscale augmenter et revenir aux normes de 2023. Le Conseil d'État considère qu'en période où le pouvoir d'achat est mis à mal, ce retour en arrière enverrait un signal négatif tant pour les contribuables que pour l'attractivité du canton. Cela alors qu'en parallèle, certains cantons voisins ont adopté des mesures abaissant la fiscalité des personnes physiques. Le Canton de Vaud propose une baisse de 7% du barème, alors que celui de Genève a introduit, dès le 1er janvier de cette année, une baisse de 11% du barème. En l'occurrence, le niveau de la fiscalité neuchâteloise reste élevé même s'il s'est régulièrement allégé au cours de la décennie écoulée et la charge fiscale reste un facteur qui pèse aussi sur le portemonnaie de la population neuchâteloise.

Ainsi, dans le cadre de son paquet de mesures en faveur du pouvoir d'achat (rapport 25.033), le Conseil d'État a notamment proposé la poursuite de ce qui a été fait pour 2024 et 2025 sur le barème, de sorte à éviter une augmentation d'impôts pour la classe moyenne. Dès lors que l'entrée en vigueur de cette mesure en 2026 dépend de la durée des travaux parlementaires et du fait qu'en l'absence de nouvelle disposition, la population neuchâteloise verrait sa charge fiscale augmenter, le Conseil d'État propose au Grand Conseil d'anticiper une prorogation pour 2026 des mesures prises pour 2024 et 2025 en adoptant les deux décrets ci-après.

Vote du Grand Conseil

L'estimation des conséquences de chacun des décrets sur les recettes fiscales cantonales exclut une diminution atteignant la limite de 7 millions de francs par année fixée par l'art. 36, al. 1, let c. de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), si bien qu'ils pourront être adoptés à la majorité simple des votants.

Loi modifiant la loi sur les contributions directes (LCdir)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
vu le rapport du Conseil d'État du 17 septembre 2025,
décède :

Article premier La loi sur les contributions directes, du 21 mars 2000, est modifiée
comme suit :

Catégories et taux
Périodes fiscales
2023 et dès 2027

Art. 40^{bter}, note marginale (nouvelle teneur)

Catégories et taux
Périodes fiscales
2024 à 2026

Art. 40^{bquater}, note marginale (nouvelle teneur)

Art. 2 La présente loi est soumise au référendum facultatif.

Art. 3 ¹La présente loi entre en vigueur avec effet rétroactif le 1^{er} janvier 2026.

²Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

Le président,

Le/la secrétaire général-e

E. BLANT

Décret modifiant le décret fixant les coefficients de l'impôt cantonal direct et de l'impôt communal direct dus par les personnes physiques

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
vu le rapport du Conseil d'État, du 17 septembre 2025,
décède :

Article premier Le décret fixant les coefficients de l'impôt cantonal direct et de l'impôt communal direct dus par les personnes physiques, du 2 décembre 2013, est modifié comme suit :

Article premier, al. 4 (nouvelle teneur) et al. 6 (nouvelle teneur)

⁴Pour les années 2018 à 2024, et dès 2027, le coefficient de l'impôt cantonal direct dû par les personnes physiques est fixé à 125% de l'impôt de base selon les articles 3 et 53 LCdir.

⁶Pour les années 2025 et 2026, le coefficient de l'impôt cantonal direct dû par les personnes physiques est fixé à 124% de l'impôt de base selon les articles 3 et 53 LCdir.

Art. 2 Le présent décret est soumis au référendum facultatif.

Art. 3 ¹Le présent décret entre en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2026.

²Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

Le président,

Le/la secrétaire général-e

E. BLANT

3.2. Modification du décret permettant un cautionnement simple en faveur de NOMAD

En lien avec ses options stratégiques 2016-2022, Neuchâtel organise le maintien à domicile (NOMAD) bénéficie d'un cautionnement simple de 2 millions de francs nécessaire à son fonds de roulement, octroyé par décret du 2 octobre 2018 par le Grand Conseil. Ce cautionnement est limité au 31 décembre 2025. Initialement d'une durée de 5 ans, soit jusqu'à la fin de l'année 2023, il a été prolongé de 2 ans lors de l'adoption du budget 2024 par le Grand Conseil.

Les options stratégiques 2025-2030 de NOMAD étant en cours de finalisation, elles ne pourront être soumises au Grand Conseil avant la fin du cautionnement en cours. La période du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au moment de la présentation des options stratégiques 2025-2030 n'est ainsi pas couverte par un cautionnement, ce qui pourrait affecter l'institution dans sa gestion de trésorerie courante. Il paraît dès lors indispensable de prévenir le risque d'un blocage en anticipant la prolongation du cautionnement existant.

Conformément à l'article 8, alinéa 7 RLFinEC, les cautionnements destinés à couvrir un fonds de roulement ne peuvent en principe pas dépasser 5 ans. Passé ce délai, ils doivent faire l'objet d'un réexamen. S'agissant du cas de NOMAD, les éléments énoncés ci-dessus plaident en faveur de la prolongation jusqu'à la finalisation des nouvelles options stratégiques. Les critères internes pour l'octroi de cautionnements étant toujours remplis par l'institution, il n'y a aucune contre-indication à cette prolongation.

Un décret est donc soumis au Grand Conseil afin de prolonger le cautionnement accordé à NOMAD ainsi que le crédit d'engagement qui l'accompagne, pour une nouvelle période de 1 an. S'agissant d'un établissement autonome de droit public, relevant exclusivement de l'État, le taux de rémunération du cautionnement est fixé à 0.3% l'an, conformément à l'annexe 1 du RLFinEC.

Du point de vue des incidences financières, rappelons que les cautionnements n'impliquent, à priori, pas de dépenses. Une dépense ne serait nécessaire que si le risque cautionné venait à se réaliser.

La rémunération de 0.3% constitue quant à elle un revenu comptabilisé dans le compte de résultats. Cette rémunération n'est toutefois pas prévisible à priori dans la mesure où elle est calculée sur le montant qui sera effectivement engagé auprès de l'institution de prêt.

Vote du Grand Conseil

L'art. 36 LFinEC prévoit que les dépenses nouvelles uniques de plus de CHF 7 millions ainsi que les dépenses nouvelles renouvelables de plus de CHF 700'000 par année doivent être votées à la majorité de trois cinquièmes des membres du Grand Conseil. Compte tenu du fait que le cautionnement existant avait été voté à la majorité simple, car il autorisait une dépense potentielle inférieure à CHF 7 millions, et que le présent décret n'implique aucune dépense nouvelle qui n'était pas déjà prévue dans le décret d'origine, la majorité qualifiée n'est pas requise. Le décret sera donc soumis à la majorité simple du Grand Conseil.

Décret
modifiant le décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 2'000'000 francs permettant un cautionnement simple en faveur de NOMAD – Neuchâtel organise le maintien à domicile

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu la loi sur Nomad (LNomad), du 6 septembre 2006,

vu la loi de santé (LS), du 6 février 1995,

vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

vu le décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 2'000'000 francs permettant un cautionnement simple en faveur de NOMAD – Neuchâtel organise le maintien à domicile, du 2 octobre 2018,

sur la proposition du Conseil d'État, du 17 septembre 2025,

décède :

Article premier Le décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 2'000'000 francs permettant un cautionnement simple en faveur de NOMAD – Neuchâtel organise le maintien à domicile, du 2 octobre 2018, est modifié comme suit :

Article 2bis

La durée du cautionnement est prolongée pour une période de 1 an, jusqu'au 31 décembre 2026.

Art. 2 ¹Le présent décret est soumis au référendum facultatif.

²Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

Le président,

Le/la secrétaire général-e

E. BLANT

3.3. Décret sur le budget 2026

Décret concernant le budget de l'État pour l'exercice 2026

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu les articles 57, alinéas 1 et 4, et 71 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel, du 24 septembre 2000 ;

vu les articles 19, alinéa 2, et 31 de la Loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;
sur la proposition du Conseil d'État, du 17 septembre 2025,

décète :

Article premier Le budget général de l'État pour l'année 2025 est adopté.

Ce budget se résume comme suit :

<i>a) Compte de résultats</i>	<i>CHF</i>
Revenus d'exploitation	2'436'210'150
Charges d'exploitation	2'562'821'766
Résultat d'exploitation (1)	-126'611'617
Revenus financiers	75'112'628
Charges financières	23'545'523
Résultat financier (2)	51'567'105
Résultat opérationnel (1) + (2)	-75'044'512
Revenus extraordinaires	89'613'323
Charges extraordinaires	0
Résultat extraordinaire (3)	89'613'323
Résultat total (1) + (2) + (3)	14'568'811
<i>b) Compte des investissements</i>	
Total des dépenses	218'811'073
Total des recettes	66'008'420
Investissements nets	152'802'653

Art. 2 ¹Le présent décret n'est pas soumis au référendum.

²Le Conseil d'État pourvoit à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

Le président,

Le/la secrétaire général-e

E. BLANT

4. Analyses selon la classification fonctionnelle

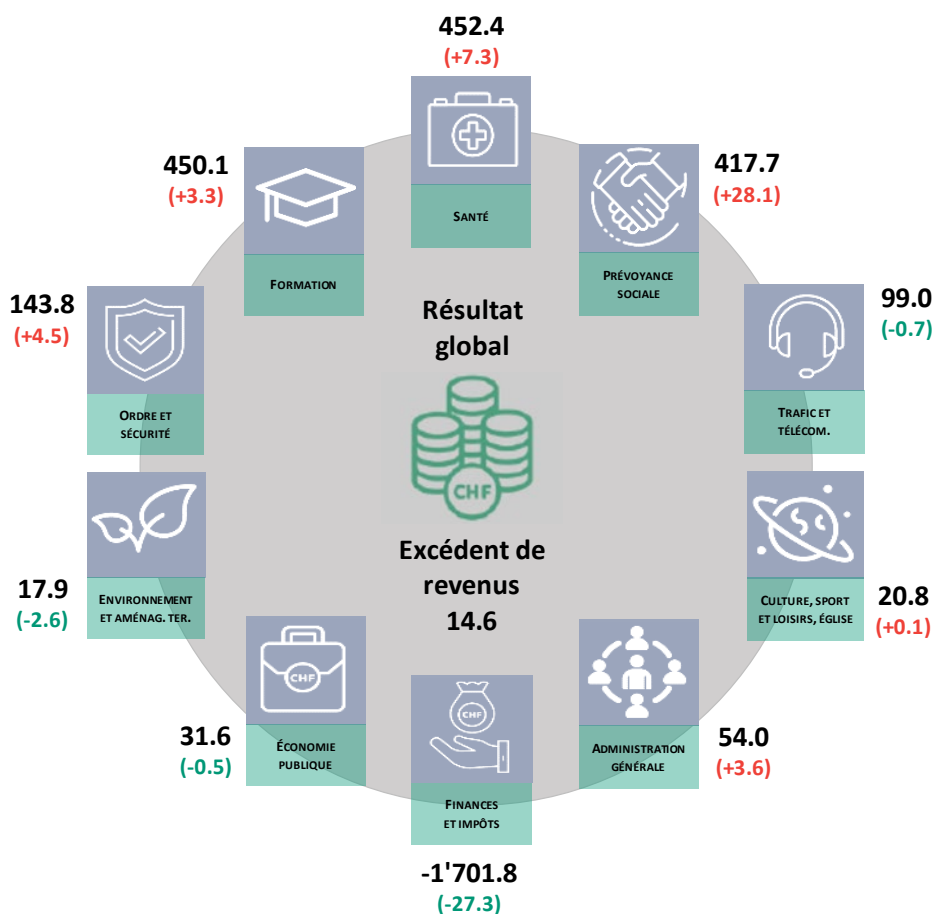
4.1. Compte de résultats

Charges nettes selon classification fonctionnelle (CHF) ¹⁾	Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026	PFT 2027	PFT 2028	PFT 2029	Écart B2026 - B2025 CHF	%
Administration générale	70'747'497	50'353'917	53'975'893	66'199'153	72'711'795	76'743'941	+3'621'977	+7.2%
Ordre et sécurité publique, défense	128'400'608	139'246'535	143'774'240	147'977'159	148'413'266	148'242'871	+4'527'705	+3.3%
Formation	435'122'654	446'808'856	450'066'387	457'701'177	457'576'361	457'947'879	+3'257'531	+0.7%
Culture, sport et loisirs, église	16'298'240	20'725'526	20'808'005	21'165'973	20'591'475	20'297'863	+82'479	+0.4%
Santé	416'586'471	445'173'424	452'438'622	478'027'563	487'991'701	499'924'712	+7'265'198	+1.6%
Prévoyance sociale	396'349'287	389'584'701	417'653'829	436'546'595	445'427'731	452'597'121	+28'069'128	+7.2%
Trafic et télécommunications	95'937'409	99'672'282	99'015'816	98'937'522	102'642'264	104'196'303	-656'466	-0.7%
Protection de l'env. et aménag. du territoire	16'461'626	20'413'989	17'861'131	13'386'718	14'835'689	15'095'328	-2'552'858	-12.5%
Economie publique	32'563'205	32'118'589	31'623'949	33'626'514	33'238'090	32'662'435	-494'639	-1.5%
Finances et impôts	-1'664'845'879	-1'674'477'271	-1'701'786'684	-1'595'274'921	-1'591'600'268	-1'591'900'585	-27'309'412	-1.6%
Total	-56'378'883	-30'379'453	-14'568'811	158'293'454	191'828'104	215'807'870	+15'810'642	+52.0%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+25'999'430	+15'810'642	+172'862'265	+33'534'651	+23'979'765		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+46.1%	+52.0%	+1186.5%	+21.2%	+12.5%		

¹⁾ Un signe positif correspond à une charge nette alors qu'un signe négatif correspond à un revenu net.

Le tableau ci-dessus présente les charges nettes du compte de résultats pour chaque domaine fonctionnel principal. La présentation du budget et du PFT selon la classification fonctionnelle repose sur la structure définie par le MCH2, dans laquelle les charges et les revenus sont affectés conformément aux missions et aux tâches effectuées par les collectivités publiques, offrant ainsi à celles-ci un cadre propice aux comparaisons. Pour accroître l'exactitude des données publiées, cette présentation prend par ailleurs en compte les imputations internes et les forfaits des services centraux (NC primaires 39 et 49) ainsi que les répartitions effectuées dans le cadre de la comptabilité analytique (NC secondaires 7). Au domaine Finances et impôts sont principalement affectés les revenus fiscaux, d'où la notion de charges nettes négatives.

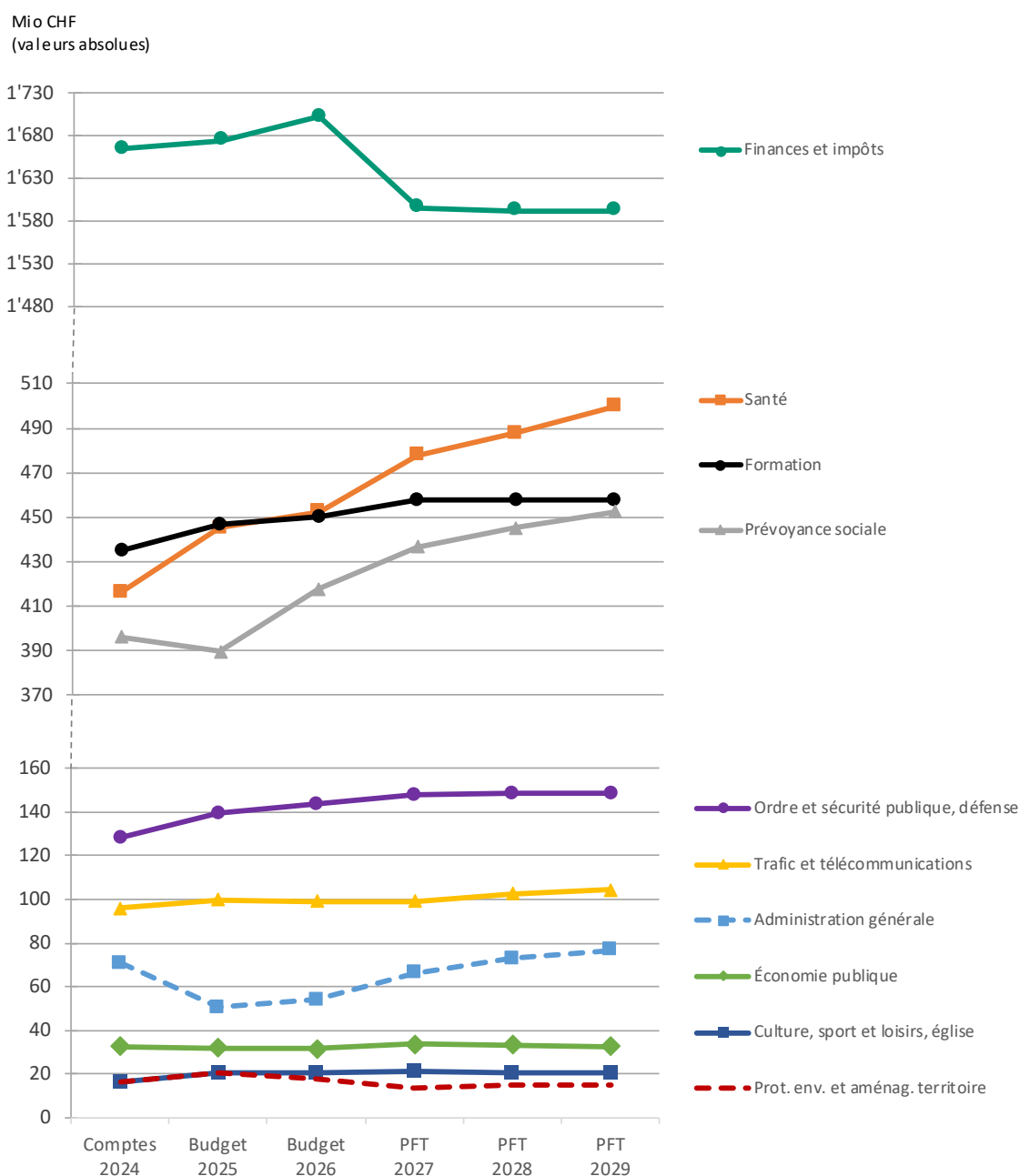
Budget 2026 du compte de résultats
(charges nettes et variations 2025-26 – Millions CHF)



Les trois domaines de la formation, de la santé et de la prévoyance sociale regroupent une part importante des charges financières. Elles totalisent des charges nettes d'environ CHF 1,3 milliard, qui correspondent à des charges brutes de CHF 1,9 milliard, soit 68% des charges totales de l'État. Par rapport au budget 2025, ces domaines présentent les plus importantes augmentations, avec le domaine ordre et sécurité. À l'inverse, le domaine protection de l'environnement et aménagement du territoire présente la plus importante baisse.

Comme c'est le cas pour la classification par nature, il est important de rappeler que les écarts relevant des domaines fonctionnels doivent être appréhendés avec prudence. Leur analyse doit faire l'objet d'une approche rigoureuse puisque des effets extraordinaires ou ponctuels importants peuvent être à l'origine des variations constatées d'une année à l'autre, comme par exemple les créations et dissolutions de provisions ou les mouvements en lien avec des réserves.

Évolution des charges nettes selon la classification fonctionnelle de 2024 à 2029 (Millions CHF)



4.1.1. Administration générale

Le domaine fonctionnel de l'administration générale, qui totalise CHF 54 millions au budget 2026, est majoritairement composé des charges résiduelles nettes du SBAT qui n'ont pas fait l'objet d'une facturation interne aux services métiers et des coûts de fonctionnement du SFIN, du SCCO, du SJEN, du SCHA, du SALI, des secrétariats généraux et des pouvoirs législatif et exécutif. Les écarts statistiques sur les charges de personnel et les acquisitions de biens et services, de respectivement CHF 17 millions et CHF 7 millions, sont également compris dans ce domaine, contribuant ainsi à faire diminuer le volume de charges nettes. Pour rappel, les recettes fiscales, les charges et revenus en lien avec l'administration de la fortune et de la dette ou encore les parts aux recettes de la Confédération ainsi qu'à la péréquation financière nationale, bien qu'ils soient comptabilisés dans les services précités, intègrent le domaine Finances et impôts.

L'augmentation des coûts liés à l'administration générale entre les budgets 2025 et 2026 est de CHF 3,6 millions. Une part importante de cette variation s'explique par la croissance du volume de charges d'amortissements comptabilisé au SBAT (CHF +1,6 million) et par la baisse des produits de loyers que ce même service facture (CHF -1,6 million). En effet, le budget 2025 ne considèrerait pas la perte de revenus locatifs liés à la cession à la Confédération, en droit de superficie, de certains bâtiments du site de Perreux (transaction intervenue à l'exercice 2024). On ne peut cependant pas justifier la variation par ce seul phénomène puisque de multiples facteurs d'ordre technique et dont les évolutions tendent à se compenser, comme le prix unitaire des forfaits facturés par les services centraux, les amortissements, les écarts statistiques viennent influencer ce domaine.

La progression importante du domaine à l'horizon 2029 s'explique principalement par le biais des nouvelles charges d'amortissements qui ont été simulées sur les investissements du SIEN et du SBAT et par le fait que les années du PFT ne considèrent pas un écart statistique sur le groupe de natures comptables 31.

4.1.2. Ordre et sécurité publique, défense

Les dépenses nettes globales en matière d'ordre et de sécurité publique s'élèvent à CHF 143,8 millions au budget 2026 (CHF 139,2 millions au budget 2025 et CHF 128,4 millions aux comptes 2024). Elles devraient atteindre un montant de plus de CHF 148 millions à l'horizon 2029 selon les estimations du PFT.

En termes de natures comptables, les charges de personnel affectées à ce domaine sont particulièrement importantes, notamment s'agissant de la police neuchâteloise (488 EPT et 22 aspirants), des autorités judiciaires (158 EPT y compris magistrats) et du service pénitentiaire (135 EPT). Compte tenu d'autres entités comme le SEPF, le SCPO, le SSCM, le SJEN et le SGRF qui émargent à ce domaine et qui présentent aussi, mais dans une moindre mesure, des dotations en personnel significatives, ce sont au final plus de CHF 142 millions de charges de personnel qu'il est prévu d'affecter aux tâches relatives à l'ordre et à la sécurité publique en 2026 dont plus des trois quarts concernent le DSDC. Les variations annuelles caractérisant ce domaine sont donc influencées en grande partie par l'évolution des charges de personnel, que ce soit au travers des augmentations d'effectif des services concernés ou des hypothèses globales retenues au titre des mécanismes de progression salariale (indexation et échelons) pour l'estimation des budgets (voir chapitre 1.3.1). Conformément aux sous-domaines de la classification fonctionnelle, les charges et les revenus en matière d'ordre et de sécurité publique peuvent se répartir dans les quatre volets commentés ci-dessous.

Sécurité publique

Les charges nettes dédiées aux tâches de sécurité publique, estimées à CHF 82,8 millions au budget 2026, concernent la PONE et le centre interrégional de formation policière (CIFPol) via principalement des charges de personnel et des acquisitions de biens et services qui atteignent respectivement CHF 70,6 millions et CHF 8,5 millions. Malgré une augmentation de l'effectif de 3,4 EPT, les charges de personnel à la PONE sont relativement proches de celles du budget 2025 du fait des mécanismes de progression salariale retenus pour l'année 2026 (pas d'indexation). Du côté des biens et services l'augmentation reste faible par rapport au budget 2025 avec toutefois des efforts de priorisation au titre de ces dépenses. Ces dépenses sont toutefois plus significatives par rapport aux comptes 2024 (CHF +1,4 million) en raison des nouveaux projets en matière de sécurité, notamment les coûts de maintenance liés au développement du nouveau système d'information policière qui doit remplacer Infopol (projet HELIUM), la modernisation du réseau de communication Polycom (projet CMS) ainsi que l'harmonisation de l'uniforme au niveau suisse (projet KEP). À noter que les projets IT gérés via des crédits d'engagement et des dépenses d'investissement vont aussi entraîner une augmentation progressive à moyen terme des charges d'amortissements comptabilisés à la PONE.

Exécution des peines

L'exécution des peines concerne principalement les activités du SPNE dont fait partie l'office d'exécution des sanctions et de probation (OESP). Les tâches affectées à cette catégorie représentent des charges nettes de CHF 31,7 millions au budget 2026. Les charges de personnel, qui sont estimées à hauteur de CHF 17 millions, augmentent de CHF 0,6 million par rapport au budget 2025 compte tenu d'une augmentation d'effectif (+3 EPT). Malgré ces renforts, près de dix ans après l'adoption du plan d'action, les effectifs définis à l'époque n'ont toujours pas été atteints. À ce jour, il manque encore environ 9 EPT pour répondre aux exigences du taux de référence de l'OFJ, nécessaires pour assurer sécurité, prise en charge et conditions de travail soutenables.

Sont également affectés à ce sous-domaine les charges et les revenus de transfert liés aux détentions pénitentiaires, que celles-ci soient effectuées dans le canton ou hors canton (prix de pension concordataires fixé par la CLDJP). De manière globale, les charges nettes de transfert du SPNE atteignent CHF 8,8 millions au budget 2026 et représentent une légère diminution de CHF 0,1 million par rapport au précédent budget. Les estimations du SPNE anticipent l'augmentation probable des besoins en placement hors canton de personnes détenues pour de courtes peines, qui seront redirigées vers des structures plus adaptées et légalement conformes à leurs situations (milieu ouvert). Cette mesure permet de favoriser la resocialisation, la responsabilisation et la réinsertion, tout en offrant de meilleures conditions d'occupation et de prise en charge, dans un cadre plus humain et moins coûteux que celui du milieu fermé. Sur le plan financier, elle aura un impact sur les frais de placement versés par le canton, mais permettra aussi parallèlement d'augmenter les recettes en proposant et facturant ces places à des autorités d'exécution d'autres cantons.

Justice et questions juridiques

Le volet « justice » atteint CHF 30,2 millions de charges nettes au budget 2026. Il se compose essentiellement des charges de personnel comptabilisées aux Autorités judiciaires. Ces dernières sont estimées à CHF 27,5 millions au budget 2026 (CHF +1,5 million par rapport au budget précédent et CHF +3,9 millions par rapport aux comptes 2024). Ces augmentations résultent des nouveaux postes annoncés à l'occasion des derniers processus budgétaires. 10 EPT supplémentaires (dont 3 EPT pour les magistrats) sont ainsi nécessaires par rapport au dernier budget. Cette évolution s'explique par la complexification des procédures, l'évolution des besoins sociétaux et une augmentation constante des activités des Autorités judiciaires.

Au budget 2026, le volet « questions juridiques » totalise pour CHF 32,9 millions de charges brutes (principalement charges de personnel du SEPF, SGRF, SCPO et SJEN) et CHF 36,1 millions de revenus (principalement émoluments encaissés par le SEPF et le SGRF) soit, au final, un montant de charges nettes négatif de CHF -3,2 millions. Les émoluments encaissés en matière de poursuites et faillites augmentent de CHF 0,3 million par rapport à 2024 pour atteindre un total de CHF 17,2 millions. Contrairement au budget 2025 initial, qui a depuis été adapté, le montant tient dorénavant compte de la nouvelle méthode de comptabilisation au net (revenus bruts NC 42 déduction faite des frais et débours récupérables NC 31).

Défense

Le sous-domaine de la défense demeure une tâche essentiellement fédérale et regroupe, au niveau cantonal, les charges et les revenus du SSCM dédiés à la protection de la population et aux tâches militaires déléguées par la Confédération. Les flux comptabilisés dans le fonds de protection civile régionale et le fonds pour le remplacement des abris PC entrent également dans cette thématique. Les charges nettes figurant au budget 2026 (CHF 2,3 millions) sont légèrement supérieures à celles du budget 2025 (CHF 2,2 millions) suite à la diminution de certains revenus du SSCM (transfert du loyer d'un bâtiment du château de Colombier au SBAT et suppression de la prestation pour l'armurerie dans les contrats avec la Confédération).

4.1.3. Formation

Les dépenses nettes relatives à la formation qui sont portées au budget 2026 atteignent CHF 450,1 millions. Elles se révèlent supérieures au budget 2025 de CHF 3,3 millions et dépassent les comptes 2024 de CHF 14,9 millions. Elles devraient atteindre CHF 457,9 millions à l'horizon 2029 selon les estimations du PFT.

Les causes principales qui amènent à l'augmentation entre les budgets 2025 et 2026 sont les coûts de la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers (pour son volet relatif à la formation) ainsi que l'augmentation des besoins des hautes écoles (CHF 3,1 millions) qui impactent les finances du SFPO, un ajustement par rapport aux comptes 2024 de la masse salariale des enseignants et des recettes SEFRI du CPNE et des charges d'amortissements en hausse pour cette école (CHF 4,7 millions). Ces éléments sont partiellement compensés par une contribution plus forte du fonds pour l'apprentissage et le perfectionnement professionnel à l'égard du CPNE et une augmentation des encaissements de taxes de cours et écolages (CHF 0,9 million), par la diminution des charges de transfert au SEEO (CHF 2,6 millions) et par un réajustement à la baisse des subventions à octroyer dans le cadre des bourses d'études (CHF 1 million).

École obligatoire et enseignement spécialisé

Les charges 2026 relatives à la participation cantonale de 45% pour l'enseignement obligatoire (cycles 1 à 3) représentent CHF 86,5 millions. Elles sont inférieures de CHF 4,8 millions par rapport au budget 2025. Cette variation s'explique par la diminution de certaines mesures complémentaires qui avaient été prises en considération au budget 2025 (CHF 1 million) et par la tendance baissière du nombre d'élèves en école obligatoire (CHF 1 million) par le potentiel d'économies relatif à la diminution du taux de cotisation employeur à la CPCN (CHF 0,6 million pour la partie des charges sociales sur les salaires des enseignants prises en charge par le canton). Un réaligement à la baisse du subventionnement sur les salaires des enseignants de CHF 2,8 millions est également intervenu à la lumière des comptes 2024. En contrepartie des charges supplémentaires de CHF 0,7 million, liées à la libération de cases roses au programme d'éducation numérique et au projet prima, viennent grever le budget 2026.

Les coûts de l'enseignement spécialisé sont entièrement à charge du canton. Les subventions à verser pour ces tâches (y compris l'hébergement) s'établissent à CHF 40,7 millions en 2026 et sont supérieures de CHF 2,1 millions au budget 2025. Ce budget se répartit principalement entre trois écoles spécialisées à savoir 68% pour la Fondation Les Perce-Neige, 16% pour le Centre Pédagogique de Malvilliers et 16% pour le CERAS. L'évolution à la hausse est imputable pour CHF 2,4 millions à l'augmentation du nombre d'élèves intervenue pendant l'année 2024-2025 et prévue pour la rentrée 2025-2026, ainsi qu'à de nouvelles prises en charge d'enfants à comportement défilé ou placés par l'APEA. Elle est compensée à hauteur de CHF 0,3 million par les économies octroyées par la réduction du taux de cotisation employeur des institutions affiliées à la CPCN.

En sus des subventions aux institutions précitées, la dépense 2026 relative à l'orthophonie qui intègre comptablement le groupe de natures comptables « biens, services et autres charges d'exploitation » augmente de CHF 0,3 million par rapport à 2025 pour atteindre CHF 7,4 millions.

Formation secondaire 2 (formation en lycée et professionnelle)

Le total net des ressources financières allouées en 2026 au fonctionnement des lycées s'élève à CHF 47,9 millions (y compris refacturations des services centraux). Il reste globalement stable en comparaison à 2025 (CHF -0,3 million). Les coûts relatifs aux salaires enseignants constituent le plus gros poste budgétaire avec CHF 38,5 millions. Ceux-ci progressent de CHF 0,9 million par rapport au budget précédent. L'évolution est due au rééquilibrage des ressources financières qui vont potentiellement s'avérer insuffisantes à l'exercice 2025 (CHF 0,6 million). Les projections tablent également sur l'ouverture de 1,6 classes supplémentaires (CHF 0,5 million). La modification du taux de cotisation employeur à la CPCN permet par contre d'améliorer le budget global de charges de personnel des lycées de CHF 0,4 million. Le volume de charges d'amortissements qui découlent des acquisitions informatiques effectuées par le crédit pour le programme d'éducation numérique baisse de CHF 0,6 million par rapport au budget précédent. Les recettes 2026 des lycées, majoritairement composées des écolages, des taxes de cours et des contributions pour les élèves ressortissants d'autres cantons, sont globalement évaluées à CHF 3 millions. Elles augmentent de CHF 0,3 million en comparaison à 2025.

Les coûts nets 2026 du CPNE qui composent la principale dépense au titre de la formation professionnelle sont de CHF 67,7 millions (y compris la recette découlant de l'utilisation des ressources du fonds à l'apprentissage et au perfectionnement). Les pôles « Technologies et industrie », ainsi que « Commerce et gestion » mobilisent la plus large partie du budget avec respectivement CHF 24,3 et CHF 11,2 millions au net. Le budget 2026 de charges de personnel de l'école est de CHF 87,9 millions dont CHF 78,1 millions concernent les enseignants. La mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers ainsi que le rééquilibrage de la masse salariale enseignant sur la base des derniers comptes bouclés sont à l'origine de la progression de CHF 1,9 million par rapport à 2025. Entre 2025 et 2026, le volume d'amortissement du CPNE double pour s'établir à CHF 2,2 millions. Ce sont principalement les infrastructures informatiques notamment acquises par le biais du programme d'éducation numérique qui expliquent cette situation. Les recettes à encaisser du SEFRI diminuent de CHF 1,3 million par rapport aux estimations du budget 2025 trop optimistes. Les contributions intercantionales liées aux élèves hors canton se péjorent également de CHF 0,3 million. La hausse des contributions du fonds pour l'apprentissage, les revenus plus élevés issus des taxes et des écolages ainsi que davantage d'heures internes activées au bilan viennent compenser partiellement à hauteur de CHF 1,4 million les péjorations précitées.

Le forfait à payer par l'État pour les cours interentreprises considéré au budget 2026 est de CHF 2,8 millions. Le coût des formations professionnelles du secondaire 2 suivies hors canton représente quant à lui CHF 4,4 millions. Ces dépenses restent globalement stables par rapport à 2025.

Formation supérieure

Les dépenses inscrites au budget 2026 en lien avec la formation universitaire atteignent CHF 73,8 millions, soit une augmentation de CHF 0,5 million par rapport au budget précédent. Pour respecter l'enveloppe quadriennale 2023-2026 de CHF 211,1 millions nécessaire à l'Université de Neuchâtel (UniNE) pour remplir son mandat d'objectifs et dont le crédit d'engagement a été voté fin octobre 2023 par le Grand Conseil, la tranche budgétaire prévue pour 2026 est de CHF 54,1 millions, soit CHF 0,5 million de plus qu'en 2025. Le financement par le canton selon l'accord intercantonal universitaire (AIU) des cursus suivis hors canton par des ressortissants neuchâtelois se traduit par une charge globale de CHF 19,6 millions en 2026, soit une légère diminution de CHF 0,1 million par rapport au budget précédent.

Le budget alloué à la formation en hautes écoles représente CHF 58,1 millions en 2026, soit une hausse de CHF 2,9 millions par rapport au budget 2025. Cette augmentation est imputable d'une part aux besoins sollicités par la HE-Arc et la HEP BEJUNE (CHF +1,6 million) et d'autre part à la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers (CHF +1,3 million).

Les charges en lien avec la formation en écoles supérieures (ES) hors canton atteignent CHF 3 millions au budget 2026. La mise en œuvre de l'initiative fédérale sur les soins infirmiers influence les coûts des formations en ES hors canton à la hausse par rapport à 2025 (CHF +0,1 million).

Fonds pour l'apprentissage et le perfectionnement professionnel (FAPP)

Le Grand Conseil a adopté le 26 mars 2024 la loi instituant un fonds pour l'apprentissage et le perfectionnement professionnel (LFAPP), dont l'entrée en vigueur est intervenue au 1^{er} janvier 2025. Il en découle la fusion des anciens fonds pour la formation et le perfectionnement professionnel (FFPP) qui était doté de sa propre personnalité juridique et dont le

budget n'intégrait pas celui de l'État avec le fonds d'encouragement à la formation professionnelle en mode dual (FFD) qui appartenait déjà à l'État. Le budget du nouveau fonds rattaché à l'État et nommé FAPP considère donc dans ses revenus la participation des employeurs de 0,087%, ainsi que les charges de l'ex-FFPP en lien avec les prestations qu'il délivrait. Ainsi, sans qu'il n'y ait de conséquences sur les charges des employeurs implantés dans le canton, le taux de contribution au FAPP est de 0,507% de la masse salariale (0,087% de l'ex-FFPP + 0,42% de l'ex-FFD). Les sorties de fonds augmentent puisqu'il s'agit de financer les prestations issues de l'ancien FFPP.

Concrètement au budget 2026, les recettes provenant de la participation des employeurs sont budgétées à hauteur de CHF 40,1 millions. Leur calcul se base sur une masse salariale évaluée à CHF 7,9 milliards (CHF +0,1 milliard par rapport à la base prise en considération au budget 2025) à laquelle le taux de 0,507% a été appliqué. Les charges affectées au fonds pour les prestations sont composées de la prime aux entreprises et institutions formatrices à raison de CHF 19,4 millions, du financement des cours interentreprises organisés par les centres privés et publics (CPNE) pour CHF 5,1 millions, du financement des centres d'apprentissage pour CHF 1,2 million, d'autres prestations en lien avec la formation professionnelle pour CHF 1,1 million. Le financement dévolu à la pratique professionnelle initiale à plein temps et destiné au CPNE s'élève quant à lui à CHF 12,4 millions. Il est en hausse de CHF 0,3 million par rapport à 2025. Le solde de CHF 0,8 million sert au fonctionnement du fonds.

4.1.4. Culture, sport et loisirs, église

Les dépenses nettes relatives à ce domaine fonctionnel s'élèvent à CHF 20,8 millions au budget 2026, soit un montant quasi similaire au budget 2025 (CHF 20,7 millions) et sensiblement plus élevé qu'aux comptes 2024 (CHF 16,3 millions). Elles regroupent principalement les charges et les revenus du service des sports (SSPO) et du service de la culture (SCNE) à l'exception des tâches liées aux archives (domaine Administration générale).

Culture

Le volet culture présente des charges nettes de CHF 17,4 millions au budget 2026. Celui-ci comprend l'ensemble des soutiens accordés aux acteurs culturels, musées, bibliothèques, théâtres, médias ou encore les tâches dédiées à la conservation des monuments historiques et des sites protégés. Les charges de personnel et les subventions comptabilisées au SCNE constituent les principaux coûts affectés à ce volet avec respectivement CHF 5,5 millions et CHF 8,7 millions inscrits au budget 2026.

Globalement, les dépenses nettes sont identiques au précédent budget malgré des variations de détail parfois importantes au niveau des charges et revenus qui sont affectés à ce volet. Une amélioration globale d'environ CHF 1 million résulte de l'abandon du projet de fouilles archéologiques « Les Pêches derrière l'église » au Landeron (diminution des salaires occasionnels et des honoraires parallèlement à la diminution des dédommagements versés par la Confédération et des remboursements de tiers). Cette amélioration est toutefois contrebalancée par deux éléments. D'une part, la hausse de CHF 0,4 million des subventions pour l'encouragement aux activités culturelles. Il s'agit de la dernière partie de l'augmentation globale de CHF 1,2 million prévue sur plusieurs années dans le cadre de l'adoption de la LEAC. D'autre part un écart de CHF 0,6 million s'explique par la subvention versée à l'association « La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse ». Pour rappel, le crédit d'engagement de CHF 2,5 millions adopté en décembre 2024 par le Grand Conseil pour la participation de l'État au projet est réparti à hauteur de CHF 0,6 million en 2025, CHF 1,2 million en 2026 et CHF 0,7 million en 2027.

Les éléments mis en exergue dans le paragraphe précédent expliquent aussi en partie l'écart entre le budget 2026 et les comptes 2024 (CHF +3,9 millions). Mentionnons encore, parallèlement aux effets des mécanismes de progression salariale (renchérissement et échelons), la création au SCNE de nouveaux postes en 2025 et 2026 (dont une partie à durée déterminée) ainsi qu'une diminution des revenus de transfert en raison des écritures comptabilisées dans le dernier exercice suite à la clôture du programme d'aides COVID mené avec la Confédération.

Sport et loisirs, église

À l'instar du volet culturel, les charges nettes en matière de sport et loisirs sont identiques entre le budget 2025 et le budget 2026 (environ CHF 1,7 million) et augmentent de manière plus sensible par rapport aux comptes 2024 (CHF 1,2 million) en raison de charges en personnel, honoraires et subventions plus élevées. Il faut relever que les subventions accordées vont augmenter de CHF 1 million entre les comptes 2024 et le PFT 2029. Ces moyens supplémentaires résultent du crédit d'engagement adopté par le Grand Conseil fin 2024 en réponse à l'initiative législative populaire « 1% pour le sport ». Ce crédit, d'un montant total de CHF 36 millions pour le soutien à la construction et à la rénovation des infrastructures sportives d'importance cantonale (CISIC), inclut un montant de CHF 4 millions pour financer des projets relevant de la mise en œuvre du concept cantonal et du plan d'actions en matière de sport. L'incidence sur le compte de résultats est donc à la fois directe (soutiens au concept cantonal) et indirecte (amortissements liés aux subventions d'investissement pour les infrastructures).

Enfin, s'agissant des affaires religieuses, les subventions versées sur la base du concordat conclu entre l'État et les églises reconnues s'élèvent à CHF 1,7 million au budget 2026. Après avoir été augmenté de CHF 90'000 en 2025, ce montant ne devrait pas évoluer à moyen terme.

4.1.5. Santé

Les charges nettes 2026 du domaine de la santé atteignent CHF 452,4 millions. Elles constituent désormais le plus gros poste de dépenses du canton, place occupée par le domaine de la formation jusqu'en 2025. La croissance des coûts dans ce domaine est particulièrement dynamique puisque le PFT table sur une dépense nette de CHF 500 millions à l'horizon 2029. Entre les budgets 2025 et 2026, l'augmentation est de CHF 7,3 millions et tient compte d'un contexte sans inflation et de la modification du taux de cotisation de la part employeur à la CPCN qui permet une économie sur les subventions accordées de l'ordre de CHF 3 millions. Les secteurs qui connaissent la plus grande hausse de coûts sont les EMS (CHF 3 millions), le maintien à domicile (CHF 2,9 millions) et les prestations hospitalières (CHF 4 millions). Entre 2025 et 2026, des développements de prestations interviennent. Ceux-ci peuvent partiellement être compensés par la revalorisation à la baisse de certaines prestations d'intérêt général intervenue à la lumière du résultat de l'exercice 2024.

L'augmentation des coûts de la santé n'est pas spécifique au canton de Neuchâtel et s'inscrit dans une tendance constatée sur le plan fédéral. Si la marge de manœuvre à l'échelle cantonale reste limitée, elle n'empêche pas de chercher à faire évoluer le système de santé neuchâtelois notamment vers davantage de synergies, en particulier entre les établissements autonomes de droit public. Les récents audits menés auprès du RHNe, du CNP et de Nomad permettent également de viser des améliorations à court terme. La mise en œuvre du financement uniforme des prestations dès 2028 (EFAS) alourdira également les finances cantonales de près de 50 millions à terme, montant qui n'a pas encore été intégré dans le PFT.

Prestations hospitalières

Les prestations hospitalières représentent la prise en charge par le canton de 55% des coûts LAMal conformément à la législation en vigueur et à la planification hospitalière neuchâteloise. Les prestations hospitalières 2026 totalisent CHF 191,7 millions, soit CHF 4 millions de plus qu'au budget 2025. L'estimation du volume de prestations hospitalières se base sur le résultat des comptes 2024, auquel il a été appliqué un taux de croissance de 1% par année. Il a également été tenu compte des augmentations de tarifs obtenues à la faveur du RHNe et du CNP dans le cadre de leurs négociations avec les groupements d'assureurs maladie, notamment pour la reconnaissance d'une partie de l'inflation qui a couru ces dernières années. Le budget des prestations hospitalières se partage à raison de CHF 136,4 millions à destination des établissements dans le canton et CHF 55,3 millions pour les hôpitaux et institutions hors canton.

Prestations d'intérêt général

Les prestations d'intérêt général (PIG) correspondent à des tâches réalisées au profit de la collectivité (et non d'un patient en particulier) par les acteurs du domaine de la santé. Ces dernières étant exclues des tarifs hospitaliers LAMal, l'État les prend entièrement à sa charge. Le volume 2026 des PIG est de CHF 117,3 millions. Il est en baisse de CHF 3,3 millions par rapport au budget précédent. Pourtant, le budget 2026 prévoit des développements pour CHF 5,7 millions comprenant notamment de nouvelles prestations à dispenser par le CNP conformément au rapport sur les options stratégiques 2023-2030 (CHF 2 millions), une nouvelle prestation pour la mise en place d'une équipe mobile gériatrique au RHNe ainsi que des ressources supplémentaires pour la prise en charge des lits C et des subventions supplémentaires pour AROSS dans le cadre de son développement (CHF 0,3 million). Dans ce contexte d'augmentation de l'offre, la diminution des coûts par rapport au budget 2025 est rendue possible par des facteurs indépendants du panel de prestations fournies, comme la diminution du taux de cotisation employeur à la CPCN (CHF 3 millions), la hausse des tarifs obtenus du RHNe et du CNP suite aux négociations avec les groupements d'assureurs maladie et récupérée partiellement par l'État sur les PIG (CHF 3,3 millions). Pour rappel, le canton a systématiquement reconnu le renchérissement sur les salaires des employés des institutions de la santé ces dernières années. Par ailleurs, certaines PIG existantes ont connu une revalorisation à la baisse suite aux dépenses constatées dans les comptes 2024 (CHF 2,7 millions).

Maintien à domicile

La planification médico-sociale pour les personnes âgées vise notamment à augmenter l'offre d'appartements avec encadrement, à renforcer les prestations de maintien à domicile et à créer des structures d'accueil intermédiaires comme des foyers de jour. Les ressources financières 2026 allouées pour ces activités sont estimées à CHF 27,4 millions (hors PIG NOMAD et AROSS qui sont comprises dans le montant de CHF 117,3 millions mentionné dans la section précédente). Elles sont en croissance de CHF 2,9 millions par rapport au budget précédent. Les coûts de la part aux soins dispensés par les infirmières indépendantes et les organisations de soins à domicile privées ont été revus à la hausse considérant la dépense réellement constatée aux derniers comptes bouclés (CHF 3,4 millions). Le budget relatif aux foyers de jour a par contre pu faire l'objet d'une réadaptation à la baisse, toujours en regard des comptes 2024 (CHF 0,6 million).

EMS

La dépense globale prévue en 2026 pour la thématique des EMS représente CHF 82,5 millions, soit CHF 3 millions de plus qu'au budget précédent. Un montant de CHF 54,1 millions découle de la participation cantonale aux soins dispensés en EMS. Ce montant est estimé en se basant sur le résultat des comptes 2024. Il considère le renchérissement 2025, la projection 2026 du nombre de lits et une complexification des cas. La part aux soins est vouée à croître sensiblement dès le PFT 2027 (CHF +12,5 millions) principalement à cause de la mise en place d'un outil d'évaluation commun des soins sur le plan national, qui aura des répercussions importantes pour les cantons (dont Neuchâtel) recourant aujourd'hui à un autre

outil. Les subventions à l'activité qui sont majoritairement constituées des aides individuelles et du complément de financement pour les établissements ayant des missions spécifiques (court séjour et psychogériatrie) atteignent CHF 28,4 millions en 2026. Cette projection tient compte des revalorisations des EMS qui auront achevé leurs travaux de mise aux normes.

Prévention et promotion de la santé (PPS)

Le budget 2026 du SCSP comprend des charges de transfert de CHF 4 millions pour la prévention et la promotion de la santé. Par rapport à 2025, ce sont CHF 0,8 million de ressources financières supplémentaires allouées à ces activités principalement pour intensifier la promotion de la santé au niveau cantonal. En plus des subventions, les programmes de santé publique mobilisent CHF 2,5 millions de moyens essentiellement en ressources humaines et acquisitions de biens et services. À noter également qu'une partie des programmes sont cofinancés par la Confédération.

Autres dépenses du domaine de la santé

D'autres coûts intègrent le budget 2026 du domaine de la santé, notamment un montant de CHF 10,8 millions destiné à la lutte contre les addictions en augmentation. Ce poste est essentiellement composé des subventions à verser à Addiction Neuchâtel pour la prise en charge et l'hébergement des personnes en situation de dépendance.

Le dispositif d'urgences engendre quant à lui des coûts de CHF 4 millions dont l'essentiel (95%) va à la centrale gérant le numéro 144 ainsi que la centrale téléphonique des médecins de garde. Le solde finance les « first responders » et d'autres projets dans ce domaine d'activité.

La mise en œuvre de l'initiative fédérale sur les soins infirmiers implique entre autres, au budget 2026, l'allocation de subventions supplémentaires de CHF 0,5 million pour le paiement des semaines de stages obligatoires dans les institutions. Rappelons qu'elle a aussi des conséquences sur les coûts liés à la formation.

4.1.6. Prévoyance sociale

La charge nette du domaine de la prévoyance sociale s'élève au budget 2026 à CHF 417,7 millions, présentant une augmentation de CHF 28,1 millions par rapport au budget 2025. La charge nette est répartie principalement entre le SAHA, le SPAJ, le SECS et le SASO, en lien avec les prestations détaillées ci-dessous.

Accompagnement et hébergement de l'adulte

Les subventions aux institutions actives dans le canton sont budgétées à CHF 71,1 millions pour 2026, ce qui est très proche du budget 2025, mais en augmentation de CHF 3,1 millions aux comptes 2024. Les éléments pris en considération au budget 2026 sont les impacts liés à la planification des prestations, à l'entrée en vigueur du ReLIIncA, aux besoins supplémentaires des institutions et à la baisse de la cotisation employeur à la CPCN.

S'agissant des institutions actives hors canton, les charges nettes prévues pour les bénéficiaires neuchâtelois sont de CHF 8,9 millions, comme au budget 2025. Ces prévisions sont inférieures aux dépenses réelles de CHF 9,6 millions constatées aux comptes 2024. Parallèlement, il est également prévu CHF 0,9 million de dépenses pour les prestations ambulatoires.

Protection de l'enfance et de la jeunesse

Au budget 2026, les subventions à allouer aux institutions d'éducation spécialisée dans le canton s'élèvent à CHF 37,3 millions, soit CHF 3,1 millions de plus qu'au budget 2025. Cette augmentation relève principalement de l'extension du dispositif en institutions pour absorber les décisions de placement et du développement de nouvelles mesures ambulatoires au niveau institutionnel.

Le coût des placements en institutions hors canton pour 2026 est quant à lui évalué à CHF 3,1 millions contre CHF 1,7 million au budget 2025. L'augmentation relève de placements accrus constatés aux comptes 2024 et dans le cadre de l'exercice en cours. À relever que les placements hors cantons sont principalement liés à des décisions pénales sur lesquelles le SPAJ n'a pas d'emprise.

Les solutions alternatives aux séjours en institutions d'éducation spécialisée, principalement composées des suivis en milieux ouverts et des placements en familles d'accueil, totalisent un coût de CHF 11,8 millions en 2026 contre CHF 11,3 millions au budget précédent. L'augmentation est principalement liée à des mesures additionnelles.

Le volume des recettes liées à la participation parentale est évalué à CHF 8,7 millions au budget 2026, en diminution par rapport aux CHF 9,2 millions du budget 2025. Les prévisions ont été adaptées à la réalité des comptes 2024.

Accueil extrafamilial

Les subventions 2026 à verser aux structures d'accueil pré- et parascolaires au travers du fonds pour les structures d'accueil extrafamilial sont prévues à hauteur de CHF 35,6 millions. Cela représente une augmentation de CHF 5,3 millions par rapport au budget 2025. L'évolution de la charge tient compte des incidences financières liées à la mise en œuvre de la loi

sur l'accueil des enfants (LAE-3) dès le 1er août 2025, à la création de nouvelles places d'accueil et à la poursuite du projet-pilote Ma journée à l'école (MAÉ).

Les recettes correspondant à la contribution des employeurs sont évaluées à CHF 14,2 millions, en augmentation de CHF 0,2 million au regard du budget 2025. Elles se basent sur une masse salariale de CHF 7,9 milliards. En parallèle de sa contribution au titre d'employeur, l'État comble le déficit entre les subventions aux structures d'accueil et les contributions des employeurs. Cette participation cantonale s'élève à CHF 21,8 millions au budget 2026, soit une augmentation de CHF 5,1 millions par rapport au budget précédent.

Prestations complémentaires AVS/AI

La charge nette des prestations complémentaires AVS/AI (hors frais administratifs) totalise un montant de CHF 83,2 millions au budget 2026, en augmentation de CHF 3,1 millions par rapport au budget précédent. Il a été pris en considération les effets liés à l'évolution démographique, à la planification médico-sociale, ainsi qu'au renforcement du recours aux allocations pour impotents au sein des institutions. L'augmentation relève pour CHF 2 millions de la charge nette des PC AVS qui s'élèvent à CHF 50,1 millions et pour CHF 1,1 million de la charge nette des PC AI estimée à CHF 32 millions.

Contentieux LAMal

Le contentieux LAMal présente une charge nette de CHF 13,9 millions au budget 2026, en augmentation de CHF 4,4 millions par rapport à 2025. Du fait des augmentations des primes d'assurance ces dernières années, il est attendu une augmentation des charges brutes du contentieux LAMal de CHF 1,2 million pour 2026. En parallèle, le montant du recouvrement a été revu à la baisse de CHF 3,2 millions par rapport au budget précédent.

Facture sociale

Facture sociale - part cantonale (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026	PFT 2027	PFT 2028	PFT 2029	Écart B2026 - B2025 CHF	%
Subsides LAMal	50'718'661	46'781'700	48'815'100	52'394'900	54'550'500	54'347'200	+2'033'400	+4.3%
Subsides LAMal extraordinaires (SPA)	274	0	0	0	0	0	0	--
Bourses études	2'886'356	4'364'400	3'550'000	4'070'400	4'070'400	4'070'400	-814'400	-18.7%
Avances contributions entretien	309'601	457'300	368'200	418'200	418'200	418'200	-89'100	-19.5%
Aide sociale	59'614'302	55'653'200	62'129'420	66'560'620	67'047'320	67'140'320	+6'476'220	+11.6%
Lutte contre les abus	1'052'887	1'183'700	1'070'000	1'070'000	1'070'000	1'070'000	-113'700	-9.6%
Intégration socio-professionnelle	5'791'108	6'999'200	6'784'294	6'988'694	7'000'694	7'006'694	-214'906	-3.1%
Partenariat social privé	4'965'591	5'538'900	5'511'000	5'761'100	5'985'300	6'057'500	-27'900	-0.5%
Alfa Sal	2'771'843	2'754'100	2'916'600	2'918'300	2'918'300	2'918'300	+162'500	+5.9%
FIP financement LACI	3'387'633	3'150'000	3'576'600	3'611'900	3'727'900	3'843'900	+426'600	+13.5%
Total	131'498'256	126'882'500	134'721'214	143'794'114	146'788'614	146'872'514	+7'838'714	+6.2%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-4'615'756	+7'838'714	+9'072'900	+2'994'500	+83'900		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-3.5%	+6.2%	+6.7%	+2.1%	+0.1%		

Dans l'ensemble, le budget 2026 de la facture sociale est en augmentation par rapport au budget 2025, avec une variation de CHF +7,8 millions. Le budget de l'État intègre la part nette de 60% du canton, soit CHF 134'721'214. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des charges dans les composantes « Subsides LAMal » et « Aide sociale ».

L'augmentation de la charge nette au niveau des subsides LAMal est de CHF +2,0 millions. Cette progression s'explique par plusieurs facteurs : le budget 2026 repose sur l'hypothèse d'une augmentation des primes de +3,4% et d'un léger accroissement du nombre de bénéficiaires, en lien avec la dégradation du contexte économique. Un scénario prudent, mais réaliste a été retenu, intégrant une croissance relativement modérée de l'effet prix et de l'effet volume. Ces éléments contribuent à la hausse attendue des charges brutes liées aux subsides, partiellement compensée par la progression de la part fédérale. En effet, le montant de la subvention fédérale s'établit à CHF 73,9 millions, contre CHF 73,6 millions en 2025.

La composante « Aide sociale » présente une augmentation nette de CHF +6,5 millions. Cette progression est notamment liée à l'évolution du nombre de dossiers et au contexte économique. Le volume de dossiers est estimé à 5'000 en 2026 pour l'ensemble des sept services sociaux régionaux, tenant compte des ouvertures de dossiers observés en début d'année 2025. Les dépenses de logement sont, quant à elles, estimées comme stables malgré un environnement incertain. Le budget 2026 intègre des mesures en lien avec le rapport 24.057 (adaptations du supplément ménage et des franchises sur le revenu des bénéficiaires qui travaillent).

La composante « Bourses d'études » est en baisse par rapport au budget 2025 de CHF -814'400, en raison des ajustements réalisés dans les évaluations en lien avec les mesures du rapport 24.057. Il convient de noter toutefois une augmentation par rapport aux comptes 2024, dernier exercice avant les adaptations apportées au système des bourses à la rentrée d'août 2025. La charge nette de la composante « Intégration socio-professionnelle » diminue de CHF -214'906, en lien avec une planification plus fine des besoins et un recentrage de certains programmes. La composante « Partenariat social privé » est relativement stable avec une légère baisse de CHF -27'900. La charge nette de la composante « Financement LACI » progresse de CHF +426'600, en lien avec l'actualisation des dépenses prévues dans le cadre des mesures actives du

marché du travail. Enfin, la composante « Alfa Sal » (allocations familiales pour personnes sans activité lucrative) augmente de CHF +162'500, notamment en raison d'un ajustement des prestations versées dans ce cadre.

4.1.7. Trafic et télécommunications

Les dépenses nettes affectées au domaine Trafic et télécommunications atteignent CHF 99 millions au budget 2026. Elles concernent les charges et les revenus du SCTR (volet transports publics pour 56%) et du SPCH (volet circulation routière pour 44%) et diminuent par rapport à celles qui émarginent au budget 2025 (CHF 99,7 millions). Elles sont toutefois sensiblement plus élevées qu'aux comptes 2024 (CHF 95,9 millions). Conformément aux prévisions réalisées dans le cadre du PFT, ces coûts devraient se stabiliser à hauteur de CHF 104 millions à l'horizon 2029 avec, d'une part, la hausse des indemnités versées en matière de transports publics et, d'autre part, la baisse des charges d'amortissement sur les subventions à l'investissement pour les projets routiers.

Transports publics

Les indemnités retenues pour le projet de budget 2026 se basent sur les offres provisoires des entreprises de transport pour l'année 2026. Elles sont stables par rapport à celles de 2025 mais sensiblement plus élevées que celles de 2024 en raison principalement du renchérissement 2025, des prestations fournies par la société transN et de la refonte de l'horaire 2025. L'écart au dernier exercice clôturé s'explique aussi par la montée en puissance des mesures du Plan climat en matière de transports publics, par les pertes de financement de la Confédération ainsi que par les améliorations et les développements sollicités au niveau de l'offre.

Dans le détail, les subventions brutes versées aux entreprises pour le trafic régional voyageurs (TRV - CHF 27,4 millions), le trafic urbain (TU) et touristique (CHF 41,6 millions), les lignes à l'essai et autres subsides (CHF 7,7 millions) et pour la participation du canton au fonds d'infrastructure ferroviaire (CHF 9,2 millions) atteignent un total de CHF 85,9 millions au budget 2026. Compte tenu des participations communales prévues via le système du pot commun (CHF 34,3 millions), les dépenses nettes résiduelles à charge de l'État s'élèvent à CHF 51,6 millions. Ces dernières diminuent de CHF 1,4 million (-3%) par rapport au budget 2025 et augmentent de CHF 6,7 millions (+15%) par rapport aux comptes 2024. Conformément aux estimations, ces charges nettes devraient atteindre CHF 58,8 millions au PFT 2027, CHF 61,3 millions au PFT 2028 et CHF 63,5 millions au PFT 2029.

L'amélioration de la situation en regard des indemnités versées dans le domaine des transports publics par rapport au dernier budget s'accompagne d'une stabilisation des moyens octroyés à transN pour les prestations fournies à l'État. Les indemnités versées à la société (principalement TRV et TU) représentent environ 66% de l'enveloppe brute totale prévue au budget 2026 pour l'ensemble des partenaires (Confédération, CFF, CarPostal, etc.) et le soutien à divers projets et aux mesures du Plan climat. Cela représente une diminution de 0,3% par rapport au budget précédent, mais une augmentation de 14% par rapport aux comptes 2024. Malgré cette évolution plutôt positive par rapport au budget 2025, la situation de transN continue de faire l'objet d'une attention particulière suite à l'audit réalisé par l'État, notamment par le biais d'un programme d'assainissement du fonctionnement de la société, mais aussi d'un projet de recapitalisation de son bilan. Celui-ci prendra concrètement la forme d'un rapport au Grand Conseil et d'un crédit d'engagement à solliciter de CHF 20 millions. Ces dépenses, initialement prévues en 2025, mais finalement reportées d'une année, seront effectuées via le compte des investissements et considérées hors frein vu l'intérêt général majeur prévu dans la législation financière (art. 30 al. 4 LFinEC). Le montant exact ainsi que les conditions relatives à cette recapitalisation doivent toutefois encore être définis. S'agissant des acquisitions en biens et services, une augmentation des besoins en expertises externes s'avère de plus en plus nécessaire au cours des dernières années, que ce soit pour les mandats liés à transN ou pour d'autres projets comme la ligne directe. Ces charges atteignent dorénavant près de CHF 650'000 pour le SCTR au budget 2026.

De manière générale, la tendance pour notre canton ne va pas vers une stabilisation des charges nettes dédiées aux transports publics et cette problématique va demeurer financièrement sensible à moyen terme. Le Conseil d'État portera une attention particulière à l'évolution de ce domaine au cours des prochaines années, tout en garantissant des prestations en adéquation avec les besoins en matière de mobilité et les questions environnementales.

Circulation routière

Le volet dédié à la circulation routière regroupe essentiellement les charges et les revenus qui sont comptabilisés dans le compte de résultats du SPCH pour la gestion et l'entretien du réseau cantonal ainsi que les diverses tâches de génie civil qui sont les siennes. Les charges nettes totales affectées à ce domaine sont de CHF 43,4 millions soit un volume identique au budget 2025 (CHF 43 millions) et bien en deçà de l'exercice 2024 (CHF 47,5 millions) pour une raison expliquée ci-dessous. Rappelons aussi qu'en matière d'infrastructures routières d'autres dépenses significatives sont également prévues par le biais du compte des investissements.

Au niveau des charges, le budget 2026 prend en considération un peu plus de CHF 22 millions pour le fonctionnement du SPCH (charges de personnel et acquisitions de biens et services), ce qui représente un montant quasi similaire au budget 2025 et une augmentation de CHF 1 million en comparaison des comptes 2024. Les charges de CHF 20,6 millions comptabilisées au titre des amortissements qui émanent des projets d'investissement (NC 33) ou des subventions d'investissement octroyées (NC 366) pèsent également de manière importante sur le présent volet. Une baisse significative de ces dernières est annoncée dès 2027 avec la fin de l'amortissement comptable lié à la part cantonale pour l'autoroute A5. Un écart significatif par rapport aux comptes 2024 doit également être mis en évidence s'agissant des charges

financières puisque cet exercice tenait compte d'un effet ponctuel de CHF 8,5 millions au titre des moins-values constatées sur les cessions de la RC1320 et du Grand-Pont à la ville de La Chaux-de-Fonds.

Du côté des revenus affectés à la circulation routière, certains diminuent et vont disparaître au fil des ans (domaine autoroutier), mais ils sont temporairement compensés en raison du nouveau contrat passé avec l'OFROU pour le contournement N20 de La Chaux-de-Fonds. Les contributions forfaitaires aux routes principales suisses versées par la Confédération demeurent stables avec un montant d'environ CHF 7 millions sur la période 2024-29. Rappelons que, conformément à l'article 29 LRVP, ces moyens sont, dans un premier temps, affectés au fonds RPS (bilan) avant d'être progressivement utilisés au gré des projets d'investissement réalisés. Dans le compte de résultats, ces opérations transitent par le biais des attributions et des prélèvements aux financements spéciaux.

4.1.8. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Le domaine fonctionnel de la protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire regroupe essentiellement les charges et les revenus concernant les entités du DDTE et intègre le Plan climat cantonal (sous-domaine protection de l'environnement et lutte contre la pollution). Les diverses missions et tâches sont, dans le contexte actuel et pour les années futures, étroitement liées à la notion de développement durable et aux thématiques de la protection du climat et de la biodiversité. Les dépenses nettes émergeant au budget 2026 sont de CHF 17,9 millions, soit un montant inférieur au budget 2025 (CHF 20,4 millions) et plus élevé que les comptes 2024 (CHF 16,5 millions). Conformément aux sous-domaines de la classification fonctionnelle, les charges et les revenus pour la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire peuvent se répartir dans les cinq volets commentés ci-dessous.

Traitement des eaux usées

Les charges nettes affectées au traitement des eaux usées sont négatives au budget 2026 (CHF 15,4 millions de charges et CHF 16,6 millions de revenus). Les charges de transfert (y compris amortissements relatifs aux subventions d'investissement) comptabilisées au SENE et dans le fonds des eaux atteignent globalement CHF 9,2 millions. Il s'agit principalement de soutiens financiers octroyés aux communes qui sont financés notamment par le biais de la redevance cantonale sur l'eau potable (CHF 9,8 millions compte tenu du tarif de 80 centimes par m³ en vigueur depuis 2024). Compte tenu des autres flux (acquisitions de biens et services, prestations internes), et contrairement aux comptes 2024 et au budget 2025, cette situation devrait permettre une attribution à la fortune du fonds des eaux de CHF 3,8 millions en fin d'exercice 2026. Il paraît également important de préciser que les variations annuelles de la fortune de ce fonds sont, sous l'angle comptable, intégralement affecté à la présente thématique alors que les dépenses que celui-ci finance peuvent aussi concerner les autres volets commentés dans le présent chapitre, en particulier les tâches relatives aux sites pollués (protection de l'environnement et lutte contre la pollution).

Gestion des déchets

Les charges et les revenus affectés à la gestion des déchets atteignent respectivement CHF 1,8 million et CHF 1,7 million au budget 2026 du SENE. Ces flux se composent essentiellement des acquisitions de biens et services pour l'élimination des véhicules usagés et le financement de mandats et honoraires et sont financés par les taxes de décharge ainsi qu'une partie des taxes liées aux véhicules à moteur (imputation interne SDTE). Compte tenu de cette adéquation entre charges et revenus, ce volet tend par conséquent, dans la durée, vers une situation plus ou moins équilibrée.

Protection des espèces et du paysage

Ce sous-domaine comprend principalement les charges et les revenus relatifs aux conventions-programmes qui sont conclues avec la Confédération qui soutient les cantons en matière de protection de la nature, du paysage et de la faune. Il englobe également plusieurs prestations et une partie des charges de personnel du SFFN. Au total, les charges nettes sont estimées à CHF 2,7 millions au budget 2026. Elles diminuent de CHF 0,3 million en comparaison du précédent budget et augmentent de CHF 0,8 million par rapport aux comptes 2024. Cet écart s'explique en partie par la mise en œuvre de la nouvelle convention-programme 2025-28 pour la nature et l'augmentation prévue en lien avec les dégâts des grands prédateurs (apparition de meutes de loups sur le territoire neuchâtelois dès 2025).

Protection de l'environnement et lutte contre la pollution

Le volet dédié à la protection de l'environnement et à la lutte contre la pollution présente des charges nettes estimées à CHF 13,5 millions au budget 2026, soit un montant inférieur au budget précédent (CHF 16 millions) et supérieur aux comptes 2024 (CHF 12 millions). Parallèlement aux coûts nets des prestations effectuées par le SENE (CHF 3,8 millions) et aux charges comptabilisées dans le fonds des eaux pour les tâches relatives aux sites pollués (CHF 4,6 millions), les dépenses nettes relatives au Plan climat (CHF 5,1 millions) sont intégralement affectées à la présente thématique via les deux crédits d'engagement adoptés pour mettre en œuvre la première étape (Plan climat) et initier la seconde (Plan climat 1b). Dans la planification financière, un crédit d'engagement à solliciter (Plan climat 2) prévoit également déjà des dépenses annuelles de CHF 4,5 millions en 2028 et 2029. Il s'agit d'une thématique majeure pour le Conseil d'État dans le cadre de la nouvelle législature.

Le programme relatif au Plan climat cantonal regroupe de nombreuses mesures et, de par sa nature transversale, concerne plusieurs entités via les charges de personnel et les frais d'honoraires qui y sont affectés. Le montant de CHF 5,1 millions figurant au budget 2026 se répartit principalement entre les services du DDTE : SENE (CHF 2,5 millions), SDTE (CHF 0,9 million), SAGR (CHF 0,4 million), SPCH (CHF 0,4 million), SFFN (CHF 0,3 million) et SCAT (CHF 0,2 million). Les moyens prévus pour ce nouveau budget sont supérieurs aux comptes 2024 (CHF 3,5 millions) et en deçà de ce qui avait été estimé à l'occasion du budget 2025 (CHF 6,7 millions). Même si la mise en œuvre du Plan climat fait l'objet d'une planification et d'un suivi rigoureux, le redimensionnement de certaines mesures et des priorisations sont inévitables en cours de processus budgétaire. Rappelons encore qu'une réserve en faveur du développement durable a été créée à l'occasion de la clôture de l'exercice 2022 et permet dorénavant de financer jusqu'à 50% des dépenses du Plan climat, parallèlement aux autres dépenses éligibles (voir chapitre 1.3.2). Le prélèvement à cette réserve (CHF 7,5 millions dans le compte de résultats du budget 2026) est toutefois attribué au domaine Finances et impôts et non à la présente thématique.

Aménagement du territoire, cours d'eau, lacs et dangers naturels

Ce dernier volet regroupe les charges et les revenus comptabilisés au SCAT (y compris fonds d'aménagement du territoire) et au SPCH (OEDN) s'agissant des tâches spécifiques pour l'entretien et l'aménagement des cours d'eau et lacs. Compte tenu des revenus estimés à CHF 5,7 millions (principalement concessions hydrauliques, redevances gravières et émoluments du SCAT), les charges nettes résiduelles atteignent CHF 2,8 millions au budget 2026, soit un montant inférieur au budget 2025 (CHF 3,3 millions) et aux comptes 2024 (CHF 4 millions). Des prélèvements plus importants au fonds d'aménagement du territoire expliquent les écarts entre les prévisions budgétaires et le dernier exercice clôturé.

4.1.9. Économie publique

Outre les activités dédiées à l'appui au développement économique, les dépenses nettes en matière d'économie publique concernent plusieurs thématiques comme détaillé ci-dessous. Les charges nettes totales du domaine s'élèvent à CHF 31,6 millions au budget 2026, soit un montant plus ou moins proche du budget 2025 (CHF 32,1 millions) et des comptes 2024 (CHF 32,6 millions). Malgré des charges nettes plutôt modestes par rapport aux autres domaines, précisons qu'aux CHF 151,6 millions de charges brutes prévues au budget 2026 sont déduits CHF 120 millions de revenus et que les subventions redistribuées affectées à ce domaine atteignent CHF 92,3 millions. Les soutiens consacrés aux politiques publiques dans ce secteur sont souvent prévus au travers de lois et de financements fédéraux permettant le partage des coûts.

Industrie, artisanat et commerce, autres activités économiques

Les dépenses nettes affectées à cette thématique atteignent CHF 15,7 millions au budget 2026 et présentent un volume inférieur à celles figurant au budget 2025 (CHF 16,1 millions). Elles sont toutefois supérieures de CHF 2,5 millions aux comptes 2024. Ces dépenses concernent surtout les tâches du NECO en matière de promotion et de soutien à l'économie. Au budget 2026, les charges de transfert comptabilisées par ce service sont proches de CHF 13 millions (CHF 12,6 millions au budget 2025) et ont, à l'instar d'autres domaines, fait l'objet de priorisations en cours de processus budgétaire. Elles sont versées aux principaux partenaires (CSEM, EPFL, Microcity, etc.) via les aides financières directes et indirectes accordées en vertu de la loi sur l'appui au développement économique (LADE) ainsi que les volets cantonal, intercantonal et transfrontalier de la politique régionale (NPR). La variation par rapport aux comptes 2024 s'explique principalement par l'augmentation des moyens accordés au CSEM dans le cadre de la convention ordinaire et du soutien supplémentaire destiné à moderniser les équipements de production (projet MEMS). La création d'une nouvelle chaire de l'EPFL à Microcity occasionne également une hausse des coûts pour le canton. S'agissant des acquisitions de biens et services du NECO, celles-ci restent similaires au dernier budget avec CHF 1,4 million. Même si ces moyens ont été partiellement utilisés au cours de l'exercice 2024 suite au déménagement et au traitement des archives du service (report de certaines tâches opérationnelles), la reprise du rythme ordinaire de promotion du canton à l'étranger et d'appui à l'internationalisation des entreprises neuchâteloises tend à se confirmer depuis le début de l'année 2025.

Les tâches relatives au marché de l'emploi (charges de personnel du SEMP qui sont, dans une large mesure, financées par des subventions fédérales) atteignent un montant net de CHF 1,2 million au budget 2026. Du côté des revenus, les émoluments du SCAV (CHF 1 million) ainsi que la totalité des redevances encaissées en matière de police du commerce (CHF 3,7 millions) sont attribués à ce sous-domaine. Une partie de ces recettes est toutefois reversée en faveur du tourisme (voir ci-dessous).

Agriculture et sylviculture

Le montant net de CHF 11,3 millions inscrit au budget 2026 pour financer les tâches en matière d'agriculture et de sylviculture englobe les paiements directs et écologiques fédéraux qui sont comptabilisés au SAGR sous la forme de subventions redistribuées (CHF 79,5 millions qui se neutralisent en termes de charges nettes), mais aussi les charges et les revenus du SFFN pour la gestion des forêts et du SCAV s'agissant des affaires vétérinaires. Les coûts liés à ce domaine demeurent stables par rapport au précédent budget (CHF 11,8 millions) et aux comptes 2024 (CHF 10,7 millions). Les variations s'expliquent essentiellement par les amortissements sur les subventions d'investissement versées par le SAGR (améliorations foncières et constructions rurales).

Tourisme

Les charges nettes affectées au tourisme atteignent CHF 1,9 million au budget 2026, soit un montant quasi similaire à celui du budget 2025 et des comptes 2024. Les moyens alloués dépendent essentiellement des revenus encaissés par l'État puisqu'une partie des redevances liées aux tâches de police du commerce ainsi que l'intégralité des taxes de séjour qui sont prélevées auprès des établissements hôteliers sont redistribuées par le biais des charges de transfert du SCAV (CHF 3,3 millions). Au NECO, les soutiens redistribués à Tourisme Neuchâtelois et à l'Association Jura & Trois Lacs représentent CHF 1,7 million. Rappelons aussi qu'un fonds d'attributions cantonales permet d'octroyer 10% de la part au bénéfice de la Loterie Romande revenant au canton pour le soutien à des projets et des manifestations publiques ayant une portée touristique et générant des retombées importantes. Les subventions financées par le biais de ce fonds, dorénavant géré par le biais du secrétariat général du DECS, sont estimées à CHF 2 millions.

Énergie

Les activités en matière de politique énergétique sont attribuées au domaine de l'économie publique. C'est en particulier le cas du Programme Bâtiments qui vise à encourager l'efficacité énergétique et l'exploitation des énergies renouvelables. La participation nette cantonale estimée à CHF 4,8 millions au budget 2026 est comptabilisée via le fonds cantonal de l'énergie. Elle augmente par rapport aux années précédentes vu la nécessité d'honorer les promesses. La part fédérale qui atteint CHF 8,4 millions transite par les subventions à redistribuer (pas d'incidence financière nette). Au final, charges et revenus affectés à ce sous-domaine tendent à s'équilibrer (dépenses nettes de CHF 0,8 million au budget 2026 et CHF 0,7 million au budget 2025). Ce n'est toutefois pas le cas pour l'exercice 2024 (dépenses nettes de CHF 4,9 millions) vu les moyens supplémentaires que le Conseil d'État a décidé d'octroyer au fonds de l'énergie (bonification budgétaire de CHF 3,9 millions) afin de pallier l'insuffisance de financement et le recul de la part fédérale.

Chasse et pêche

Finalement, un montant net de CHF 1,9 million est affecté au domaine de l'économie publique et réservé au budget 2026 pour les activités gérées par le SFFN en matière de chasse et pêche. Celles-ci sont partiellement financées par le biais des revenus encaissés par l'État pour l'octroi des permis.

4.1.10. Finances et impôts

Au budget 2026, il est prévu des revenus nets pour un montant total de près de CHF 1,7 milliard dans le domaine des finances et impôts, en augmentation de CHF 27,3 millions par rapport au budget 2025 et de CHF 36,9 millions par rapport aux comptes 2024. Les recettes fiscales, qui représentent la majeure partie des revenus, restent globalement stables entre le budget 2025 et le budget 2026. Les principales variations prévues sont une baisse des revenus de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons de CHF 52,2 millions, contrebalancée par un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle de CHF 52 millions, ainsi qu'un prélèvement de CHF 3,9 millions à la réserve de lissage des recettes fiscales au budget 2026, contre une attribution de CHF 20,5 millions au budget 2025.

Les revenus fiscaux et les revenus issus de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons sont en volume financier les principaux revenus de ce domaine fonctionnel. Ces derniers font l'objet de chapitres détaillés ci-après, tout comme le mécanisme de lissage des recettes fiscales.

Parmi les autres sources de revenus, il est prévu une part ordinaire du canton au bénéfice de la BNS, ce qui correspond à un montant de CHF 26,6 millions, en légère diminution par rapport aux CHF 26,8 millions du budget 2025. Les revenus en provenance de la BCN (rémunération de la garantie de l'État, part au bénéfice et intérêts sur le capital de donation) restent inchangés, à hauteur de CHF 35 millions, comme au budget 2025 et aux comptes 2024. Les revenus nets prévus au titre des créances judiciaires (y compris amendes réparties partiellement avec les communes) et des frais de justice sont évalués au total à CHF 16,1 millions au budget 2026 (dont 3 millions sont redistribués aux communes), en diminution de CHF 400'000 par rapport à 2025.

Le domaine des finances et impôts comprend également diverses parts à des recettes de la Confédération, telles que la part aux revenus de la RPLP (CHF 9,2 millions) et la part aux revenus sur les huiles minérales (CHF 6,0 millions) qui varient peu par rapport au budget 2025.

Enfin, une partie des revenus budgétés relève de prélèvements à des réserves. Outre les prélèvements indiqués plus haut pour les réserves de politique conjoncturelle et de lissage des revenus fiscaux, il est également prévu pour 2026 un prélèvement à la réserve de réévaluation du patrimoine administratif pour CHF 25,6 millions en vue d'atténuer le surplus d'amortissements liés au passage au MCH2 (augmentation de CHF 1,2 million par rapport à 2025) et un prélèvement à la réserve en faveur du développement durable pour CHF 7,5 millions (diminution de CHF 0,5 million par rapport à 2025).

Parmi les charges affectées au domaine des finances et impôts, les paiements accordés par le canton dans le cadre de la péréquation intercommunale (charges de centre) s'élèvent à CHF 13 millions comme les années précédentes. Il est également prévu d'allouer aux communes un montant de CHF 10,7 millions pour l'atténuation des charges géotopographiques. Les frais liés à la gestion de la dette, budgétés à hauteur de CHF 19,3 millions, sont en diminution de CHF 3 millions par rapport au budget précédent, du fait des dernières projections en matière de charges d'intérêts.

4.1.10.1. Impôts et lissage des recettes fiscales

Revenus fiscaux (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026	PFT 2027	PFT 2028	PFT 2029	Écart B2026 - B2025 CHF	%
Impôts directs personnes physiques	811'504'216	782'312'000	785'000'000	783'000'000	784'000'000	784'000'000	+2'688'000	+0.3%
Impôts sur le revenu et la fortune	763'149'532	738'312'000	744'000'000	742'000'000	743'000'000	743'000'000	+5'688'000	+0.8%
Impôts à la source	32'338'927	29'000'000	25'000'000	25'000'000	25'000'000	25'000'000	-4'000'000	-13.8%
Impôts frontaliers	16'015'757	15'000'000	16'000'000	16'000'000	16'000'000	16'000'000	+1'000'000	+6.7%
Impôts directs personnes morales	242'304'071	223'000'000	217'000'000	220'000'000	224'000'000	228'000'000	-6'000'000	-2.7%
Autres impôts directs	149'920'106	107'250'000	112'150'000	107'550'000	107'650'000	107'750'000	+4'900'000	+4.6%
Impôts fonciers	29'995'230	29'000'000	29'500'000	29'500'000	29'500'000	29'500'000	+500'000	+1.7%
Impôts sur gains en capital / immobiliers	38'166'108	28'100'000	29'700'000	28'300'000	28'400'000	28'500'000	+1'600'000	+5.7%
Droits de mutations	56'233'971	28'000'000	31'200'000	28'000'000	28'000'000	28'000'000	+3'200'000	+11.4%
Impôts sur successions et donations	22'683'702	18'750'000	18'750'000	18'750'000	18'750'000	18'750'000	0	0.0%
Impôts sur les maisons de jeux	2'841'095	3'400'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000	-400'000	-11.8%
Impôts sur la propriété et les charges	50'492'559	50'495'000	50'845'000	51'095'000	51'345'000	50'895'000	+350'000	+0.7%
Taxes véhicules	48'339'463	48'395'000	48'745'000	48'995'000	49'245'000	48'795'000	+350'000	+0.7%
Taxes de navigation	2'153'096	2'100'000	2'100'000	2'100'000	2'100'000	2'100'000	0	0.0%
40 Total	1'254'220'952	1'163'057'000	1'164'995'000	1'161'645'000	1'166'995'000	1'170'645'000	+1'938'000	+0.2%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-91'163'952	+1'938'000	-3'350'000	+5'350'000	+3'650'000		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-7.3%	+0.2%	-0.3%	+0.5%	+0.3%		

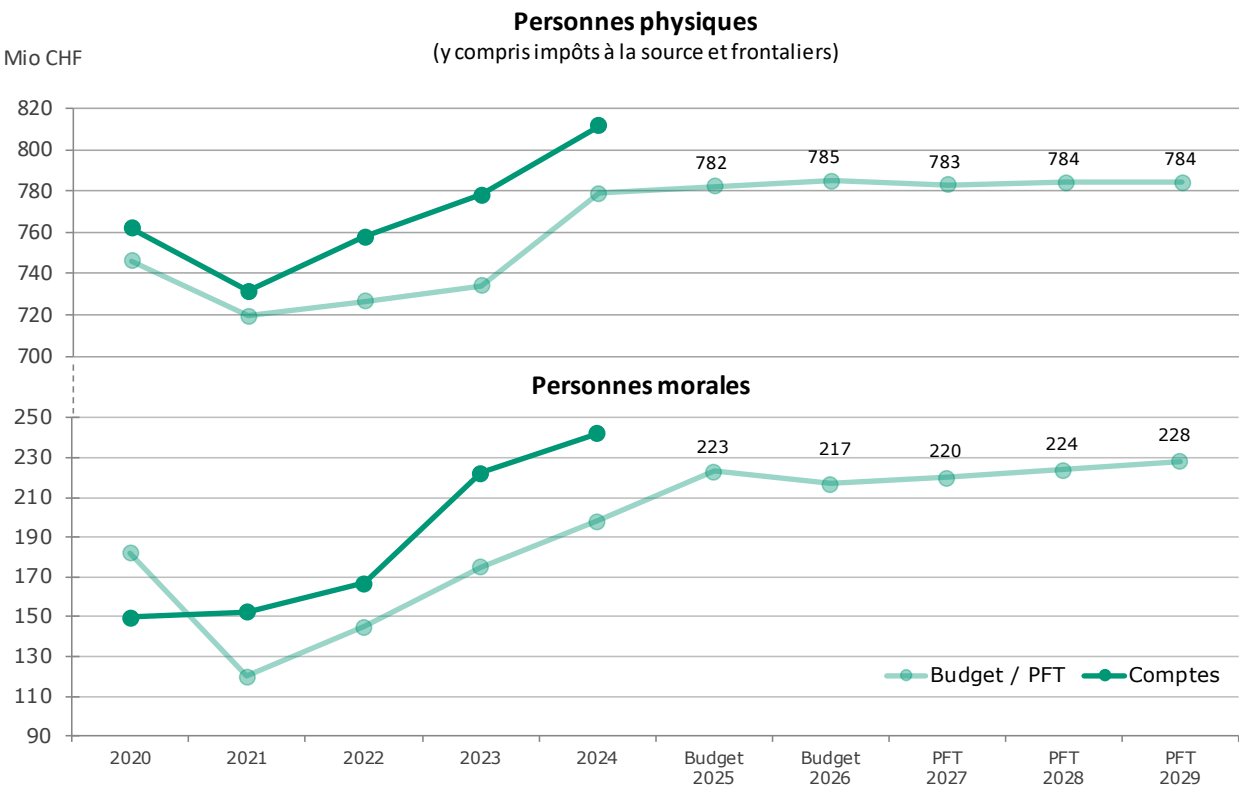
Impôts directs des personnes physiques

Les recettes fiscales budgétées restent importantes, mais sont en diminution par rapport aux comptes 2024, reflétant la baisse de la conjoncture. Les mesures américaines ne sont actuellement pas évaluables. Par conséquent, il est difficile d'en tenir compte pour le budget 2026 sans indications des effets sur l'emploi.

Impôts directs des personnes morales

Le résultat 2025 des entreprises devrait être inférieur à celui enregistré en 2024, mais ne devrait pas être fortement influencé par les mesures américaines. En effet, ces dernières sont entrées en vigueur depuis août 2025.

Évolution des principaux revenus fiscaux de 2020 à 2029

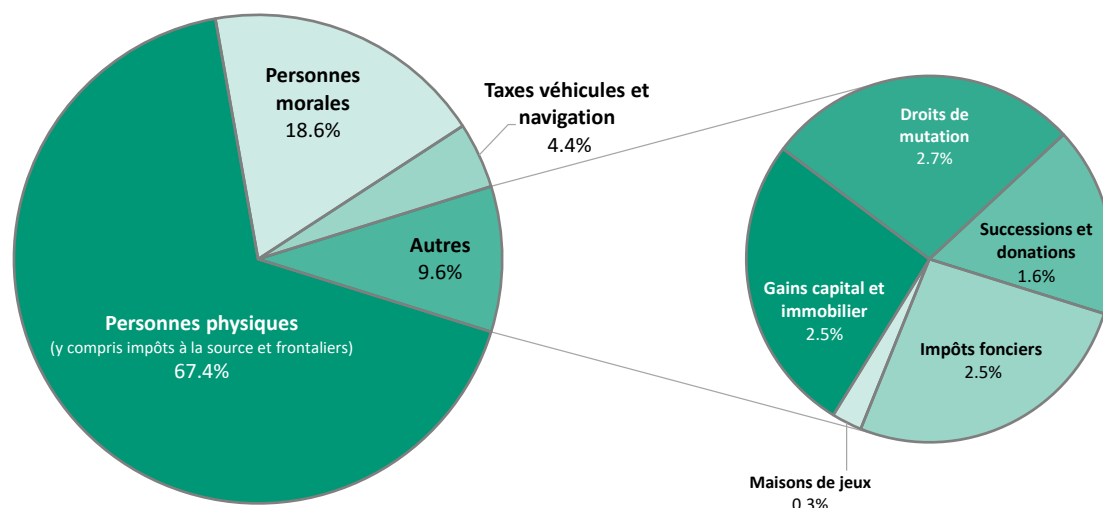


Les effets de la réforme fiscale, doublés des conséquences de la pandémie, expliquent la baisse de volume des principaux revenus fiscaux à partir de 2020. Dès 2022, la bonne santé de l'économie explique l'évolution positive des recettes des personnes physiques et des personnes morales.

Autres impôts directs

Les impôts immobiliers étant peu prévisibles et aléatoires, il a été tenu compte d'une légère progression. En effet, une légère croissance dans le domaine des transactions immobilières a été observée.

Répartition des revenus fiscaux au budget 2026 (Total : CHF 1'165 millions)



Impôt anticipé et IFD

Impôt anticipé et impôt fédéral direct (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026	PFT 2027	PFT 2028	PFT 2029	Écart B2026 - B2025 CHF	%
Part à l'impôt anticipé (IA)	16'523'182	11'000'000	12'671'000	12'993'000	13'342'000	13'671'000	+1'671'000	+15.2%
Part à l'impôt fédéral direct (IFD)	134'974'768	123'000'000	121'000'000	122'000'000	124'000'000	126'000'000	-2'000'000	-1.6%
Total (comptabilisation NC 460)	151'497'950	134'000'000	133'671'000	134'993'000	137'342'000	139'671'000	-329'000	-0.2%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-17'497'950	-329'000	+1'322'000	+2'349'000	+2'329'000		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-11.5%	-0.2%	+1.0%	+1.7%	+1.7%		

La part à l'impôt anticipé s'appuie sur les informations reçues de la Confédération. L'évolution de la part à l'impôt fédéral direct est en corrélation avec l'évolution des recettes cantonales des personnes morales et des personnes physiques.

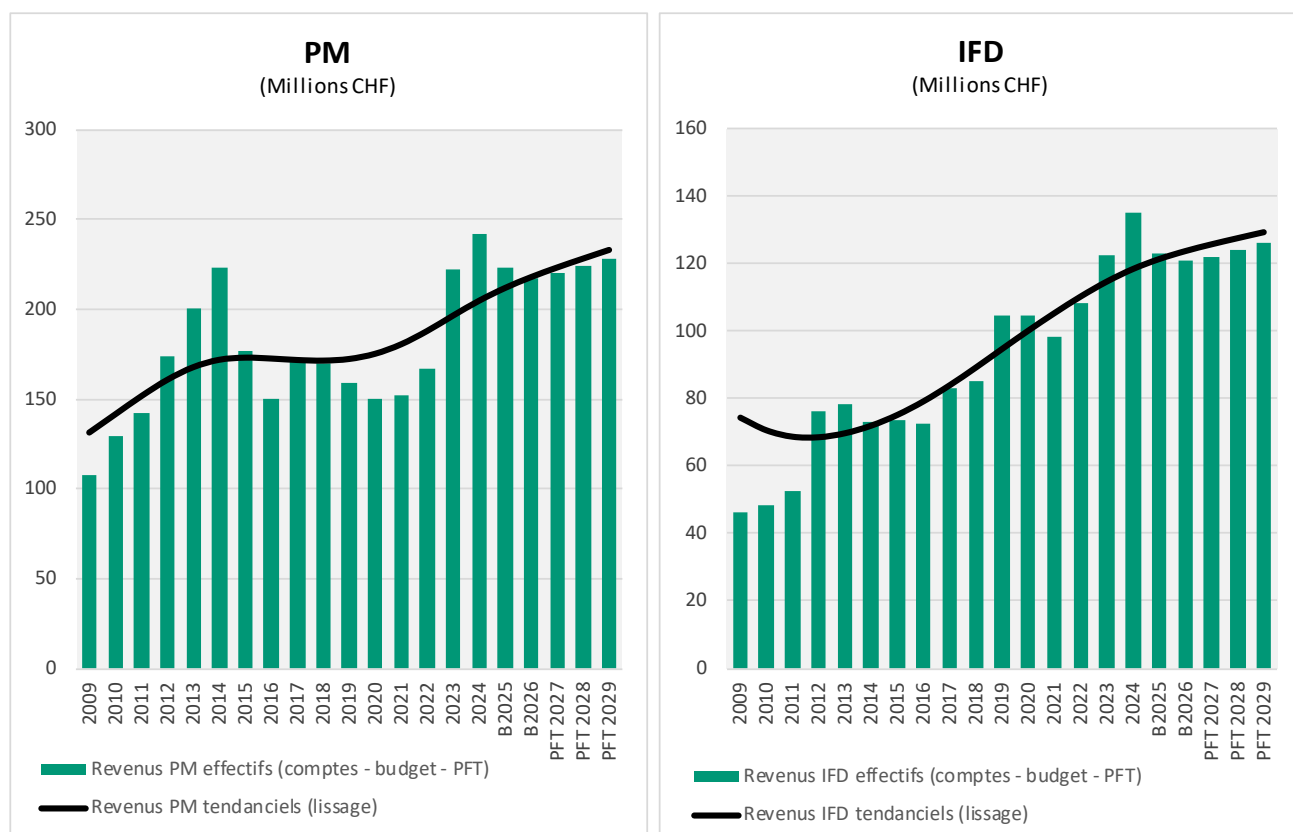
Lissage des recettes fiscales

Les revenus de l'imposition des personnes morales et de la part du canton à l'impôt fédéral direct (IFD) sont ainsi lissés selon une méthode statistique (filtre de Hodrick-Prescott ou filtre HP) proposée par le centre de recherches conjoncturelles de l'école polytechnique fédérale de Zürich (KOF). Les années où ces revenus sont plus élevés que la tendance du filtre, la réserve de lissage des revenus est alimentée de la différence ; les années où les revenus sont inférieurs à la tendance, la différence est prélevée à la réserve.

Les calculs s'appuient sur les données de l'IFD et de l'impôt sur les revenus des personnes morales (PM) constatées dans les comptes depuis 1978 et sur les prévisions de ces impôts aux budgets 2025 et 2026, ainsi qu'au PFT 2027 à 2029. Sur cette base, le budget 2026 intègre un prélèvement global de CHF 3,9 millions à la réserve de lissage des revenus fiscaux, qui se décompose comme suit :

- Lissage de l'impôt sur les personnes morales par un prélèvement de CHF 1,2 million, les revenus de l'impôt prévus en 2026 étant inférieurs au niveau tendanciel estimé à CHF 218,2 millions ;
- Lissage de l'impôt fédéral direct par un prélèvement de CHF 2,7 millions, les revenus de l'impôt prévus en 2026 étant supérieurs à leur niveau tendanciel estimé à CHF 123,7 millions.

Évolution du lissage des revenus fiscaux de 2009 à 2029



4.1.10.2. Péréquation financière fédérale (RPT)

Péréquation financière fédérale (RPT) (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026	PFT 2027	PFT 2028	PFT 2029	Écart B2026 - B2025 CHF	%
Compensation cas de rigueur ¹⁾	58'377'774	53'070'705	47'763'635	42'456'565	37'149'495	31'842'424	-5'307'070	-10.0%
Compensation des ressources	183'319'710	231'900'000	186'257'000	156'000'000	156'000'000	156'000'000	-45'643'000	-19.7%
Compens. charges géotopographiques	23'425'707	23'600'000	23'814'000	24'000'000	24'000'000	24'000'000	+214'000	+0.9%
Compens. charges socio-démographiques	12'476'367	11'400'000	12'884'000	13'000'000	13'000'000	13'000'000	+1'484'000	+13.0%
Mesures d'atténuation	4'102'048	2'800'000	0	0	0	0	-2'800'000	-100.0%
Total	281'701'606	322'770'705	270'718'635	235'456'565	230'149'495	224'842'424	-52'052'070	-16.1%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+41'069'099	-52'052'070	-35'262'070	-5'307'070	-5'307'071		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+14.6%	-16.1%	-13.0%	-2.3%	-2.3%		

¹⁾ Y compris charges comptabilisées dans la NC 36214000.

La péréquation financière entre la Confédération et les cantons représente l'une des plus importantes sources de revenus pour le canton de Neuchâtel. Au total, le montant à recevoir en 2026 par le canton s'élève à CHF 270,7 millions, ce qui correspond à une diminution de CHF 52,1 millions par rapport à 2025.

La baisse du montant pour Neuchâtel relève principalement des paiements compensatoires à recevoir dans le cadre de la péréquation des ressources qui reculent de CHF 45,6 millions, en raison de l'évolution des ressources imposables du canton en comparaison de la moyenne suisse.

En parallèle, le canton subit également la disparition des mesures d'atténuation pour CHF 2,8 millions, car il s'agit d'un instrument temporaire qui prend fin en 2025, ainsi qu'une baisse des montants à recevoir au titre de la compensation des cas de rigueur de CHF 5,3 millions. En revanche, le mécanisme de compensation des charges excessives présente une augmentation de CHF 1,7 million pour 2026.

4.2. Compte des investissements

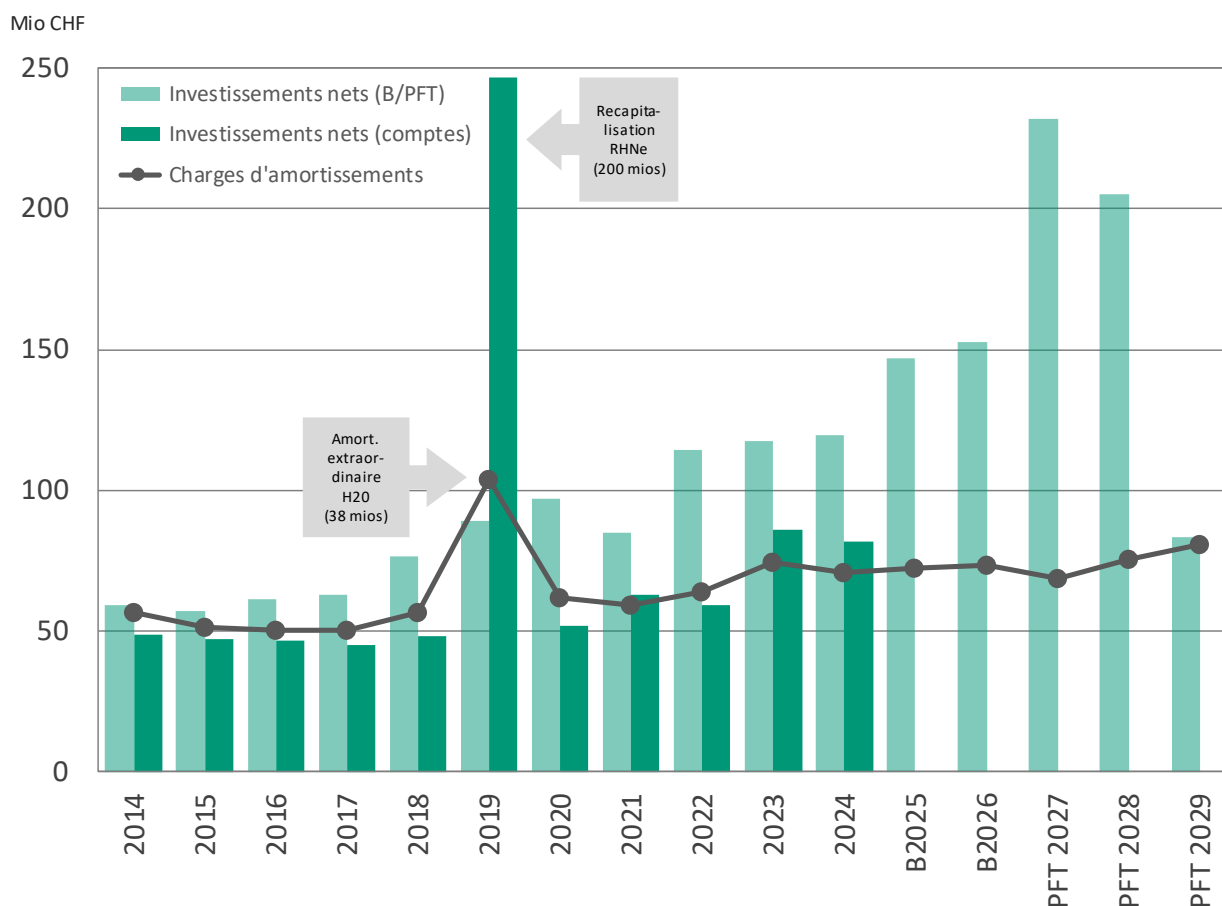
Le compte des investissements regroupe les dépenses et les recettes (participations de tiers) pour la réalisation de projets et l'acquisition de biens durables appartenant au patrimoine administratif de la collectivité publique. Les prêts et leur remboursement sont également comptabilisés par le biais du compte des investissements. La comparaison des dépenses et recettes aboutit à la notion de dépenses nettes ou d'investissements nets, c'est-à-dire les dépenses d'investissements qui restent à charge de la collectivité publique.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des investissements nets budgétés et réalisés ainsi que les amortissements qui sont comptabilisés dans le compte de résultats. La tendance à la hausse du volume d'amortissements s'explique en partie par des dépenses importantes consenties ces dernières années et qui sont encore portées aux budgets 2025 et 2026 pour mener des études ou pour des acquisitions dans le domaine de l'informatique (matériel, infrastructures, logiciels). En effet, les immobilisations liées à ces investissements sont amorties sur une durée relativement courte, conformément aux prescriptions du RLFinEC (3 ans pour le matériel informatique et 5 ans pour les logiciels et les crédits d'études).

Le budget 2026 comprend des charges d'amortissements de CHF 73,4 millions, dont CHF 19,5 millions sont relatives aux subventions à l'investissement octroyées. En toute logique, ce sont les services au sein desquels interviennent historiquement les plus importantes dépenses d'investissement qui assument la plus grande part de charges d'amortissement au budget 2026 avec CHF 27,3 millions au SBAT, CHF 21,3 millions au SPCH et CHF 3 millions au SIEN.

En outre, ce graphique tend à montrer que l'application dès 2020 du nouveau mécanisme de frein à l'endettement qui impose un volume d'investissements minimum (voir chapitre 1.2 pour davantage de précisions) se traduit tendanciellement par une évolution à la hausse des dépenses nettes qui émargent au budget. Les estimations en regard des années du PFT incluent également les nouveaux projets qu'il est prévu de débiter après 2026. Ces derniers feront encore l'objet d'arbitrages à l'occasion des prochains processus budgétaires. La différence de volume importante entre le budget 2026 et le PFT 2027 s'explique en grande partie par le fait que certains projets d'envergure vont battre leur plein, par exemple Univers (CHF +20,3 millions), HDV7 pôle horloger (CHF +8 millions), H18 contournement est de La Chaux-de-Fonds (CHF +10,3 millions), regroupement et assainissement des centres d'entretien routier (CHF +14,2 millions). Le PFT 2029 diminue significativement en raison de certaines subventions à recevoir (recettes) qui sont considérées en toute fin des projets qu'elles concernent.

Évolution des investissements nets et des amortissements de 2014 à 2029



D'une manière générale, la dépense nette d'investissement de CHF 152,8 millions prévue pour 2026 dépasse celle inscrite au budget 2025 de CHF 5,8 millions. Le budget 2026 comprend une correction budgétaire (écart statistique) de CHF 6,2 millions qui est soustraite des budgets relatifs aux investissements du SPCH (CHF -1,7 million), du SBAT (CHF -3.8 millions) et du SIEN (CHF -0,6 million), sans être affectée à un projet en particulier.

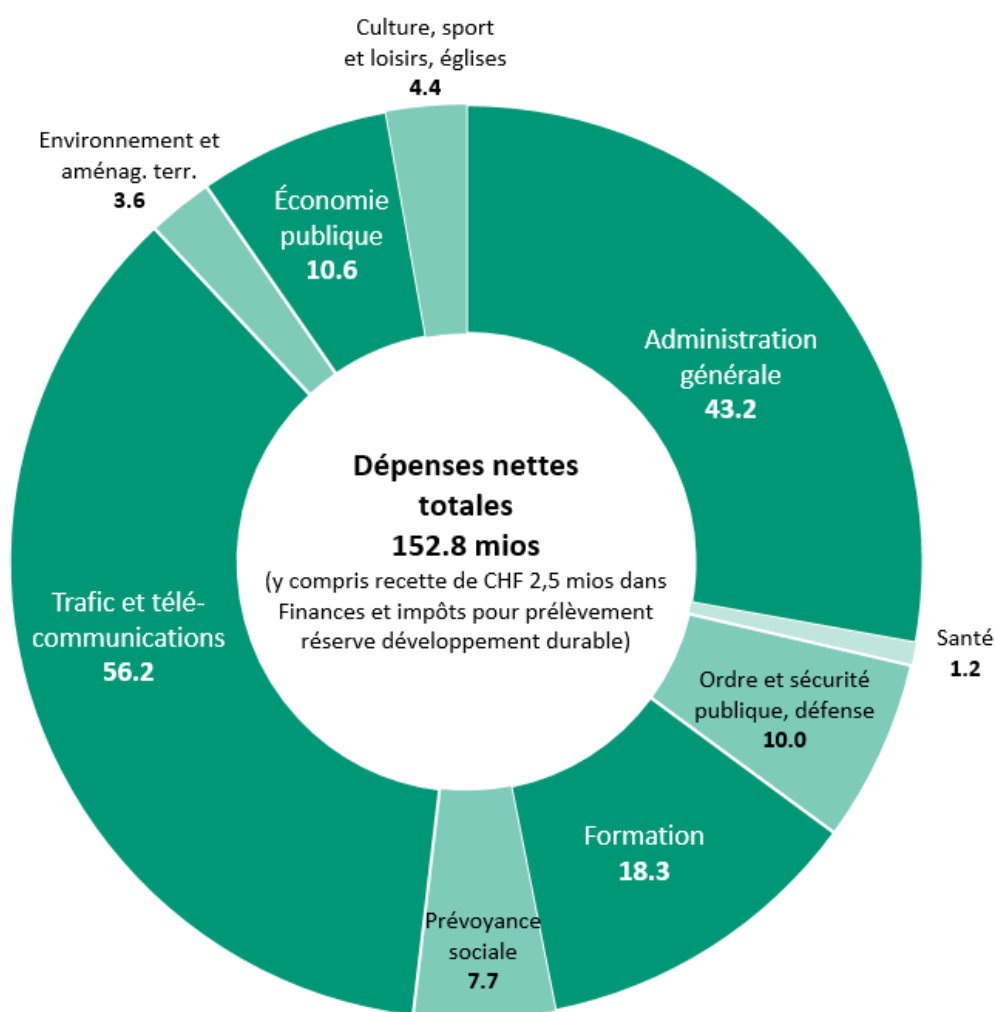
Les charges internes de personnel activées au bilan représentent CHF 7,5 millions au budget 2026, soit environ 5% de la dépense totale nette d'investissement.

Le budget 2026 comprend quatre projets dont la tranche annuelle est supérieure ou égale à CHF 10 millions, soit la recapitalisation de transN (CHF 20 millions) précédemment prévue au budget 2025, le crédit-cadre pour le programme d'assainissement du patrimoine immobilier (CHF 16,9 millions), la réalisation du bâtiment « Univers » (CHF 12,1 millions) et la construction du centre des archives et du patrimoine (CHF 10 millions). Il est à noter que sur les projets cités, la recapitalisation de transN et la réalisation du bâtiment Univers sont considérés d'intérêt cantonal majeur et n'entrent donc pas dans les critères du calcul du frein à l'endettement.

L'octroi des prêts atteint CHF 25,4 millions alors que les remboursements prévus sont de CHF 15 millions, soit une dépense nette de CHF 10,3 millions qui est, depuis cette année, exclue du calcul du frein à l'endettement.

Dans la suite de ce chapitre, à l'instar de ce qui a été fait pour le compte de résultats, des commentaires sur les dépenses et recettes d'investissements en regard des principaux projets sont formulés sous l'angle de la classification fonctionnelle, dont le graphique ci-dessous permet d'avoir un aperçu.

Budget 2026 des investissements par domaine fonctionnel
(Dépenses nettes – Millions CHF)



Compte des investissements par projet (CHF)	Entité	Budget 2025	Budget 2026			PFT 2027	PFT 2028	PFT 2029
		Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dép. nettes	Dép. nettes	Dép. nettes
Total		146'988'894	218'811'073	-66'008'420	152'802'653	231'819'545	205'360'145	83'337'969
Projets transversaux		32'905'429	46'977'336	-3'038'150	43'939'186	71'737'241	59'375'773	-30'931'293
Programme d'impulsion et de transformations		10'275'868	4'913'128	-3'038'150	1'874'978	-1'604'070	-3'018'400	-2'208'810
Pl-accord position. Strat. (APS)	SSJS	3'230'000	0	0	0	0	0	0
Pl-mobilité durable	SSCM	662'000	471'000	0	471'000	0	0	0
Pl-études invest. futurs	SCTR	1'739'718	1'005'878	0	1'005'878	0	0	0
Pl-mise en conformité arrêts bus	SCTR	600'000	900'000	0	900'000	0	0	0
Pl-études invest. futurs	SFPO	104'527	0	0	0	0	0	0
Pl-Accélération Projet aggro (PA3)	SPCH	874'250	867'250	0	867'250	2'285'500	0	0
Pl-mobilité durable	SENE	475'000	550'000	0	550'000	0	0	0
Pl-Développement économique	NECO	1'810'450	719'000	-3'038'150	-2'319'150	-3'889'570	-3'018'400	-2'208'810
Pl-soutien innovation	NECO	779'923	400'000	0	400'000	0	0	0
Vitamine		1'323'777	4'509'171	0	4'509'171	8'800'548	7'681'799	9'900
Vitamine	OORG	450'750	277'600	0	277'600	257'600	257'600	0
Vitamine	SBAT	571'275	311'213	0	311'213	5'686'528	5'800'929	0
Vitamine	SIEN	128'200	14'850	0	14'850	209'500	629'000	0
Vitamine	SCNE	25'920	12'960	0	12'960	12'960	12'960	0
Vitamine	SRHE	147'632	183'052	0	183'052	205'988	190'770	0
Vitamine 2	OORG	0	80'640	0	80'640	80'640	80'640	0
Vitamine 2	SBAT	0	3'000'000	0	3'000'000	1'952'872	500'000	0
Vitamine 2	SIEN	0	506'280	0	506'280	359'900	209'900	9'900
Vitamine 2	SCNE	0	34'560	0	34'560	34'560	0	0
Vitamine 2	SRHE	0	88'016	0	88'016	0	0	0
Plan climat		100'000	75'000	0	75'000	45'000	500'000	500'000
Plan climat	SENE	100'000	75'000	0	75'000	45'000	0	0
Plan climat 2	SDTE	0	0	0	0	0	500'000	500'000
Programme eProcédures		0	1'882'066	0	1'882'066	2'573'246	990'106	620'206
Programme eProcédures	SGAJ	0	198'488	0	198'488	156'992	70'000	63'000
Programme eProcédures	SCPO	0	80'280	0	80'280	73'560	12'000	12'000
Programme eProcédures	SPNE	0	112'608	0	112'608	163'710	36'006	36'006
Programme eProcédures	SIEN	0	1'393'980	0	1'393'980	2'113'500	830'100	469'200
Programme eProcédures	SJEN	0	96'710	0	96'710	65'484	42'000	40'000
Programme éducation numérique		2'124'800	1'795'460	0	1'795'460	1'257'460	528'960	328'960
Programme éducation numérique	SIEN	270'000	0	0	0	0	0	0
Programme éducation numérique	SEEO	256'800	243'960	0	243'960	228'960	228'960	228'960
Programme éducation numérique	SFPO	72'500	0	0	0	0	0	0
Programme éducation numérique	LYCEES	670'500	514'500	0	514'500	147'500	0	0
Programme éducation numérique	CPNE	855'000	1'037'000	0	1'037'000	881'000	300'000	100'000
Divers projets bâtiments		16'793'695	31'374'914	0	31'374'914	58'421'479	50'429'664	-32'734'584
EDPR - Étude installation ventilation	SBAT	0	0	0	0	100'000	0	0
EDPR - Étude installation ventilation	SPNE	0	20'400	0	20'400	0	0	0
EDPR - Installation ventilation	SBAT	0	0	0	0	609'248	0	0
EDPR - Installation ventilation	SPNE	0	0	0	0	102'000	0	0
SSCM - Infra. Subsistance - étude	SBAT	352'200	300'000	0	300'000	37'800	0	0
SSCM - Infra. Subsistance - étude	SSCM	38'500	19'500	0	19'500	0	0	0
SSCM - Infra. Subsistance - réalisation	SBAT	0	0	0	0	1'230'000	4'000'000	1'500'000
SSCM - Infra. Subsistance - réalisation	SSCM	0	0	0	0	23'400	23'400	23'400
Progr. d'assainiss. du patrimoine immob	SBAT	13'763'335	16'863'735	0	16'863'735	13'359'632	4'513'496	-9'300'752
Progr. d'assainiss. du patrimoine immob	SFPO	19'872	71'280	0	71'280	59'400	42'768	42'768
Univers réalisation (Unihub)	SBAT	2'506'920	12'000'000	0	12'000'000	32'300'000	30'000'000	-25'000'000
Univers réalisation (Unihub)	SFPO	52'152	52'152	0	52'152	52'152	52'153	52'153
Unihub - sport	SBAT	0	0	0	0	500'000	5'000'000	5'000'000
Unihub - sport	SFPO	15'716	31'431	0	31'431	31'431	31'431	31'431
HDV7 - Pôle horl - Réalisation He-Arc	SBAT	0	2'016'416	0	2'016'416	10'016'416	6'766'416	-5'083'584
HDV7 - Pôle horl - Réalisation He-Arc	SFPO	45'000	0	0	0	0	0	0
Divers projets informatique		2'287'289	2'427'597	0	2'427'597	2'243'578	2'263'644	2'553'035
Système HELIUM remplacement INFOPOL	PONE	2'122'489	2'209'597	0	2'209'597	1'862'078	1'991'144	2'389'535
Système HELIUM remplacement INFOPOL	SIEN	0	218'000	0	218'000	381'500	272'500	163'500
Sécuris. Info. Support CNU (SLA)	PONE	118'800	0	0	0	0	0	0
Sécuris. Info. Support CNU (SLA)	SIEN	46'000	0	0	0	0	0	0
Chancellerie d'État (CHAN)		300'000	500'000	0	500'000	450'000	0	0
Machine mise sous pli Kern 1600	SALI	0	500'000	0	500'000	0	0	0
Machines d'impressions au CEEN	SALI	0	0	0	0	450'000	0	0
Remplac. machines d'impressions au CEEN	SALI	300'000	0	0	0	0	0	0

Compte des investissements par projet (CHF)	Entité	Budget 2025	Budget 2026			PFT 2027	PFT 2028	PFT 2029
		Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dép. nettes	Dép. nettes	Dép. nettes
Département santé, jeunesse et sports (DSJS)		32'961'624	44'505'130	-9'313'250	35'191'880	76'006'595	73'949'600	57'350'266
Etudes infra. immobilières CNP	SCSP	0	720'000	0	720'000	720'000	720'000	720'000
Abbaye de Bevaix/rénovation salles CE	SBAT	500'000	0	0	0	430'000	0	0
Aménagements BAP	SBAT	1'000'000	1'400'000	0	1'400'000	1'900'000	0	0
Assain. cent. ent. Boud.-Brév.	SBAT	0	0	0	0	4'645'333	78'667	0
Assainissement bât. d'entr. des RC	SBAT	301'684	0	0	0	0	0	0
Assainissement Patrimoine II	SBAT	0	0	0	0	5'100'000	9'000'000	10'000'000
Assain. et regroup. Lycée Jean-Piaget	SBAT	3'342'840	0	0	0	0	0	0
CAMPUS-ARC 1 - remplacement chaudière	SBAT	520'000	0	0	0	520'000	0	0
Construction Centre Archives Patrimoine	SBAT	5'503'884	13'750'000	-3'750'000	10'000'000	9'855'000	1'750'000	0
Centre entretien VdT - études	SBAT	0	300'000	0	300'000	180'000	0	0
Centre entretien VdT - réalisation	SBAT	0	0	0	0	411'150	1'080'750	3'461'750
CentreEntr.Routes RC+RN Montagnes/Eludes	SBAT	1'951'684	214'106	-60'000	154'106	0	0	0
CentreEntr.Routes RC+RN Montagnes/Réal.	SBAT	751'420	6'747'250	-2'747'250	4'000'000	13'569'070	17'062'750	0
Château de Boudry-valorisation cours	SBAT	0	0	0	0	500'000	0	0
Château de Valangin-rénovation façades	SBAT	0	0	0	0	700'000	0	0
CPNE-TN / mise en conformité incendie	SBAT	0	0	0	0	700'000	0	0
Crédit-cadre entretien constructif 27-30	SBAT	0	0	0	0	7'000'000	7'000'000	7'000'000
Entretien constructif 2023-2026	SBAT	5'529'080	5'400'000	0	5'400'000	0	0	0
Evologia - crédit d'études valorisation	SBAT	441'684	229'000	0	229'000	0	0	0
Infirmierie EDPR	SBAT	-173'560	0	0	0	0	0	0
Parking à Perreux - étude	SBAT	202'200	0	0	0	600'000	0	0
Parking à Perreux - réalisation	SBAT	0	0	0	0	0	3'500'000	3'700'000
Partis sociales crédit cadre POLOG 8 ans	SBAT	290'000	290'000	0	290'000	0	0	0
Politique du logement 3ème volet	SBAT	0	0	0	0	2'050'000	2'050'000	2'050'000
PONE-Polyexpo	SBAT	51'744	0	0	0	100'000	50'000	50'000
Prêts crédit cadre POLOG 8 ans	SBAT	5'800'000	5'700'000	0	5'700'000	3'800'000	0	0
Projet du logem. des AUJU (AUJU)	SBAT	51'744	0	0	0	0	0	0
Protocole AMOK (tireur actif)	SBAT	0	300'000	0	300'000	400'000	0	0
Reg. sites entr. RC Cressier Réalisation	SBAT	0	0	0	0	2'055'000	2'200'000	1'415'000
Regr. sites entr. RC Boudry Réalisation	SBAT	0	3'456'000	-2'756'000	700'000	3'724'050	4'516'450	2'691'500
Regroup. sites entr. RC Boudry Etudes	SBAT	352'464	97'617	0	97'617	0	0	0
Regroup. sites entr. RC Cressier Etudes	SBAT	432'464	361'157	0	361'157	0	0	0
regroupement ACN Tivoli EST	SBAT	0	0	0	0	0	0	200'000
Sécurisation de l'outil de prod. info.	SBAT	1'002'840	290'000	0	290'000	0	0	0
Structure premier accueil CDF - constr.	SBAT	0	0	0	0	5'400'000	3'000'000	760'000
Structure premier accueil CDF - études	SBAT	0	100'000	0	100'000	445'000	0	0
Structure premier accueil VdN - constr.	SBAT	0	0	0	0	600'000	4'300'000	5'300'000
Structure premier accueil VdN - études	SBAT	0	100'000	0	100'000	410'000	0	0
Structure premier accueil VdT - constr.	SBAT	0	0	0	0	2'400'000	4'000'000	6'000'000
Structure premier accueil VdT - études	SBAT	402'200	300'000	0	300'000	195'000	0	0
Tribunal rég. Littoral et Val-de-Travers	SBAT	701'684	250'000	0	250'000	748'496	4'002'016	4'002'016
UNIHUB-constr.bât.uni.à Neuchâtel	SBAT	2'005'568	500'000	0	500'000	800'000	638'967	0
Valorisation du site Evologia (constr.)	SBAT	0	0	0	0	750'000	4'000'000	6'000'000
Valorisation spatiale Château Nte Etude	SBAT	0	0	0	0	298'496	0	0
Soutien au sport 2025-2032 (CISIC)	SSPO	2'000'000	4'000'000	0	4'000'000	5'000'000	5'000'000	4'000'000
Département sécurité, digitalisation et culture (DSDC)		41'150'227	38'338'372	-329'831	38'008'541	20'091'898	20'814'773	17'803'252
Interface 2ème notif. AP par communes	SEFF	150'000	0	0	0	0	0	0
Achat station saisie biométrique supp.	SCPO	0	0	0	0	70'000	0	0
Etude de numérisation du notariat	SCPO	50'000	15'000	0	15'000	15'000	15'000	5'000
Migration Epsipol et Epsipour	SCPO	185'000	185'000	0	185'000	185'000	185'000	115'000
Rempl. serveurs plateforme de biométrie	SCPO	0	0	0	0	90'000	0	0
Changement de la téléphonie DECT	SPNE	75'000	0	0	0	0	0	0
Étude - Réamén. espace extérieur EDPR	SPNE	0	20'000	0	20'000	0	0	0
Extension centrale vidéo PC de crise	SPNE	85'000	0	0	0	0	0	0
Interphonie EDPR	SPNE	200'000	0	0	0	0	0	0
Modernisation du système d'interphonie	SPNE	210'000	0	0	0	800'000	0	0
Projet MyJustice - EDPR/EEPB	SPNE	0	30'000	0	30'000	0	0	0
Remplacement des fils barbelés	SPNE	85'000	0	0	0	0	0	0
Renouvellement machines de sport	SPNE	0	20'000	0	20'000	20'000	20'000	0
Renouvellement machines menuiserie	SPNE	65'000	0	0	0	0	0	0
Sécurisation cour de promenade - EDPR	SPNE	0	60'000	0	60'000	30'000	0	0
Sécurité périmétrique - EDPR	SPNE	0	20'000	0	20'000	0	0	0
Actualisation système e-Police	PONE	0	10'044	0	10'044	42'044	43'044	95'044
Adaptation tableaux électriques BAP VHC	PONE	0	0	0	0	250'000	0	0
Alarme effraction postes périphériques	PONE	100'000	0	0	0	0	0	0
Amélioration évacuation gaz garages BAP	PONE	50'000	0	0	0	0	0	0
Aménagements métier Poste PX Cernier	PONE	60'000	0	0	0	0	0	0
Cabine "Bertillon"	PONE	0	70'000	0	70'000	0	0	0
CMS Communication mobile de sécurité	PONE	0	834'626	0	834'626	730'626	1'760'626	787'526
CNU-Renouvel. et optimisation de WEY	PONE	418'160	0	0	0	0	0	0
Déploiement de tasers à la PONE	PONE	200'000	0	0	0	0	0	0
Développement systèmes information 24-29	PONE	0	61'013	0	61'013	0	0	0
Évolution du système Polycorn	PONE	250'000	0	0	0	0	0	0
Implémentation de la bodycam à la PONE	PONE	320'200	0	0	0	320'000	0	0
Installation d'armoires anti-feu CIR	PONE	30'000	0	0	0	0	0	0
Installation d'armoires anti-feu CIR	PONE	0	100'000	0	100'000	0	0	0
Intégration du SAE à Sagamobile	PONE	139'200	0	0	0	0	0	0

Compte des investissements par projet (CHF)	Entité	Budget 2025	Budget 2026			PFT 2027	PFT 2028	PFT 2029
		Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dép. nettes	Dép. nettes	Dép. nettes
Investis. récurrents renouv. équip.	PONE	0	0	0	0	1'000'000	1'500'000	1'500'000
IT Mur d'images CNU	PONE	0	290'282	0	290'282	0	0	0
IT Intelligence Artificielle	PONE	0	0	0	0	276'921	326'921	0
IT interface Polycom Smartphone	PONE	0	120'282	0	120'282	170'282	0	0
IT Optimisation flux data vidéo	PONE	140'564	0	0	0	0	0	0
IT Remplacement Système LAVI	PONE	60'141	0	0	0	0	0	0
IT Renouvellement serveurs 2025-2027	PONE	43'301	43'301	0	43'301	43'301	0	0
Logiciels analyse données police	PONE	0	154'250	0	154'250	0	0	0
Modernisation Interphonie PONE	PONE	119'100	0	0	0	0	0	0
Projets exploratoires POC IA	PONE	151'313	151'313	0	151'313	0	0	0
Réaménagement espace opérateurs CNU	PONE	80'000	0	0	0	0	0	0
Redondance CNU (crédit d'étude)	PONE	111'155	0	0	0	0	0	0
Remplacement batteries stations Polycom	PONE	65'022	0	0	0	0	0	0
Remplacement éclairage parking SISPOL	PONE	20'000	0	0	0	0	0	0
Remplacement plan de clés PONE	PONE	150'000	0	0	0	150'000	0	0
Renouvellement appareils CFOR	PONE	75'000	0	0	0	0	0	0
Renouvellement d'appareils CFOR	PONE	0	0	0	0	75'000	0	0
Renouvellement Drones Pol.Circ.	PONE	0	0	0	0	0	80'000	0
Renouvellement du pistolet radar	PONE	0	0	0	0	0	30'000	0
Renouvellement LAPI fixes	PONE	56'520	0	0	0	0	0	0
Renouvellement radars Chaux-de-Fonds	PONE	0	0	0	0	0	650'000	0
Renouvellement radars fixe de neuchâtel	PONE	0	0	0	0	580'000	0	0
Renouvellement radars mobiles	PONE	130'000	0	0	0	0	0	0
Renouvellement réseau BAP	PONE	159'700	209'700	0	209'700	0	0	0
Renouvellement Scanner 3D Police Circ.	PONE	0	0	0	0	55'000	0	0
Renouvellement terminaux Polycom	PONE	514'550	650'000	0	650'000	0	0	0
Renouvellement vidéosurveillance IN	PONE	0	45'044	0	45'044	42'910	0	0
Sécurité informatique 2024-2025	PONE	177'081	0	0	0	0	0	0
Système d'information policière POLAP	PONE	101'525	20'000	0	20'000	0	0	0
Système d'ouverture des garages PONE	PONE	60'000	0	0	0	0	0	0
Système d'information VENUS PONE	PONE	80'000	0	0	0	0	0	0
Visioconférence multisites PONE	PONE	15'000	0	0	0	0	0	0
Achat de véhicules 2024-2027	SSCM	3'253'000	2'977'000	0	2'977'000	1'657'000	0	0
Achat de véhicules et machines 2028-2031	SSCM	0	0	0	0	0	3'500'000	3'300'000
Construction protégée CE et EMCC	SSCM	0	70'000	0	70'000	130'000	0	0
Détection incendie C6	SSCM	0	150'000	0	150'000	0	0	0
Route d'accès aux stands de tir de Bôle	SSCM	0	0	0	0	100'000	0	0
Toiture ferme de Planeyse	SSCM	0	85'000	0	85'000	0	0	0
Développement systèmes information 24-29	SIEN	5'424'708	4'220'780	0	4'220'780	5'845'840	5'525'840	5'362'340
Outil perception IS	SIEN	0	600'000	0	600'000	0	0	0
Outil perception PM	SIEN	0	600'000	0	600'000	0	0	0
Renouvellement infrastructures IT 24-29	SIEN	4'827'500	3'300'000	0	3'300'000	4'713'840	4'713'840	4'713'840
Création moyens nécessaires LArch	SCNE	300'000	500'000	0	500'000	150'000	0	0
Refonte espace "Au pays du Grand Ours"	SCNE	30'000	0	0	0	30'000	280'000	40'000
Remplacement du lyophilisateur	SCNE	45'000	45'000	0	45'000	0	0	0
Sécurisation & démantèlement des archives	SCNE	315'000	300'000	0	300'000	300'000	300'000	0
Arrêt bus Bellevue, au Landeron	SCTR	0	23'500	0	23'500	0	0	0
Concrétisation du RER neuchâtelois	SCTR	1'389'582	2'007'237	0	2'007'237	2'053'115	2'068'483	2'068'483
Construction Halte Malakoff (part cant.)	SCTR	0	350'000	0	350'000	350'000	0	0
Crédit const.halte ferroviair.de La Fiaz	SCTR	900'000	0	0	0	0	0	0
Part routière renouvellement PN	SCTR	200'000	0	0	0	0	0	0
Prêts transports	SCTR	-517'095	0	-329'831	-329'831	-183'981	-183'981	-183'981
TransN - Recapitalisation	SCTR	20'000'000	20'000'000	0	20'000'000	0	0	0
Département formation et finances (DFFI)		1'502'998	1'980'000	-689'883	1'290'117	1'357'117	1'257'117	792'117
CMNE, parc instrumental 28-31	CMNE	0	0	0	0	0	137'000	137'000
Achat d'une harpe de concert	CMNE	40'910	0	0	0	37'000	0	0
Renouv. du parc pianistique 2024-2027	CMNE	137'000	137'000	0	137'000	137'000	0	0
LDDR - Mobilier scolaire	LYCEES	0	175'000	0	175'000	130'000	0	0
CPNE AS - Appareils didactiques 2026-27	CPNE	0	40'000	0	40'000	20'000	0	0
CPNE BC - Appareils didactiques 2027-29	CPNE	0	0	0	0	78'000	105'000	125'000
CPNE TI - Appareils didactiques 2027	CPNE	0	0	0	0	665'000	0	0
CPNE TI - Appareils didactiques 2028	CPNE	0	0	0	0	0	675'000	0
CPNE TI - Appareils didactiques 2029	CPNE	0	0	0	0	0	0	600'000
Equipements didactiques 2024-27 PAA	CPNE	30'000	30'000	0	30'000	30'000	0	0
Equipements didactiques PBC 2023-2026	CPNE	62'000	43'000	0	43'000	0	0	0
Equipements didactiques PTI 2025	CPNE	652'000	0	0	0	0	0	0
Equipements didactiques PTI 2026	CPNE	0	550'000	0	550'000	0	0	0
Extension médiathèque	CPNE	400'000	0	0	0	0	0	0
Réaménagement salles site S CPNE	CPNE	0	0	0	0	300'000	400'000	0
SiS2 2025-2027 - Réseau, WIFI et VDI	CPNE	190'000	120'000	0	120'000	350'000	0	0
SiS2 2028 - Infrastructure IT	CPNE	0	0	0	0	0	400'000	0
SiS2 2029 - Infrastructure IT	CPNE	0	0	0	0	0	0	600'000
SiS2 Montagnes - Enveloppe équipements	CPNE	20'000	75'000	0	75'000	0	0	0
Système accès par badges - site M CPNE	CPNE	0	200'000	0	200'000	80'000	0	0
Caisses automatiques - La CdF	SFIN	0	100'000	0	100'000	0	0	0
Collectivités et fondations PA	SFIN	-322'543	0	-322'543	-322'543	-322'543	-322'543	-322'543
Dispositif de désendettement	SFIN	210'000	210'000	0	210'000	210'000	210'000	0
Fds d'aide aux com. en sit. difficiles	SFIN	-15'000	0	-15'000	-15'000	-10'000	-10'000	-10'000
Fonds de désendettement - OREE	SFIN	-950	0	0	0	0	0	0

Compte des investissements par projet (CHF)	Entité	Budget 2025	Budget 2026			PFT 2027	PFT 2028	PFT 2029
		Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dép. nettes	Dép. nettes	Dép. nettes
Interface DEBIT / SAP	SFIN	0	300'000	0	300'000	0	0	0
Mise à niveau des manquements SIGE	SFIN	500'000	0	0	0	0	0	0
Prêts office du logement	SFIN	-377'419	0	-329'840	-329'840	-329'840	-329'840	-329'840
Régions de montagne	SFIN	-23'000	0	-22'500	-22'500	-17'500	-7'500	-7'500
Dép. développement territorial et environnement (DDTE)		36'977'437	80'128'864	-44'935'664	35'193'200	48'342'470	43'324'790	34'043'595
Gens du voyage - PAC aire de séjour	SCAT	500'000	0	0	0	0	500'000	500'000
Optimisation du tracé du Sentier du Lac	SCAT	0	68'000	0	68'000	0	0	0
12ème étape corr./aménagement. routes cant.	SPCH	2'522'500	4'854'900	-1'846'150	3'008'750	2'711'500	430'700	0
13ème étape corr./aménagement. routes cant.	SPCH	0	0	0	0	0	2'000'000	3'000'000
Aménagement réseau chemins pédestres	SPCH	350'000	350'000	0	350'000	350'000	350'000	350'000
Assainis. et sécurisation, tunnel Cluset	SPCH	2'956'242	5'367'529	-3'197'774	2'169'755	0	0	0
Assainissement routier H10	SPCH	955'000	2'045'000	-1'227'000	818'000	162'800	0	0
Assainissement viaduc Crêt-de-l'Anneau	SPCH	0	0	0	0	250'400	170'400	840'025
Autoroute A5 (LF 08.03.1960)	SPCH	5'880	30'000	-26'400	3'600	0	0	0
Construction du tunnel de Serrières	SPCH	4'800	30'000	-26'400	3'600	0	0	0
CP dangers naturels Eau (LACE) 2025-2028	SPCH	400'000	1'100'000	-400'000	700'000	700'000	400'000	0
CP dangers naturels Eau (LACE) 2029-2032	SPCH	0	0	0	0	0	0	462'500
CP dangers naturels GEOL (LFO) 2025-2028	SPCH	387'500	499'900	-249'950	249'950	258'000	317'500	0
CP dangers naturels GEOL (LFO) 2029-2033	SPCH	0	0	0	0	0	0	340'000
CP prot.crues LACE, 2020 - 2024	SPCH	23'000	0	0	0	0	0	0
CP Ouvrages de protection forêts 20-24	SPCH	350'000	0	0	0	0	0	0
CP Revitalisation des eaux 2025-2028	SPCH	120'448	1'145'465	-515'000	630'465	340'465	120'465	0
CP Revitalisation des eaux 2029-2033	SPCH	0	0	0	0	0	0	324'980
CP Revitalisation des eaux, 2020 - 2024	SPCH	20'000	0	0	0	0	0	0
Dang.nat. Eau, Cressier	SPCH	0	0	0	0	900'000	875'000	0
Dang.nat. Eau+revit. étude Haute-Areuse	SPCH	0	0	0	0	62'500	62'500	0
Dang.nat. Eau+revitalisation Seyon VdR	SPCH	0	0	0	0	1'080'000	1'040'000	0
EM SGE Canton NE Etudes	SPCH	20'000	0	0	0	0	0	0
EM SGE Canton NE Intégration	SPCH	0	1'866'560	-1'119'940	746'620	332'620	156'025	139'625
Entr.durable-assain.bruit-MD 2022-2025	SPCH	8'754'660	1'856'235	-681'500	1'174'735	0	0	0
Entretien durable-ass.bruit-MD 2026-2029	SPCH	0	8'261'242	-1'576'625	6'684'617	7'827'227	7'227'227	7'223'342
Equip. déneig. transp. privés 2025-2031	SPCH	50'000	50'000	0	50'000	50'000	50'000	50'000
H18 Contournement est Chaux-de-Fonds	SPCH	4'298'173	20'919'925	-13'828'300	7'091'625	17'417'475	18'400'490	12'656'640
Passerelle MD Cornaux	SPCH	0	700'000	0	0	700'000	0	0
Prot. catastrophes Noiraigue Clusette	SPCH	165'700	0	0	0	0	0	0
RC 5 - PS CFF de Cornaux	SPCH	700'000	0	0	0	0	0	0
Réalisation Sentier du Lac	SPCH	440'000	440'000	0	440'000	440'000	340'000	340'000
Reconstr. RC1310 Ponts-Martel - Sagne	SPCH	3'860'000	3'174'400	0	3'174'400	1'725'000	0	0
Remplacement du Grand Pont Chx-Fds	SPCH	811'384	0	0	0	0	0	0
Travaux électromécaniques 2028-2031	SPCH	0	0	0	0	0	200'000	200'000
Travaux EM 2024-2027	SPCH	150'000	150'000	0	150'000	140'000	0	0
Travaux sur cours d'eau 2026-2027	SPCH	0	350'000	0	350'000	350'000	0	0
Travaux sur cours d'eau 2028-2029	SPCH	0	0	0	0	0	350'000	350'000
Travaux sur cours d'eau 24-25	SPCH	350'000	0	0	0	0	0	0
Travaux sur ouvrages d'art 2024-2025	SPCH	300'000	0	0	0	0	0	0
Travaux sur ouvrages d'art 2026-2027	SPCH	0	300'000	0	300'000	300'000	0	0
Travaux sur ouvrages d'art 2028-2029	SPCH	0	0	0	0	0	350'000	350'000
Tunnel La Clusette, pann.photovoltaiques	SPCH	0	610'000	-412'400	197'600	0	0	0
Voie verte express Littoral 1ère étape	SPCH	0	150'000	0	150'000	150'000	1'200'000	1'200'000
Analyseurs pour les émissions	SENE	20'000	50'000	0	50'000	50'000	43'000	0
Analyseurs pour les immissions	SENE	30'000	40'000	0	40'000	60'000	40'000	0
Remplacement d'équipement laboratoire	SENE	469'000	70'000	0	70'000	200'000	0	0
Soutien bornes électriques	SENE	0	0	0	0	700'000	0	0
Convention-programme Faune 2025-2028	SFFN	0	40'000	-20'000	20'000	50'000	75'000	0
Convention-programme Forêts 2025-2028	SFFN	123'000	466'875	-340'000	126'875	126'875	126'875	0
Convention-programme Forêts 2029-2032	SFFN	0	0	0	0	0	0	126'875
Convention-programme Nature 2025-2028	SFFN	458'650	1'103'750	-592'225	511'525	511'525	511'525	0
Convention-programme Nature 2029-2032	SFFN	0	0	0	0	0	0	511'525
Convention-programme Paysage 2025-2028	SFFN	142'500	97'500	-35'000	62'500	62'500	62'500	0
Convention-programme Paysage 2029-2032	SFFN	0	0	0	0	0	0	62'500
Dessertes forestières hors conv-prog	SFFN	0	100'583	0	100'583	100'583	100'583	100'583
Investissements forestiers	SFFN	0	46'000	-46'000	0	0	0	0
Pisciculture - remplacement conduite eau	SFFN	110'000	0	0	0	0	0	0
Assainissement de fromageries	SAGR	1'151'000	2'110'000	-1'100'000	1'010'000	728'000	0	0
Assainissement fermes et terrains 2025	SAGR	130'000	0	0	0	0	0	0
Assainissement fermes et terrains 2026	SAGR	0	130'000	0	130'000	0	0	0
Assainissement fermes et terrains 2027	SAGR	0	0	0	0	130'000	0	0
Assainissement site Evologia	SAGR	0	200'000	0	200'000	200'000	200'000	0
Equipement menuiserie Evologia	SAGR	0	70'000	0	70'000	0	0	0
Exploitations paysannes	SAGR	0	8'350'000	-8'350'000	0	0	0	0
Machine à café La Terrassiette	SAGR	0	40'000	0	40'000	0	0	0
Modernisation ascenseur cuisine Evologia	SAGR	35'000	0	0	0	0	0	0
PDR Vallée de La Sagne et des Ponts	SAGR	0	675'000	-375'000	300'000	780'000	780'000	780'000
Projet de dévelop.régional du Val-de-Ruz	SAGR	400'000	900'000	-500'000	400'000	205'000	0	0
Réfection grande salle Evologia	SAGR	18'000	0	0	0	0	0	0
Remises en état agricoles Cressier 2021	SAGR	65'000	0	0	0	0	0	0
Subv. constructions rurales (28.5.24)	SAGR	1'500'000	2'600'000	-1'300'000	1'300'000	1'500'000	1'500'000	530'000
Subvention plans de gestion intégrée	SAGR	15'000	15'000	0	15'000	0	0	0
Subventions constructions rurales 2020	SAGR	150'000	200'000	-100'000	100'000	100'000	0	0

Compte des investissements par projet (CHF)	Entité	Budget 2025	Budget 2026			PFT 2027	PFT 2028	PFT 2029
		Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dép. nettes	Dép. nettes	Dép. nettes
Travaux améliorations foncières 2001	SAGR	40'000	40'000	-20'000	20'000	20'000	0	0
Travaux améliorations foncières 2007	SAGR	10'000	20'000	-10'000	10'000	20'000	0	0
Travaux améliorations foncières 2010	SAGR	20'000	90'000	-60'000	30'000	50'000	0	0
Travaux améliorations foncières 2015	SAGR	350'000	400'000	-200'000	200'000	1'200'000	600'000	0
Travaux améliorations foncières 2020	SAGR	1'200'000	1'120'000	-460'000	660'000	2'470'000	970'000	0
Travaux améliorations foncières 2028	SAGR	0	0	0	0	0	1'000'000	1'500'000
Travaux améliorations foncières(28.5.24)	SAGR	1'000'000	1'300'000	-650'000	650'000	1'650'000	1'000'000	450'000
Acquisition LC-MS/MS et aménagement	SCAV	0	0	0	0	445'000	0	0
Acquisition IC-MS/MS et aménagement	SCAV	0	0	0	0	550'000	0	0
Appareil identification bactérienne	SCAV	0	0	0	0	0	250'000	0
Autoclave laboratoire vétérinaire	SCAV	0	70'000	0	70'000	0	0	0
Autoclave microbiologie	SCAV	0	0	0	0	0	0	60'000
CC équip. labo. consommation 2027-28	SCAV	0	0	0	0	50'000	45'000	0
CC équip. labo. consommation 2029-30	SCAV	0	0	0	0	0	0	50'000
CC équip. labo. vétérinaire 2028-29	SCAV	0	0	0	0	0	50'000	45'000
CC équip. laboratoire vétérinaire 24-25	SCAV	45'000	0	0	0	0	0	0
CC équipements labo. consommation 25-26	SCAV	50'000	45'000	0	45'000	0	0	0
CC équipements labo. Vétérinaire 2026-27	SCAV	0	50'000	0	50'000	45'000	0	0
Chromatographe ionique	SCAV	150'000	0	0	0	0	0	0
Equip. analyses microbiologie alim.	SCAV	0	0	0	0	40'000	0	0
Extracteur ARN/ADN pour analyses vét.	SCAV	0	0	0	0	50'000	0	0
Remorque équipe d'intervention	SCAV	30'000	0	0	0	0	0	0
Rénovation laboratoire vétérinaire	SCAV	0	400'000	0	400'000	0	0	0
Séquenceur à haut débit	SCAV	0	0	0	0	0	250'000	0
Système d'incubation	SCAV	0	0	0	0	0	90'000	0
Système surveillance températures	SCAV	0	0	0	0	0	90'000	0
Système V'itek	SCAV	70'000	0	0	0	0	0	0
Epuration des eaux et adduction	Fds Eaux	0	5'670'000	-5'670'000	0	0	0	0
Département économie et cohésion sociale (DECS)		3'191'179	12'581'371	-5'201'642	7'379'729	13'834'224	6'638'092	4'280'032
Politique régionale 2020-2023	NECO	1'484'850	2'391'150	-1'537'200	853'950	2'636'900	-302'460	-868'780
Prêts COVID19	NECO	-41'800	0	-50'000	-50'000	-10'000	-10'000	0
Prêts d'industrialisation 2026-2030	NECO	0	5'000'000	0	5'000'000	5'000'000	4'325'000	3'200'000
Prêts NPR 2008-2011	NECO	-26'000	26'000	-52'000	-26'000	-26'000	1'000	-12'500
Prêts NPR 2012-2015	NECO	-802'371	779'371	-1'558'742	-779'371	-779'371	-779'371	-779'371
Prêts NPR 2016-2019	NECO	-156'500	156'850	-313'700	-156'850	-895'305	-526'078	-526'078
Prêts NPR 2024-2027	NECO	2'500'000	3'000'000	-1'510'000	1'490'000	5'625'000	2'595'000	1'931'760
Remplacement d'appareils LIST	SEMP	0	75'000	0	75'000	20'000	0	0
Prêts d'étude 2020-2023	SASO	-75'000	0	-50'000	-50'000	-50'000	-50'000	-50'000
Prêts d'étude 2024-2027	SASO	135'000	123'000	-30'000	93'000	93'000	-30'000	-30'000
Prêts d'étude 2028-2031	SASO	0	0	0	0	0	145'000	145'000
Prêts d'études	SASO	-127'000	0	-100'000	-100'000	-100'000	-100'000	-100'000
Financement du projet de la FADS	SAHA	300'000	0	0	0	0	0	0
Renforcement du virage ambulatoire	SAHA	0	1'030'000	0	1'030'000	2'320'000	1'370'000	1'370'000
Prélèvements et corrections budgétaires		-2'000'000	-6'200'000	-2'500'000	-8'700'000	0	0	0
Prélèvement réserve développement durable	SFIN	-2'000'000	0	-2'500'000	-2'500'000	0	0	0
Report non-identifié	SBAT	0	-3'831'251	0	-3'831'251	0	0	0
Report non-identifié	SIEN	0	-640'115	0	-640'115	0	0	0
Report non-identifié	SPCH	0	-1'728'634	0	-1'728'634	0	0	0

4.2.1. Administration générale

Les projets dont le budget est affecté à ce domaine concernent principalement des infrastructures qui bénéficient à l'administration dans son ensemble, ainsi que les crédits-cadres composés d'objets avec des services utilisateurs différenciés. Les dépenses nettes atteignent CHF 43,2 millions au budget 2026. Cette somme comprend une correction budgétaire de CHF 6,2 millions qui est comptabilisée sous la forme d'un écart statistique dans les budgets relatifs aux investissements du SPCH (CHF -1,7 million), du SBAT (CHF -3.8 millions) et du SIEN (CHF -0,6 million), sans que ces montants soient affectés à des projets spécifiques.

Le domaine administration générale est majoritairement composé d'investissements en lien avec l'immobilier ou ses aménagements soit CHF 36,9 millions dont CHF 16,9 millions pour le programme d'assainissement du patrimoine immobilier (une large part de cette enveloppe va concerner des bâtiments liés à la formation), CHF 10 millions pour la construction du centre d'archives et du patrimoine, CHF 5,4 millions relatifs à l'entretien constructif des bâtiments ainsi que CHF 4,5 millions pour les projets Vitamine (1^{er} et 2^{ème} volets). Un montant de CHF 7,8 millions concerne l'informatique. Ces dépenses sont réparties à raison de CHF 6,3 millions sur les crédits-cadres issus du schéma directeur 2024-2029 (infrastructures et développements), CHF 1,5 million pour l'acquisition d'outils et le développement d'interfaces, notamment pour les impôts et le recouvrement. La tranche budgétaire 2026 imputée sur le crédit-cadre pour l'achat de véhicules 2024-2027 de CHF 3 millions, ainsi que celle en lien avec les acquisitions de bornes électriques pour le parc véhicules de l'État (CHF 0,5 million qui sont financés par le volet mobilité durable du programme d'impulsion et de transformations), intègrent également ce domaine.

4.2.2. Ordre, sécurité publique et défense

Les dépenses nettes d'investissements en matière d'ordre, sécurité publique et défense atteignent CHF 10 millions au budget 2026. C'est à la police neuchâteloise (PONE) qu'elles sont les plus importantes (CHF 5 millions), notamment pour le futur remplacement du système d'information InfoPol (projet HELIUM) dont les dépenses 2026 sont annoncées à hauteur de CHF 2,2 millions. Vu l'obsolescence annoncée, il apparaît impératif de renouveler cet outil qui est le cœur du traitement et de la documentation des affaires policières et demeure essentiel pour les interfaces d'interrogation ou d'importation sur les systèmes tiers internes ou fédéraux. Le crédit d'engagement relatif à ce projet d'envergure, d'un montant total de CHF 10,6 millions, devrait être traité par le Grand Conseil d'ici la fin de l'année 2025 (rapport 25.035) et les dépenses annuelles se répartiront jusqu'à l'horizon 2029. D'autres dépenses relatives à la modernisation du réseau de communication et d'information de la PONE sont également prévues au cours du prochain exercice (projet pour la communication mobile de sécurité ou renouvellement des terminaux Polycor pour un montant global de CHF 1,5 million), tout comme l'acquisition d'équipements qui sont dédiés aux tâches et prestations en matière de sécurité publique et de maintien de l'ordre.

Un montant de CHF 1,9 million est prévu au budget 2026 pour les premières dépenses relatives à la mise en œuvre du programme eProcédures. Ce projet a pour objectif de répondre aux exigences fédérales visant à moderniser et digitaliser la justice et le secteur pénitentiaire (mise en œuvre Justitia 4.0, implémentation eDESP ainsi que remplacement JURIS 4). Ce projet transversal, dont le crédit d'engagement total est estimé à CHF 6,5 millions, doit aussi être adopté par le Grand Conseil d'ici la fin de l'année (rapport 25.032) et concerne plusieurs services de l'administration cantonale (SGAJ, SCPO, SPNE, SIEN, SJEN). Enfin, des dépenses en matière de sécurité concernent également d'autres entités, comme le SBAT avec les travaux d'aménagement qui sont prévus au BAP pour un montant de CHF 1,4 million.

4.2.3. Formation

La formation occupe une part importante du budget 2026 du compte des investissements, avec un total de CHF 18,3 millions. Le nouveau bâtiment pour l'Université (Univers) est le projet phare de ce domaine puisqu'il représente à lui seul une dépense nette 2026 de CHF 12,6 millions. Celle-ci va même s'élever à CHF 33,2 millions au PFT 2027. Rappelons cependant que conformément au décret portant octroi d'un crédit d'engagement pour la construction de ce nouveau bâtiment du 18 mars 2025, cet investissement est reconnu d'intérêt cantonal majeur, il n'est donc pas considéré dans le calcul du frein à l'endettement. Le projet de réalisation d'un pôle horloger visant à regrouper la HE-Arc ingénierie sur le site d'Hôtel-de-Ville 7, au Locle, se voit allouer une tranche de CHF 2 millions pour 2026. Pour ces deux projets, la BCN a versé une participation de CHF 60 millions en 2025 (répartie à hauteur de CHF 40 millions pour Univers et de CHF 20 millions pour HDV7). La comptabilisation de ce montant au compte des investissements figure actuellement au PFT 2029 et une répartition lors des exercices futurs sera effectuée en fonction de l'avancée concrète des projets.

Outre les investissements sur les bâtiments précités, le domaine de la formation comprend les acquisitions d'infrastructures 2026 à effectuer via le programme d'éducation numérique (CHF 1,8 million), ainsi que les dépenses en équipements didactiques et mobilier pour le secondaire 2 de CHF 0,9 million. Un peu plus de CHF 0,1 million est budgété au CMNE, en regard du crédit pour le renouvellement du parc pianistique 2024-2027.

4.2.4. Culture, sport et loisirs, église

Les dépenses nettes de CHF 4,4 millions affectées à ce domaine fonctionnel concernent essentiellement les soutiens aux communes pour des projets de construction et de rénovation des infrastructures sportives d'importance cantonale qui sont déterminantes pour maintenir l'attractivité du canton et son rayonnement au niveau national et international. Une dépense annuelle de CHF 4 millions a ainsi été portée au budget 2026 en regard du crédit d'engagement « CISIC » d'un montant global de CHF 36 millions adopté fin 2024 en réponse à l'initiative législative populaire « 1% pour le sport ». D'autre part, le projet de sécurisation et de déménagement des archives de l'État devrait occasionner des dépenses de l'ordre de CHF 0,3 million.

4.2.5. Santé

Les investissements nets portés au budget de la santé atteignent CHF 1,2 million. L'essentiel de cette tranche se répartit à raison de CHF 0,7 million pour le crédit servant à subventionner le CNP afin de mener des études sur leurs infrastructures immobilières et CHF 0,4 million pour la rénovation du laboratoire vétérinaire au SCAV.

4.2.6. Prévoyance sociale

Les dépenses nettes de CHF 7,7 millions à effectuer au titre de la prévoyance sociale concernent essentiellement la politique du logement via l'octroi de prêts (CHF 5,4 millions y compris remboursements) et l'acquisition de parts sociales dans des coopératives d'habitation (CHF 0,3 million). Il est également prévu un montant de CHF 1 million pour des investissements en lien avec le virage ambulatoire dans le domaine des institutions sociales pour adultes.

4.2.7. Trafic et télécommunications

Avec des dépenses nettes en matière de trafic estimées à CHF 56,2 millions au budget 2026, ce domaine fonctionnel est le plus important en termes d'investissements. Il regroupe l'ensemble des dépenses effectuées par le SPCH en matière d'infrastructures routières ainsi que les projets dédiés aux transports publics qui sont gérés par le SCTR.

Le volet pour la circulation routière totalise pour CHF 61,7 millions de dépenses brutes et CHF 29,5 millions de recettes compte tenu des soutiens de la Confédération qui sont octroyés au travers du mode de financement en vigueur (subventionnement fédéral de 60% pour les routes principales suisses). Les dépenses nettes d'investissements de CHF 32,2 millions se répartissent dans les nombreux crédits d'engagement gérés par le SPCH mais aussi dans les nouveaux projets relatifs aux regroupements et aux assainissements énergétiques des centres d'entretien routiers qui sont comptabilisés au SBAT. Des dépenses nettes annuelles de CHF 5,3 millions ont été portées au budget 2026 pour les études et travaux relatifs aux centres des Montagnes (CERM), Boudry (CEB), Cressier (CEC) ainsi que Boudevilliers et La Brévine (CTB). Conformément au rapport 25.029, les quatre crédits d'engagement doivent encore faire l'objet d'une adoption du Grand Conseil à l'heure où s'écrivent ces lignes et les dépenses nettes totales de l'ordre de CHF 56,1 millions vont impacter de manière significative le compte des investissements au cours des prochaines années. Ce sera également le cas du centre d'entretien du Val-de-Travers (rapport spécifique) dont les premières études sont prévues à hauteur de CHF 0,3 million en 2026. Parallèlement à ce volet « bâtiments », les dépenses nettes les plus importantes prévues sur les tronçons routiers cantonaux relèvent des crédits-cadre pour l'entretien durable, l'assainissement du bruit et la mobilité douce (CHF 7,9 millions), des interventions planifiées dans le cadre de la 12^{ème} étape de correction et d'aménagement des routes cantonales (CHF 3 millions), du projet de contournement Est de La Chaux-de-Fonds par la H18 (CHF 7,1 millions), du projet de reconstruction de la route cantonale 1310 entre Les Ponts-de-Martel et La Sagne (CHF 3,2 millions) et du projet d'assainissement et de sécurisation du tunnel de la Clusette (CHF 2,2 millions).

Compte tenu des difficultés financières que connaît actuellement la société transN, le volet pour les transports publics englobe une dépense ponctuelle de CHF 20 millions dans l'optique de sa recapitalisation. Cette dépense avait déjà été annoncée à l'occasion du dernier processus budgétaire et a été reportée sur l'exercice 2026. Vu l'intérêt cantonal majeur que représente cette problématique et qui devra être confirmé par le Grand Conseil, la dépense n'est pas considérée dans le mécanisme du frein à l'endettement comme le permet la législation financière en vigueur et plus particulièrement l'article 30, al. 4 LFinEC. C'est également le cas du crédit d'engagement pour la concrétisation du projet RER (CHF 2 millions) dont l'intérêt cantonal majeur avait déjà été approuvé par le Grand Conseil lors du vote du décret en 2020. Les dépenses résiduelles en matière de transports publics concernent principalement les crédits d'engagement octroyés dans le cadre du programme d'impulsion et de transformations pour les études relatives aux investissements futurs, notamment en lien avec la ligne directe (CHF 1 million), et pour le programme de mise en conformité des arrêts de bus avec les communes (CHF 0,9 million). Ces crédits arriveront à leur terme en 2026. Enfin, une dépense de CHF 0,4 million est également prévue au titre de la part cantonale dans le cadre de la construction de la nouvelle halte Malakoff, à La Chaux-de-Fonds, sur la ligne ferroviaire transN à destination des Ponts-de-Martel.

4.2.8. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Le volume d'investissement net en lien avec la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire est de CHF 3,6 millions au budget 2026. La majeure partie de ces dépenses sont allouées aux travaux sur cours d'eau et ouvrages de protection, aux aménagements de chemins et sentiers pédestres (notamment sentier du lac) ainsi qu'aux conventions-programmes qui sont conclues entre l'État (SFFN et SPCH) et la Confédération en matière de nature et paysage, lutte contre les dangers naturels, revitalisation des eaux ou encore protection contre les crues. Les dépenses relatives à ces conventions-programmes impliquent systématiquement des participations fédérales (environ la moitié) qui sont comptabilisées en recettes dans le compte des investissements. Les dépenses résiduelles affectées à ce domaine fonctionnel concernent les acquisitions d'équipements qui sont prévues par le SENE pour ses laboratoires.

4.2.9. Économie publique

Les dépenses nettes d'investissements en matière d'économie publique atteignent CHF 10,6 millions au budget 2026 et concernent essentiellement deux volets.

Des soutiens de CHF 5,1 millions en faveur de l'agriculture sont comptabilisés au SAGR sous la forme de subventions à l'investissement destinées aux travaux d'améliorations foncières, aux constructions rurales ou encore à l'assainissement de fromageries, fermes et terrains. Sur le plan économique, les prêts octroyés par le NECO représentent des dépenses nettes de CHF 4 millions, que ce soit dans le cadre de la politique régionale (prêts NPR), via les dernières dépenses relatives au programme d'impulsion et de transformations (PI - développement économique) ainsi que par le biais du nouveau crédit d'engagement octroyé en février 2025 (prêts d'industrialisation) qui va prendre le relai du crédit PI pour la période 2026-30. Dans le détail, ce montant correspond à l'octroi de prêts pour 12,1 millions (dépenses brutes) et, du côté des recettes, des participations fédérales (uniquement prêts NPR) de CHF 2,6 millions et des remboursements de CHF 5,5 millions.

Enfin, d'autres dépenses relatives au programme d'impulsion sont, pour la dernière fois, prévues aux budgets 2026 du NECO et du SENE afin d'octroyer des subventions à l'investissement en matière d'innovation (CHF 0,4 million) et de mobilité durable (CHF 0,6 million).

4.2.10. Finances et impôts

L'article 82b de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) prévoit que les dépenses d'investissement représentant un engagement en faveur des générations futures dans les domaines de la politique climatique et du développement durable peuvent être financées jusqu'à concurrence de 50% par la réserve en faveur du développement durable. À l'instar de ce qui a été fait aux budgets précédents, la recette d'investissement de CHF 2,5 millions attribuée à ce domaine fonctionnel traduit le prélèvement à ladite réserve. La liste des dépenses partiellement financées par la réserve en faveur du développement durable figure au chapitre 1.3.2.

Annexe 1 : Détail des charges et revenus du compte de résultats

Tableau 1 : Biens, services et autres charges d'exploitation (NC 31)

Biens, services et autres charges d'exploitation (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026	PFT 2027	PFT 2028	PFT 2029	Écart B2026 - B2025 CHF	%
Matières et marchandises	19'785'465	21'806'738	20'307'994	21'024'529	20'965'069	21'099'719	-1'498'744	-6.9%
Immobilisations non portées à l'actif	14'638'675	16'258'980	17'461'120	17'075'320	16'926'320	16'435'320	+1'202'140	+7.4%
Alimentation et élimination, biens-fds, PADM	10'367'736	9'937'031	10'126'800	10'626'800	10'618'800	10'618'800	+189'769	+1.9%
Prestations de service et honoraires	44'315'363	51'341'867	49'702'177	51'173'099	58'921'941	58'027'287	-1'639'690	-3.2%
Gros entretien et entretien courant	17'019'857	17'654'236	17'201'014	16'523'014	16'816'194	16'323'014	-453'222	-2.6%
Entretien biens meubles et immob. incorp.	13'571'346	12'645'350	13'314'550	15'072'050	15'439'550	14'923'675	+669'200	+5.3%
Loyers, leasing, baux à ferme, taxes utilis.	19'231'278	19'357'245	19'589'781	19'585'921	19'585'921	19'585'921	+232'536	+1.2%
Dédommagements	3'920'606	4'624'874	4'588'891	4'629'211	4'639'696	4'649'771	-35'983	-0.8%
Réévaluations sur créances	32'716'515	20'628'650	21'095'900	21'140'900	21'140'900	21'145'900	+467'250	+2.3%
Diverses charges d'exploitation	17'599'887	14'758'238	13'201'689	20'414'199	20'559'429	20'261'479	-1'556'549	-10.5%
31 Total	193'166'728	189'013'209	186'589'916	197'265'043	205'613'820	203'070'886	-2'423'293	-1.3%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-4'153'519	-2'423'293	+10'675'127	+8'348'777	-2'542'934		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-2.2%	-1.3%	+5.7%	+4.2%	-1.2%		

Tableau 2 : Amortissements (NC 33 et 366)

Amortissements du patrimoine administratif (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026	PFT 2027	PFT 2028	PFT 2029	Écart B2026 - B2025 CHF	%
Amortissements immob. corporelles PA	45'505'826	50'570'111	51'666'933	56'202'805	61'572'123	66'319'107	+1'096'822	+2.2%
Amortissements immob. incorporelles PA	6'192'188	1'340'107	2'224'615	3'675'918	4'696'847	5'189'704	+884'508	+66.0%
33 Total	51'698'014	51'910'218	53'891'548	59'878'723	66'268'970	71'508'811	+1'981'331	+3.8%
Amortissements subventions invest. (366)	19'276'528	20'197'207	19'514'066	8'725'884	9'087'101	9'435'175	-683'141	-3.4%
33 + 366 Total	70'974'541	72'107'424	73'405'614	68'604'607	75'356'071	80'943'986	+1'298'190	+1.8%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+1'132'883	+1'298'190	-4'801'007	+6'751'464	+5'587'915		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+1.6%	+1.8%	-6.5%	+9.8%	+7.4%		

Tableau 3 : Charges financières (NC 34)

Charges financières (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026	PFT 2027	PFT 2028	PFT 2029	Écart B2026 - B2025 CHF	%
Charges d'intérêt	18'887'312	25'140'000	21'140'000	23'140'000	24'140'000	25'140'000	-4'000'000	-15.9%
Pertes de change réalisées	8'886'959	6'000	6'000	6'000	6'000	6'000	0	0.0%
Frais d'approv. en capitaux et frais admin.	699'254	600'000	1'300'000	1'300'000	1'000'000	1'000'000	+700'000	+116.7%
Charges pour biens-fonds, patr. financier	350'043	300'000	400'000	400'000	400'000	400'000	+100'000	+33.3%
Réévaluations, immobilisations patr. financier	-21'883	0	0	0	0	0	0	--
Différentes charges financières	675'459	0	699'523	699'523	699'523	699'523	+699'523	--
34 Total	29'477'143	26'046'000	23'545'523	25'545'523	26'245'523	27'245'523	-2'500'477	-9.6%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-3'431'143	-2'500'477	+2'000'000	+700'000	+1'000'000		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-11.6%	-9.6%	+8.5%	+2.7%	+3.8%		

Tableau 4 : Attributions aux fonds et financements spéciaux (NC 35)

Attributions aux fonds et financements spéciaux (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026	PFT 2027	PFT 2028	PFT 2029	Écart B2026 - B2025 CHF %	
Attributions capitaux de tiers	1'002'521	0	0	0	532'000	532'000	0	--
Attributions capital propre	12'276'521	8'466'701	11'119'174	7'276'274	7'229'374	7'229'374	+2'652'473	+31.3%
35 Total	13'279'042	8'466'701	11'119'174	7'276'274	7'761'374	7'761'374	+2'652'473	+31.3%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-4'812'341	+2'652'473	-3'842'900	+485'100	0		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-36.2%	+31.3%	-34.6%	+6.7%	0.0%		

Tableau 5 : Charges de transfert (NC 36)

Charges de transfert (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026	PFT 2027	PFT 2028	PFT 2029	Écart B2026 - B2025 CHF %	
Parts de revenus destinées à des tiers	5'514'552	5'299'500	5'350'500	5'200'500	5'088'000	5'088'000	+51'000	+1.0%
Dédommagements à des coll. publiques	171'207'965	176'297'507	181'341'931	185'321'156	185'886'449	186'078'777	+5'044'424	+2.9%
Péréquation financ. et comp. des charges	25'036'365	24'962'157	24'936'328	24'801'762	24'667'196	24'532'630	-25'829	-0.1%
Subv. à des collectivités et à des tiers	1'268'539'719	1'344'292'355	1'369'917'329	1'431'132'351	1'461'951'694	1'493'994'948	+25'624'975	+1.9%
Réévaluations, emprunts PADM	0	0	0	0	0	0	0	--
Réévaluations, participations PADM	8'518'063	0	0	0	0	0	0	--
Différentes charges de transfert	1'979'764	2'070'000	2'110'000	2'110'000	2'110'000	2'110'000	+40'000	+1.9%
Sous-total	1'480'796'428	1'552'921'519	1'583'656'088	1'648'565'769	1'679'703'339	1'711'804'355	+30'734'570	+2.0%
Amortissements subventions d'investiss.	19'276'528	20'197'207	19'514'066	8'725'884	9'087'101	9'435'175	-683'141	-3.4%
36 Total	1'500'072'956	1'573'118'726	1'603'170'154	1'657'291'653	1'688'790'440	1'721'239'530	+30'051'429	+1.9%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+73'045'770	+30'051'429	+54'121'498	+31'498'787	+32'449'090		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+4.9%	+1.9%	+3.4%	+1.9%	+1.9%		

Tableau 6 : Patentes et concessions (NC 41)

Patentes et concessions (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026	PFT 2027	PFT 2028	PFT 2029	Écart B2026 - B2025 CHF %	
Patentes	443'099	545'000	545'000	545'000	545'000	545'000	0	0.0%
Banque nationale suisse	0	26'800'000	26'600'000	26'600'000	26'600'000	26'600'000	-200'000	-0.7%
Concessions	16'977'068	17'350'000	17'149'000	16'939'000	16'789'000	16'799'000	-201'000	-1.2%
Parts de revenus à des loteries, paris	1'989'249	1'900'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	+100'000	+5.3%
41 Total	19'409'416	46'595'000	46'294'000	46'084'000	45'934'000	45'944'000	-301'000	-0.6%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+27'185'584	-301'000	-210'000	-150'000	+10'000		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+140.1%	-0.6%	-0.5%	-0.3%	+0.0%		

Tableau 7 : Taxes et redevances (NC 42)

Taxes et redevances (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026	PFT 2027	PFT 2028	PFT 2029	Écart B2026 - B2025 CHF %	
Taxes de compensation	248'000	401'000	401'000	401'000	401'000	401'000	0	0.0%
Émoluments pour actes administratifs	41'731'787	42'065'100	46'624'900	46'747'900	46'777'900	46'747'900	+4'559'800	+10.8%
Taxes hôpitaux et EMS, subv. frais pension	10'024	5'000	5'000	5'000	5'000	5'000	0	0.0%
Frais d'écologie et taxe de cours	10'520'743	11'156'022	12'045'102	10'959'288	10'843'464	10'782'468	+889'080	+8.0%
Taxes d'utilisation et prestations de service	32'655'102	32'948'300	30'554'600	30'564'600	30'564'600	30'564'600	-2'393'700	-7.3%
Recette sur ventes	8'664'858	8'424'900	8'648'300	8'648'300	8'688'300	8'648'300	+223'400	+2.7%
Remboursements	37'187'563	39'330'546	37'159'310	36'468'710	36'597'010	36'589'710	-2'171'236	-5.5%
Amendes	21'729'095	23'861'000	23'121'000	23'111'000	23'111'000	23'111'000	-740'000	-3.1%
Autres taxes	5'111'669	8'100'000	7'100'000	7'100'000	7'600'000	8'100'000	-1'000'000	-12.3%
42 Total	157'858'841	166'291'868	165'659'212	164'005'798	164'588'274	164'949'978	-632'656	-0.4%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+8'433'027	-632'656	-1'653'414	+582'476	+361'704		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+5.3%	-0.4%	-1.0%	+0.4%	+0.2%		

Tableau 8 : Revenus divers (NC 43)

Revenus divers (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026	PFT 2027	PFT 2028	PFT 2029	Écart B2026 - B2025 CHF	%
Revenus d'exploitation divers	0	0	0	0	0	0	0	--
Activation des prestations propres	4'008'941	8'755'811	7'473'189	8'904'946	7'983'861	6'510'506	-1'282'622	-14.6%
Variations de stocks	0	0	0	0	0	0	0	--
Autres revenus	9'786'162	5'378'288	5'866'225	5'646'750	5'646'250	5'646'750	+487'937	+9.1%
43 Total	13'795'103	14'134'099	13'339'414	14'551'696	13'630'111	12'157'256	-794'685	-5.6%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+338'996	-794'685	+1'212'282	-921'585	-1'472'855		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+2.5%	-5.6%	+9.1%	-6.3%	-10.8%		

Tableau 9 : Revenus financiers (NC 44)

Revenus financiers (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026	PFT 2027	PFT 2028	PFT 2029	Écart B2026 - B2025 CHF	%
Revenus des intérêts	11'885'940	10'583'000	10'038'793	10'038'793	10'038'793	10'038'793	-544'207	-5.1%
Gains réalisés patrimoine financier	17'347	2'000	2'000	2'000	2'000	2'000	0	0.0%
Revenus de participations patr. financier	2'305'315	2'200'000	2'200'000	2'200'000	2'200'000	2'200'000	0	0.0%
Produits des immeubles patr. financier	1'635'798	1'671'718	1'575'718	1'575'718	1'575'718	1'567'218	-96'000	-5.7%
Réévaluations, immobilisations patr. fin.	340	0	0	0	0	0	0	--
Rev. fin. de prêts et particip. patr. adm.	2'404'038	2'390'000	2'355'000	250'000	250'000	250'000	-35'000	-1.5%
Revenus financiers d'entreprises publiques	35'820'334	35'515'000	35'325'000	35'225'000	35'225'000	35'400'000	-190'000	-0.5%
Produits des immeubles patr. administratif	23'435'158	25'212'117	23'616'117	23'609'117	23'602'117	23'622'117	-1'596'000	-6.3%
Revenus des immeubles loués	0	0	0	0	0	0	0	--
Autres revenus financiers	652'952	250'000	0	0	0	0	-250'000	-100.0%
44 Total	78'157'222	77'823'835	75'112'628	72'900'628	72'893'628	73'080'128	-2'711'207	-3.5%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-333'387	-2'711'207	-2'212'000	-7'000	+186'500		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-0.4%	-3.5%	-2.9%	-0.0%	+0.3%		

Tableau 10 : Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (NC 45)

Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026	PFT 2027	PFT 2028	PFT 2029	Écart B2026 - B2025 CHF	%
Prélèvements capitaux de tiers	0	0	0	0	0	0	0	--
Prélèvements capital propre	6'960'699	12'718'300	6'090'288	11'208'826	20'637'126	16'966'426	-6'628'012	-52.1%
45 Total	6'960'699	12'718'300	6'090'288	11'208'826	20'637'126	16'966'426	-6'628'012	-52.1%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+5'757'601	-6'628'012	+5'118'538	+9'428'300	-3'670'700		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+82.7%	-52.1%	+84.0%	+84.1%	-17.8%		

Tableau 11 : Revenus de transfert (NC 46)

Revenus de transfert (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026	PFT 2027	PFT 2028	PFT 2029	Écart B2026 - B2025 CHF	%
Parts à des revenus	159'193'455	141'262'100	140'827'000	141'934'300	144'083'900	145'364'700	-435'100	-0.3%
Dédommagements des collectivités locales	36'871'584	36'071'610	35'949'337	35'437'070	35'078'716	34'975'514	-122'273	-0.3%
Pérérq. financ. et comp. des charges (RPT)	283'181'832	324'116'365	271'929'729	236'533'093	231'091'457	225'649'820	-52'186'636	-16.1%
Subventions des coll. publiques et des tiers	306'372'168	335'752'194	344'150'854	343'896'526	350'261'982	364'469'046	+8'398'660	+2.5%
Dissolution subv. d'investissement au passif	0	0	0	0	0	0	0	--
Différents revenus de transfert	45'192'575	53'949'000	54'640'000	56'014'000	57'388'000	58'762'000	+691'000	+1.3%
46 Total	830'811'613	891'151'269	847'496'919	813'814'989	817'904'055	829'221'079	-43'654'349	-4.9%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+60'339'656	-43'654'349	-33'681'930	+4'089'066	+11'317'024		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+7.3%	-4.9%	-4.0%	+0.5%	+1.4%		

Annexe 2 : Fortune des fonds

Fortune des fonds appartenant à l'État (CHF)	Fortune au 01.01.2025	Budget 2025 attrib. (+) / prélèv. (-)	Fortune prév. au 01.01.2026	Budget 2026 attrib. (+) / prélèv. (-)	Fortune prév. au 01.01.2027	PFT 2027 attrib. (+) / prélèv. (-)	Fortune prév. au 01.01.2028	PFT 2028 attrib. (+) / prélèv. (-)	Fortune prév. au 01.01.2029	PFT 2029 attrib. (+) / prélèv. (-)	Fortune prév. au 01.01.2030
Total	94'408'381	-10'445'736	83'962'645	-1'342'288	82'620'357	-10'256'826	72'363'531	-19'143'126	53'220'405	-15'482'426	37'737'979
Département santé, jeunesse et sport (DSJS)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonds structures d'accueil extra-familial ¹⁾	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Départ. sécurité, digitalisation et culture (DSDC)	8'828'180	+249'000	9'077'180	+63'800	9'140'980	+67'562	9'208'542	+67'562	9'276'104	+67'562	9'343'666
Fonds de la protection civile régionale	3'377'430	-19'000	3'358'430	-198'200	3'160'230	-197'438	2'962'792	-197'438	2'765'354	-197'438	2'567'916
Fonds de contribution remplacement abris PC	5'450'750	+268'000	5'718'750	+262'000	5'980'750	+265'000	6'245'750	+265'000	6'510'750	+265'000	6'775'750
Département formation et finances (DFFI)	23'847'467	-2'700'000	21'147'467	-500'000	20'647'467	-500'000	20'147'467	-500'000	19'647'467	-500'000	19'147'467
Fonds d'aide aux communes	23'847'467	-2'700'000	21'147'467	-500'000	20'647'467	-500'000	20'147'467	-500'000	19'647'467	-500'000	19'147'467
Fonds apprentissage et perfectionnement professionnel ¹⁾	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Départ. dév. territorial et environnement (DDTE)	57'134'441	-7'946'736	49'187'705	-638'088	48'549'617	-8'756'388	39'793'229	-19'242'688	20'550'541	-15'581'988	4'968'553
Fonds d'aménagement du territoire	19'048'393	-981'500	18'066'893	-920'900	17'145'993	-783'200	16'362'793	-275'500	16'087'293	-303'800	15'783'493
Fonds cantonal de l'énergie	9'559'024	+929'564	10'488'588	-2'771'388	7'717'200	-3'771'388	3'945'812	-3'771'388	174'424	-3'771'388	-3'596'964
Fonds des eaux	15'530'629	-7'057'000	8'473'629	+3'799'000	12'272'629	-3'457'000	8'815'629	-14'451'000	-5'635'371	-10'762'000	-16'397'371
Fonds forestier de réserve	2'909'947	+38'000	2'947'947	-4'000	2'943'947	-4'000	2'939'947	-4'000	2'935'947	-4'000	2'931'947
Fonds de la conservation de la forêt	1'830'319	-18'800	1'811'519	-18'800	1'792'719	-18'800	1'773'919	-18'800	1'755'119	-18'800	1'736'319
Fonds agricole et viticole	1'615'064	-122'000	1'493'064	-122'000	1'371'064	-122'000	1'249'064	-122'000	1'127'064	-122'000	1'005'064
Fonds des mensurations officielles	6'641'065	-735'000	5'906'065	-600'000	5'306'065	-600'000	4'706'065	-600'000	4'106'065	-600'000	3'506'065
Département économie et cohésion sociale (DECS)	4'598'294	-48'000	4'550'294	-268'000	4'282'294	-1'068'000	3'214'294	532'000	3'746'294	532'000	4'278'294
Fonds d'attributions cantonales Loterie romande	4'598'294	-48'000	4'550'294	-268'000	4'282'294	-1'068'000	3'214'294	+532'000	3'746'294	+532'000	4'278'294

¹⁾ Ces deux fonds sont gérés de manière à ne présenter ni fortune ni mouvements (attributions ou prélèvements). Les recettes affectées au fonds en cours d'exercice sont intégralement absorbées par le financement des charges concernées.